



Rapport d'activités 2024

SRJ - SAFAE « Le Cabestan » - SAC « Le Passeur-L'Amarrage »



Institut Le Foyer de Roucourt
Rapport d'activités annuel globalisé 2024

0. Avant-propos

Afin de démontrer sa logique de transversalité et de parcours de soins, l'Institut Le Foyer de Roucourt opte pour une présentation intégrative du présent rapport d'activités, qui permet néanmoins une analyse des résultats chiffrés (sections 3 et 5, plus particulièrement) relatifs à ses trois agréments (SRJ - SAC « Le Passeur-L'Amarrage » et SAFAE « Le Cabestan »).

Le lecteur pourra ainsi, de manière immédiate, mettre lui-même en perspective les données chiffrées liées à ces trois services.

Le modèle de l'annexe 117.4, mentionné dans l'article 1369/35 du Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé, a été choisi, car il correspond au service (SRJ, en l'occurrence) qui accueille le plus grand nombre de bénéficiaires (peu importe leur nationalité) au sein de notre établissement. Cependant, la plupart des onglets du nouveau rapport d'activités des SAC ont été intégrés de manière systématique, avec des titres similaires (des informations supplémentaires sont fournies en bas de page, si nécessaire).

Comme en 2023, un focus spécifique a également été proposé pour nos deux dispositifs les plus récents du SRJ, l'accueil séquentiel "Les Glumelles" et l'accueil court séjour "La Cour carrée", au niveau des caractéristiques des bénéficiaires, de par leurs particularités nouvelles pour l'institution et les attentes des instances de financement en la matière.

1. Coordonnées des services

Matricule du service : MAH 105

Nom du service : Service résidentiel pour jeunes

Matricule du service : SAC 067

Nom du service : Le Passeur-Amarrage

Matricule du service : APC 071

Nom du service : Le Cabestan

Adresse des trois services : Place de Roucourt, 11 7601 Roucourt

Directeur : Pierre Druart

N° de téléphone de contact : 069/85.76.66

2. Introduction

Objet social¹

« L'association a pour but désintéressé d'accompagner l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte en souffrance à trouver SA place dans la société, en étant attentif à ses besoins, ses choix, ainsi qu'à ceux de son entourage.

Les activités que l'association entend effectuer en vue de la réalisation de ses buts sont les dispositifs pluriels suivants :

- L'accueil résidentiel*
- L'accueil de jour*
- L'accueil court séjour*
- L'accueil alternatif*
- L'accompagnement*

L'association peut développer de manière momentanée ou permanente, si l'évolution des besoins de ses bénéficiaires et de leur entourage le nécessite, d'autres types d'activités.

Les revenus nets résultant des activités précitées seront affectés intégralement à la réalisation des buts décrits ci-dessus. L'association peut accorder son aide, sa collaboration ou participation, par tout moyen, à des entreprises ou organismes poursuivant les mêmes buts ou des buts similaires ou dont l'activité contribuerait ou pourrait contribuer, directement ou indirectement, à la réalisation de ceux-ci.

La poursuite d'un but désintéressé n'empêche pas l'association de pouvoir chercher les avantages matériels accessoires indispensables à l'association, pour lui permettre son but et réaliser son objet. »

(Article 3 des Statuts de l'Institut Le Foyer de Roucourt publiés au M.B. le 13 février 2024).

Bref historique

Premiers jalons

Le Foyer de Roucourt est fondé en 1949 à l'initiative de Monsieur et Madame VANDERELST et s'est installé provisoirement dans les anciennes Fonderies Boël à Roucourt, avec comme dénomination « Notre Foyer Agricole ». L'objectif était à l'époque l'accueil, l'hébergement et la formation professionnelle d'adolescents en difficulté.

¹ Le nouvel objet social de l'Institut Le Foyer de Roucourt a été validé en AG le 14 décembre 2023.

En 1953, « Notre Foyer Agricole » s'installe dans ses murs au 11, Place de Roucourt. Il accueille, à l'époque, près de 60 adolescents. Le financement est, alors, mixte : la Santé Publique pour les Belges et l'Aide à l'Enfance pour les Français.

Lors de la création du Fonds de Soins Médico-Socio-Pédagogique, l'institution se scinde en deux ASBL distinctes, l'une étant subsidiée par l'Éducation Nationale, l'autre par le Fonds de Soins. La dénomination change pour devenir « Le Foyer de Roucourt ».

Développement par strates

En 1967, « Le Foyer de Roucourt » ouvre un semi-internat. S'il n'accueille que des Belges à l'origine, très vite, une demande importante voit le jour dans le Nord de la France, et particulièrement la région valenciennoise, par manque de place dans ses propres infrastructures. Le semi-internat s'ouvre alors aux jeunes Français.

À partir de 1976, les groupes de vie du service résidentiel pour jeunes se décentralisent par rapport au siège social et s'installent en différents endroits du village.

En 1995, « Le Foyer de Roucourt » modifie son agrément pour accueillir des enfants, garçons et filles, dès l'âge de six ans.

Durant cette même période, des problématiques de déscolarisation accompagnées d'un désinvestissement de la vie de groupe de certains jeunes fréquentant le service résidentiel, rendent nécessaire une recherche de solutions alternatives. C'est à cette occasion qu'est créé « Le Capelage », dispositif qui vise à remobiliser un projet chez le jeune hors du cadre traditionnel.

Dans le même temps, la perception de perspectives délicates pour nombre de jeunes de l'institution prêts à entrer dans l'âge adulte, de par leur manque de ressources environnantes, amènera l'institution à mettre sur pied un service de « semi-autonomie (le « Guéret »), qui connaîtra par la suite diverses restructurations en lien avec l'évolution institutionnelle pour devenir, en 2018, le service de transition.

En 1997, le **Service d'Accueil de Jour pour Jeunes (Semi-internat)** accueille 25 belges et 10 Français. Pour répondre à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 9 octobre 1997, il transforme, en deux temps, les 25 places belges en Service d'Aide à l'Intégration : 15 places en 1998, les 10 restantes en 1999. Il conserve cependant son agrément de 35 places au niveau de l'infrastructure et accueillera 35 jeunes français à partir de 2003.

La création du Service d'Aide à l'Intégration, dénommé « Le Passeur », répond non seulement à cette obligation de transformation, mais surtout à la volonté du « Foyer de Roucourt »

d'ouvrir une alternative aux besoins de certains jeunes à celles déployées jusque-là. Ce service se décentralise de la maison-mère et s'installe à Tournai.

En 2010, « Le Foyer de Roucourt » répond à un appel à projet de l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH) visant à favoriser les transitions vers la vie adulte. Ayant été sélectionné en janvier 2011, le projet de transition 16/25 ans « L'Amarrage » débute l'accompagnement de 10 jeunes adultes belges. Ce projet élit domicile à Tournai comme le Service d'Aide à l'Intégration.

En 2013, un nouveau groupe de vie pour des enfants s'ouvre au sein du Service Résidentiel pour Jeunes. Cette ouverture s'accompagne d'une modification d'agrément qui permet désormais au service résidentiel de prendre en charge des jeunes à partir de l'âge de 4 ans.

Mise en œuvre d'un processus de pilotage de l'Innovation sociale et du Changement

En 2014, l'Institut Le Foyer de Roucourt se lance dans un processus de pilotage de l'Innovation sociale et du Changement, dénommé PIC en interne, en vue de faire évoluer ses pratiques eu égard aux avancées sociétales et sectorielles. Les concepts de transversalité, de responsabilité partagée et de préparation à la mise en œuvre d'une démarche qualité sont au centre de cette réflexion portée par l'ensemble des acteurs de l'institution.

Évolutions contemporaines

À partir de 2015, il est agréé pour accueillir des jeunes relevant de la catégorie 160.

À partir de 2016, la mixité, qui ne concernait jusqu'alors que le service résidentiel pour enfants et les services ambulatoires (Service d'aide à l'intégration et de transition 16/25 ans), s'étend progressivement au service résidentiel adolescents, d'abord de manière séparée, et au Service d'accueil de jour pour jeunes (Semi-internat), pour devenir complet est complètement « intégrée » à partir de mai 2020.

C'est également en 2016 que le Passeur a connu son déménagement du centre de Tournai, où il se situait depuis sa création, vers un bâtiment appartenant à l'institution dans le village de Roucourt.

En 2017, une Maison de jeunes (le Square) voit le jour au sein de l'institution.

Entrée progressive dans un nouveau paradigme de fonctionnement

Alors qu'il s'était inscrit à sa création dans une visée essentiellement éducative (et par la suite « sociale », pour le travail avec les familles, notamment), dans le cadre de l'accueil de jeunes garçons en structure résidentielle, l'Institut le Foyer de Roucourt a, on l'a vu, progressivement, au cours de son histoire, construit de nouveaux projets pensés à l'interface de réflexions internes et de « nouveaux » besoins sociétaux en matière d'accompagnement de jeunes et jeunes adultes en difficulté.

Le développement de ces nouveaux projets s'est inscrit, en parallèle, dans une volonté progressivement plus affirmée d'articuler la vision éducative (pédagogique) et sociale de l'accompagnement au quotidien à des considérations davantage thérapeutiques, induites par une identification plus précise des besoins singuliers de jeunes « cohabitant » dans des structures collectives.

Restructuration institutionnelle et démarche qualité

C'est cependant à partir de septembre 2018 et de l'arrivée d'une nouvelle direction que ce processus va véritablement s'incarner dans le cadre d'une importante restructuration institutionnelle pour mieux répondre aux besoins, de plus en plus complexes, des jeunes et jeunes adultes que l'Institut Le Foyer de Roucourt accueille, dont les problématiques s'inscrivent de plus en plus souvent au carrefour de différents secteurs, tels que le monde du handicap, de la santé mentale, de la psychiatrie et de l'aide sociale à l'enfance, type d'accompagnement qui nécessite une véritable révision des pratiques et des dispositifs en place. Ce processus de transformation s'est catalysé à travers la mise en œuvre de plusieurs processus d'évaluation institutionnels, repris sous le label « Démarche Qualité », à la fois internes (évaluation interne en fin 2018, via une grande consultation-diagnostic (stratégique) tous azimuts, et via l'exploitation du référentiel Qualité, proposé par l'AViQ, en 2020) et externe, à travers le processus piloté par la HAS, dans le cadre de l'accueil de jeunes Français (entre octobre 2019 et juin 2020, date de la remise du rapport final).

Ce virage, qui a eu notamment pour effet de faire évoluer le travail de terrain vers une logique interdisciplinaire (et non plus seulement pluridisciplinaire) dans le cadre, également, d'une meilleure articulation entre le pédagogique et le thérapeutique, nous a permis d'aborder de nouveaux grands défis sociétaux et sectoriels dans l'accueil des jeunes/jeunes adultes en grande difficulté et de réfléchir aux conditions à mettre en place pour y parvenir avec des chances de succès.

Création du centre de jour « La Rose des vents »

C'est dans cette même logique d'accueil que nous avons décidé de largement étoffer notre outil institutionnel d'accueil de jour, appelé initialement « le Capelage » et essentiellement destiné à l'époque à l'accompagnement en journée de jeunes de notre service résidentiel en décrochage scolaire (partiel ou total), en une nouvelle structure exploitant plusieurs sites institutionnels en journée, dénommée la Rose des vents, à partir de septembre 2021, en vue de créer un maillage interne, autour de la mise en œuvre d'ateliers thérapeutiques et d'activités écoresponsables, articulée à la fois avec les réalités du monde scolaire et les différentes structures de l'institution, dont peut potentiellement bénéficier chaque jeune de l'institution (quelle que soit la structure dans laquelle il est inscrit).

C'est ainsi que nous avons progressivement commencé à accueillir des jeunes relevant de la cellule des cas prioritaires (AViQ) et pu observer en interne les besoins générés par ce type d'accompagnement. Ce type d'accueil a, peu à peu, également concerné des jeunes Français (notre niveau d'expertise grandissant en la matière nous a permis de faire quelque peu bouger les lignes de nos limites d'accueil en interne). De ce nouvel élan sont nés au cours de l'année 2022 deux nouveaux projets (« Les Glumelles » et « La Cour carrée »), destinés à répondre aux besoins de jeunes présentant des situations de plus en plus spécifiques/complexes, tant en Belgique qu'en France, et nécessitant la mise en œuvre, dès le démarrage du projet, de démarches collaboratives stables, mais aussi flexibles, à la fois « interne-interne », mais aussi « interne-externe », à l'aune de leur problématique complexe. L'un (« Les Glumelles ») concerne à la fois des Belges et des Français relevant de l'ASE ; l'autre (« La Cour carrée ») est spécifiquement destiné à des jeunes de l'ASE Nord en totale rupture de parcours.

Création du projet « Les Glumelles » (service d'accueil séquentiel, selon la terminologie ASE) le 01/01/2022

La création du projet « Les Glumelles » s'inscrit initialement dans la volonté de l'Institut Le Foyer de Roucourt d'apporter une réponse concrète à des demandes récurrentes formulées par des référents sociaux français du département du Nord (ASE), quant aux besoins d'aménager des lieux d'accueil différenciés pour des jeunes dont le profil s'inscrit dans ceux rencontrés au sein du service résidentiel de l'institution (cf. section 3.3.). Ceux-ci présentent notamment des problématiques d'attachement pouvant être adéquatement « accompagnées », dans le cadre d'un dispositif de soins global dont le projet « Les Glumelles » peut constituer un maillon important, sinon indispensable, dans l'offre globale et transversale d'accueil qui lui est proposée.

Des contacts ultérieurs avec la cellule des cas prioritaires de l'AViQ ont mis en évidence le même type de besoins pour un certain nombre de jeunes Belges présentant des problématiques complexes.

Le projet concerne donc spécifiquement, à l'heure actuelle, des jeunes qui relèvent des compétences de l'AViQ ou de l'Aide sociale à l'Enfance.

Le projet a ouvert ses portes le 01/01/2022. Il a fait l'objet d'une première évaluation durant le dernier quadrimestre de l'année 2022, qui a permis d'aboutir à une mise à jour effective au 01/01/2024. Il concerne spécifiquement, à l'heure actuelle, des jeunes qui relèvent des compétences de l'AViQ et de l'Aide sociale à l'Enfance.

Création du projet « La Cour carrée » (dans le cadre d'une extension d'agrément du SRJ, actée le 22 août 2022)

C'est dans la dynamique d'accueil progressif de jeunes Français présentant un profil que l'on peut qualifier de « plurisectoriel » que la Cour carrée a été créée. Forte de son expertise de

terrain grandissante en matière d'accueil de jeunes dont le profil « sortait clairement des sentiers battus », l'Institut Le Foyer de Roucourt a, en effet, reçu une sollicitation initiale des services de l'ASE Nord, durant l'été 2021, pour accueillir en urgence, pour une période déterminée, des jeunes adolescents pour lesquels aucune solution d'accueil ne semblait disponible à court terme, en vue de les (ré)inscrire dans une logique de parcours de soins.

Après mûres réflexions et de nombreux échanges avec la Direction de l'ASE Nord, la demande s'est quelque peu affinée et l'institution a décidé de relever le défi de ce nouveau type d'intervention (le court séjour n'étant pas pratiqué jusqu'ici en son sein), dans le cadre de la rencontre d'un objectif précis : répondre adéquatement et durant un temps bref clairement circonscrit (entre trois et six mois, selon le cas), aux besoins de jeunes particulièrement précarisés, tant sur le plan psychique, qu'éducatif et social, afin de permettre (ou tout au moins, tenter de le faire), en synergie avec les envoyeurs, la mise sur pied, pour chacun d'entre eux, d'un projet de vie susceptible de s'inscrire sur le moyen/long terme. Plus concrètement, ses missions se sont déclinées autour des six axes suivants : la mise en valeur des compétences du jeune, la réalisation d'un support écrit relevant les expériences positives vécues et les apprentissages du jeune sur lui-même, une tentative de construction d'une perspective de suivi futur (avec l'ensemble des partenaires impliqués dans le projet et, en premier lieu, avec le jeune, dès le jour de son entrée), l'élaboration, avec le jeune, d'un projet d'accompagnement et d'une fiche de présentation, un état des lieux sur le plan médical (sur ce qu'il y a lieu d'investiguer en la matière) et un état des lieux sur les plans scolaire et cognitif.

L'achat d'un bâtiment à Leuze (hôtel-restaurant dénommé « La Cour carrée », présentant, d'emblée, un certain nombre de conditions pour accueillir ce type de projet dans de bonnes conditions) a permis, de manière concomitante à la réalisation d'un grand nombre d'autres étapes incontournables (dont le recrutement d'une équipe suffisamment « agile » pour encadrer le public dont il est question ici), de démarrer ce projet un an seulement après la demande initiale (le 22 août 2022, précisément).

À l'issue de ce processus de 76 ans, « Le Foyer de Roucourt » se compose donc désormais de cinq types d'accueil, articulés entre eux autour d'une démarche de parcours de soins (elle-même inscrite dans une logique renforcée de collaboration avec divers partenaires externes, dont, bien entendu, les instances subsidiaires (AViQ) et conventionnantes (ARS et ASE)) :

- **Accueil résidentiel (96 jeunes)**
 - **deux entités pour adolescent(e)s** (les Chalets 1 et 2, le Château, Le Logis, Le Cerneau) comprenant 5 groupes de vie mixtes
 - **une entité pour enfants** comprenant 2 groupes de vie mixtes (le Grain de sel et les Filoupiou), sur le site de Bagnies, à 8 km de Roucourt
- **Accueil Alternatif**
 - **La Transition (studios)** pour jeunes de 16 ans et plus (16 jeunes)

- **L'accueil séquentiel (les Glumelles)** pour jeunes Belges et français de 10 à 18 ans, ouvert du vendredi midi au lundi midi (12 jeunes)
- **Accueil Court-Séjour**
 - **La Cour Carrée** (pour 12 jeunes âgés de 12 à 18 ans)
- **Accompagnement**
 - **Le Cabestan** (pour jeunes Français de 4 à 21 ans - +/- 50 jeunes/an)
 - **Le Passeur-Amarrage** (pour jeunes Belges de 6 à 25 ans - +/- 50 jeunes/an)
- **Accueil de jour** (ateliers thérapeutiques et activités écoresponsables)
 - **La Rose des vents** (pour tous les jeunes de l'institution, ainsi que pour des jeunes sous convention nominative délivrée par l'AVIQ)

L'accompagnement que l'Institut le Foyer de Roucourt propose, à travers ces différents types d'accueil, se veut à la fois :

- **THÉRAPEUTIQUE**, car il prend soin du jeune (SOIGNER N'EST PAS GUERIR), il accueille sa souffrance, ses difficultés.
- **PÉDAGOGIQUE**, car il favorise l'émergence chez le jeune de moyens d'adaptation qui lui permettront « de faire avec » ses difficultés.
- **ÉDUCATIF**, car il assure les actes dévolus aux parents lorsque les jeunes lui sont confiés.

Dans cette même logique, il souhaite poursuivre durant les prochaines années le **DÉVELOPPEMENT** de nouvelles réponses qui s'adapteront à l'évolution des besoins des jeunes et de leur entourage, aux enjeux sociétaux à venir,... en étant **INNOVANT** et **CRÉATIF**, tout en veillant à entretenir de nombreux partenariats avec les acteurs du monde extérieur dans une perspective holistique et de préparation à l'inclusion du jeune dans la société.

Vision

Le processus d'évaluation interne mené entre septembre et décembre 2018 a permis de mettre en évidence, autour de la redéfinition des valeurs et de la mission de l'Institut le Foyer de Roucourt, une vision sur 5 à 10 ans, qui est à la base de la conception de notre contrat d'objectifs versus nos fiches-actions, présenté(es) dans la Partie 2 du présent projet d'établissement. La pertinence de cette vision a été confirmée entre mars et juin 2020 à travers l'utilisation en interne du référentiel Qualité AViQ au sein de la ligne hiérarchique. Nous précisons dans l'annexe « Méthodologie de mise en œuvre du contrat d'objectifs versus des fiches-actions de l'Institut Le Foyer de Roucourt » (pp. 162-164) l'ensemble des démarches qui ont permis de faire émerger cette vision portée par l'ensemble des membres du personnel de l'Institut le Foyer de Roucourt et connue de ses bénéficiaires et parties prenantes.

L'axe stratégique transversal « Promotion d'une culture de la bientraitance », promotionné par l'AViQ, est clairement au centre de l'ensemble des évolutions impulsées, ces dernières années, au sein de l'Institut le Foyer de Roucourt. Sa mise en œuvre concrète a, d'ailleurs, débuté en 2017, dans le cadre d'échanges réguliers avec l'AViQ, l'ARS et le Département du Nord (ASE), et a débouché sur la mise en œuvre d'une véritable politique de prévention et de lutte contre les risques de maltraitance, dont les principaux outils seront évoqués dans une section spécifique, numérotée 4.6., au même titre que d'autres thématiques qui ne trouvent pas directement place dans les sections de l'annexe 45/2.

C'est notamment autour de ce soubassement fondamental que s'est progressivement construite la vision présentée ici.

Cette vision se formule de la manière suivante :

« Le Foyer de Roucourt veut devenir :

- *une institution reconnue comme lieu d'expertise ;*
- *qui offre un cadre thérapeutique et social aux jeunes et jeunes adultes ;*
- *via des dispositifs pluriels ;*
- *qui sont en capacité de s'adapter à leurs différentes spécificités,*
- *tout en développant de nouvelles alternatives répondant à l'évolution de leurs besoins, des besoins sociétaux, dans l'euro métropole Lille/Tournai. »*

Cette vision a commencé à s'incarner à partir de juin 2018 à travers la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions (dont la pertinence des plus anciennes, centrée sur la réorganisation du travail, a été confirmée dans le cadre du partenariat entre la direction de l'institution et les organisations syndicales et la grande consultation interne menée entre septembre et décembre 2018).

Il faut noter qu'au-delà de la mise en œuvre de ce grand axe stratégique transversal qu'est la promotion d'une culture de la bientraitance et de prévention de la maltraitance, le processus de recueil de données de l'évaluation interne a permis de mettre en évidence, avec un acteur-tiers (l'ASBL PSSD, dirigée par M^r Axel Roucloux), cinq grands axes stratégiques internes, qui ont permis de décliner précisément la vision présentée ici.

À l'issue du processus de recueil de données et des premiers enseignements apportés (principalement entre janvier et mai 2019) par les changements introduits au niveau de l'organisation interne à partir de septembre 2018, l'Institut Le Foyer de Roucourt a, en effet, décidé, sous l'impulsion de son Bureau de direction, de se concentrer sur 5 grands axes stratégiques, à savoir :

1. **Optimiser la réorganisation du travail pour accompagner le changement (meilleures réponses aux besoins des jeunes et jeunes adultes accueillis) dans une logique transversale, collective, participative et ouverte sur le monde extérieur.**
2. **Implémenter de manière durable et concrète une pratique à visée thérapeutique au sein de l'institution.**
3. **Développer une nouvelle culture d'entreprise, via une plus grande formalisation d'un certain nombre de processus au service des différents axes de l'accompagnement du jeune / jeune adulte au quotidien.**
4. **Optimiser l'offre de services, via un recentrage, en interne, autour des besoins des jeunes accueillis et, en externe, autour d'une meilleure prise en compte des besoins des territoires.**
5. **Inscrire progressivement l'institution dans une démarche de responsabilité sociétale.**

La rencontre de chacun de ces axes (eux-mêmes en lien avec le méta-axe « Promotion d'une culture de la bientraitance et prévention de la maltraitance » évoqué précédemment) sera resituée dans le cadre de la présentation de l'état des lieux du contrat d'objectifs 2022-2027, reprise dans la section 8 du présent rapport d'activités.

Valeurs

Dans le cadre de l'élaboration du contrat-vision faisant suite à l'analyse diagnostique de notre fonctionnement institutionnel, réalisée fin 2018, les valeurs qui fondent notre travail ont été fondamentalement réinterrogées.

Notre Contrat–Vision formule, à ce propos, les choses de cette manière :

Les valeurs sur lesquelles Le Foyer de Roucourt fonde l'ensemble de son action tant vis-à-vis des jeunes, de leur entourage, que de ses collaborateurs et partenaires extérieurs sont :

LE PROFESSIONNALISME, L'ACCES AUX CHOIX, LA CREATIVITE, L'INNOVATION, LA BIENVEILLANCE, LA RESPONSABILISATION, LA VALORISATION, LA COOPERATION, L'ACCUEIL, L'OUVERTURE, LA CITOYENNETE, LA TOLERANCE ET LE RESPECT.

Il va de soi qu'il n'existe aucune forme de hiérarchisation entre ces valeurs, qui témoignent clairement de l'évolution de notre paradigme institutionnel, enclenchée ces dernières années. Il nous semble important de brièvement préciser les contours de chacune d'entre elles, en les illustrant par certaines de nos réalisations récentes, dans le cadre de ce projet d'établissement.

L'humanisme & l'accès aux choix

Comme le conçoit le courant humaniste, l'Institut le Foyer de Roucourt entend placer résolument l'Homme au centre de ses préoccupations, tant sur le plan des idées, que des projets concrets qu'il met en place. La révision du processus d'élaboration du projet d'accompagnement du jeune / jeune adulte, finalisée en octobre 2019, et l'accès aux choix qu'elle sous-tend, autre valeur qui lui est intimement liée, constitue l'illustration la plus éclatante de la mise en avant de cette valeur, car elle institue concrètement, et non pas seulement idéologiquement, à travers les processus qu'elle met en jeu, le jeune (ainsi que son entourage) en tant que sujet qui s'inscrit dans son histoire et est acteur de sa vie.

La bienveillance

Nous plaçons, comme l'AViQ et la HAS, cette dimension comme la pierre angulaire qui sous-tend la révision de nos pratiques. Elle est d'ailleurs clairement inscrite sur le premier slide du document PowerPoint que nous projetons au jeune, ainsi qu'à sa famille et aux partenaires, lors de son premier entretien dans le cadre du processus d'admission. Bien plus que d'offrir aux jeunes que nous accueillons un cadre susceptible de les réinscrire dans les lois humaines, nous devons avant tout « veiller » sur eux, être attentifs à tout ce qui les singularise. La généralisation du poste d'intervenant au sein du travail de terrain, permettant de mettre à profit et d'articuler des compétences diverses dans la rencontre du jeune / jeune adulte dans l'ici et maintenant, va résolument dans ce sens. La création d'un cercle de réflexion éthique, transversal et à vocation pérenne, s'inscrit comme une préoccupation institutionnelle du même ordre.

Le professionnalisme

Cette valeur est au centre de nos préoccupations depuis un certain nombre d'années, tout particulièrement les six dernières. L'accueil de jeunes à profils complexes nécessite la mise en œuvre d'un certain nombre de compétences, elles-mêmes complexes, conjuguée à une organisation du travail cohérente, efficace et efficiente, ce que l'ensemble des dispositifs qui ont été mis en place depuis septembre 2018 visent à développer (réorganisation des horaires de travail, spécialisation des groupes de vie, utilisation de réseaux informatisés, recrutement reposant sur un cahier des charges au service de la rencontre des besoins institutionnels, programme de formation ambitieux, formalisation de nombreux processus,...)

La créativité

Une institution qui se veut thérapeutique, ou qui a, en tout cas, la prétention de le devenir, se doit de donner la part belle à la créativité sous toutes ses formes. Chaque intervenant intègre l'institution avec son background, ses envies, ses idées : nous voulons résolument nous appuyer sur ces dimensions pour construire l'institution de demain, capable de se réinventer constamment, en fonction de ce qui amène les jeunes / jeunes adultes qu'elle accueille et accompagne au quotidien.

L'innovation

Cette valeur est à comprendre au sens large : elle concerne à la fois, bien entendu, l'utilisation de supports techniques tournés vers l'avenir, mais aussi, et peut-être surtout, le fait de tenter d'offrir des réponses qui « sortent des sentiers battus » à des besoins sociétaux en train d'émerger. À ce titre, notre volonté de concevoir un véritable centre de jour à même d'accompagner, en journée, des jeunes pour lesquels la scolarité ne constitue plus nécessairement la colonne vertébrale de leur processus d'évolution, peut à la fois s'inscrire dans le cadre de la mise en œuvre d'ateliers à vocation thérapeutique, bien entendu, mais aussi d'une démarche de responsabilité sociétale susceptible de rencontrer d'autres types de besoins, tant pour les jeunes que nous accueillons dans nos services « historiques » que pour d'autres types de profil pour lesquels les réponses sociétales tendent à manquer.

L'accueil et l'ouverture

L'Institut le Foyer de Roucourt a toujours été une institution accueillante, comme ont pu en témoigner, par la voix des tiers (familles, partenaires, instances), les processus d'évaluation (interne et externe) par lequel il a interrogé son fonctionnement. La transversalité de son fonctionnement actuel l'amène, dans le même temps, à s'ouvrir davantage vers le monde extérieur, à envisager de nouveaux partenariats, à tenter de concevoir également des projets susceptibles de mieux l'inscrire dans son tissu à la fois régional, mais aussi local.

De manière tout aussi fondamentale, l'ouverture s'entend également par rapport à l'altérité - celle de l'autre et la sienne propre - et son acceptation (inscription culturelle, choix philosophiques et religieux, singularité du fonctionnement psychique et du choix de trajectoire de vie...)

Notons, dans cette optique, que la révision des processus d'élaboration autour du projet du jeune n'implique pas, de facto, qu'il s'y inscrive durablement au cours de son parcours et par

la suite, au risque, sinon, de faire naître une vision potentiellement totalitaire autour de la prise de décision, dépossédant à nouveau le jeune de sa part d'altérité... C'est là aussi que se trouve la volonté d'ouverture de notre institution.

La responsabilisation & la valorisation

Ces valeurs sont, pour nous, liées. Elles concernent à la fois les jeunes et les professionnels. Loin de constituer exclusivement une « institution -providence », l'Institut le Foyer de Roucourt a, au contraire, l'ambition de responsabiliser les jeunes qu'il accueille, autant que faire se peut en fonction de leurs forces et de leurs faiblesses, afin de leur permettre d'intégrer la société en position d'acteurs. De même, notre modèle institutionnel veut inscrire l'ensemble des professionnels qui le composent dans une logique de co-responsabilité, absolument nécessaire pour permettre d'offrir aux jeunes qu'il accueille un accompagnement de qualité à tous les niveaux. La valorisation nous semble constituer à la fois une des causes nécessaires et une des conséquences possibles pour que ce modèle puisse se développer et se perpétuer sur le long terme (possibilité de trouver une place susceptible d'offrir un futur de qualité pour les jeunes, possibilité d'évoluer en interne sur le plan professionnel, via promotion, ou de développer concrètement des projets qui les animent pour les professionnels).

La coopération

Le modèle de fonctionnement institutionnel que nous prônons, qui vise à rencontrer, de manière intégrée, l'ensemble des sphères autour desquelles gravitent les jeunes, nécessite un travail de coopération permanent entre les membres d'une équipe. La bonne volonté de l'un ou l'autre ne suffit plus, même si elle reste précieuse parfois. Le passage d'un fonctionnement pluridisciplinaire à un fonctionnement interdisciplinaire (nécessitant notamment d'oser témoigner de sa relation particulière avec le jeune, de ce qu'elle suscite chez nous en termes de « mouvements intimes ») s'inscrit également dans cette nécessaire logique de coopération.

La citoyenneté

C'est bien entendu un « concept à la mode ». Nous l'entendons, pour notre part, comme une manière de remettre du lien, de développer un « vivre ensemble », une inscription dans la société, pour les jeunes que nous accueillons, dimension qui constitue le principal écueil auquel s'opposent les jeunes que nous accueillons au sein de nos différents services. « Tisser du lien social » constitue la principale finalité qui sous-tend les missions auprès des jeunes qu'il nous est donné d'accompagner durant quelques années.

La tolérance & le respect

Ces valeurs sont à nouveau, pour nous, totalement liées, et concernent autant les jeunes que nous accueillons que les professionnels. Leur mise en avant implique d'oser la rencontre, de l'inscrire dans une réciprocité permanente, faite d'empathie et d'authenticité. Beaucoup de choses peuvent se dire, se faire, pour peu qu'elles s'inscrivent dans une logique de tolérance et de respect. Ces valeurs ont vocation à être transmises, tant des professionnels vers les jeunes que des professionnels entre eux.

Tolérance et respect sont des valeurs qui, dans le chef des intervenants, doivent s'incarner également à propos de ce tout ce qui a trait à la reconnaissance et à l'acceptation de l'altérité du jeune, comme nous le formulions précédemment dans le cadre de la valeur « Ouverture ». Le chemin qu'empruntera le jeune, c'est lui qui, in fine, le choisira ! Notre institution se donne une obligation de moyens pour l'accompagner dans ce parcours, certainement pas une obligation de « résultat » quant à ce qui aurait été convenu ensemble.

La confiance

C'est à travers cette valeur que les jeunes peuvent nous être confiés, et c'est par elle que nous créons un « espace potentiel », analogue au Jeu du taquin, au sein duquel il existe suffisamment d'espace pour que puisse y advenir quelque chose de nouveau, et suffisamment aussi de bords, de limites, pour que l'ensemble reste relié. On peut condenser ici la nécessaire relation qui existe dans le dispositif que nous voulons mettre en place, à vocation thérapeutique, dans la dialectique entre la nécessité du cadre et les impératifs de la clinique. Un cadre sans clinique est une enveloppe rigide au service de la conformité ; une clinique sans cadre est une aberration, car elle prive de repères des jeunes / jeunes adultes qui en ont parfois totalement manqué tout au long de leur parcours.

Missions assurées par le service

Notre volonté de transversalité institutionnelle, conjuguée à celle de nos instances mandantes, nous a amenés à revisiter, en 2019, notre mission, tant sur le plan interne que dans le cadre des statuts de notre ASBL. À l'issue des travaux d'évaluation, impliquant tous les acteurs, et d'élaboration qui ont présidé à cette revisite, notre mission institutionnelle a été énoncée de la manière suivante (et reste d'application à ce jour) :

« Au travers de ces valeurs, notre mission est d'accompagner l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte en souffrance à trouver SA place dans la société, en étant attentif à ses besoins, ses choix, ainsi qu'à ceux de son entourage. »

3. Personnel

3.1. Nombre de personnes occupées dans le service et catégories de fonction

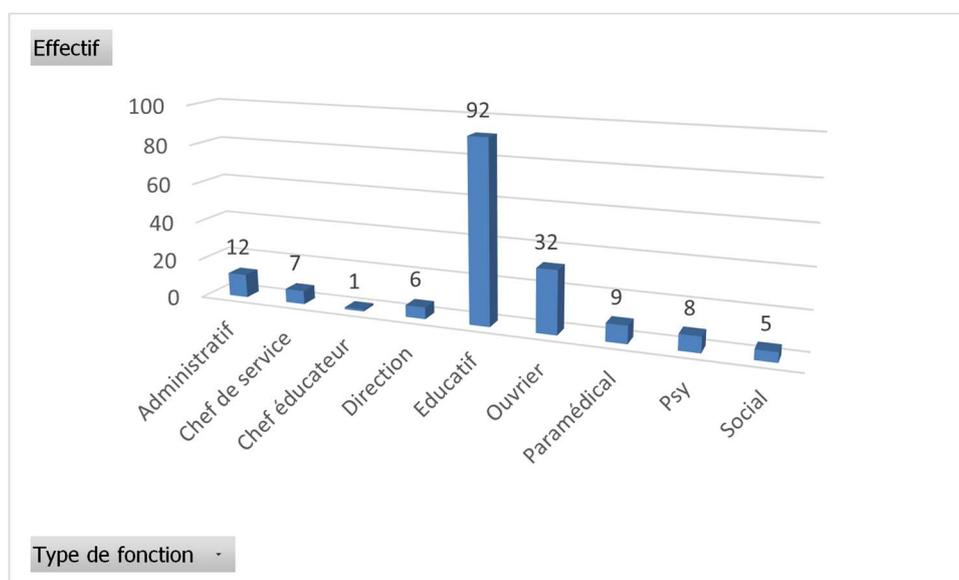
Service résidentiel pour jeunes (tous dispositifs confondus)

En 2024, le service a employé, en personnes physiques, 97 femmes et 75 hommes.

La répartition des fonctions (nombre et % d'ETP) en 2024 se dessine globalement de la manière suivante au niveau du SRJ (tous dispositifs confondus) :

Catégorie de fonction	ETP	%
Educatif	67,21	57,40
Ouvrier	19,90	17,00
Chef de service	5,99	5,11
Administratif	5,72	4,88
Social	4,79	4,09
Psy	4,46	3,81
Paramédical	4,25	3,63
Direction	3,42	2,92
Chef éducateur	1,36	1,16
Total	117,09	100

Concrètement, on retrouve (en PP) :



Ce tableau (ETP) et ce graphique (PP) illustrent bien la prédominance logique du personnel éducatif au sein d'une structure résidentielle comme celle que notre institution gère depuis sa création.

En termes d'équivalent temps plein (en arrondissant à l'unité), la fonction éducative est représentée à 57 %. Si on inclut les chefs de service et le chef éducateur, les assistants sociaux, les paramédicaux et les coordinateurs thérapeutiques dans le travail opérationnel avec les bénéficiaires, on constate que 75 % des moyens humains sont concentrés à ce niveau.

Les 25 % restants se répartissent entre le pôle ouvrier (maintenance et économat) pour 17 %, le pôle administratif pour 5 % et la direction pour 3 %.

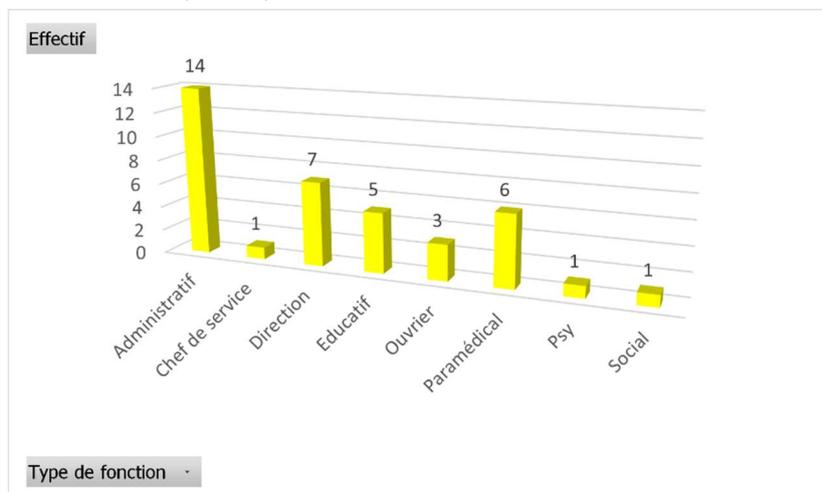
SAFAE (« Le Cabestan »)

En 2024, le service a employé, en personnes physiques, 25 femmes et 13 hommes.

La répartition des fonctions (nombre et % d'ETP) en 2024 se dessine globalement de la manière suivante au niveau du SAFAE « Le Cabestan » :

Catégorie de fonction	ETP	%
Educatif	3,99	40,46
Administratif	1,75	17,71
Paramédical	1,19	12,04
Social	0,80	8,12
Ouvrier	0,80	8,11
Psy	0,69	7,00
Chef de service	0,41	4,14
Direction	0,24	2,42
Total	9,85	100

Concrètement, on retrouve (en PP) :



Le temps de travail consacré à l'opérationnalisation directe des missions du service représente 72 % du temps global alloué au service, soit 7,06 ETP.

Ces équivalents temps plein se répartissent sur les éducateurs (3,99 ETP), l'assistante sociale pour 0,8 ETP, la coordinatrice thérapeutique (psychologue clinicienne de formation) pour 0,69 ETP, la cheffe de service (assistante sociale de formation) pour 0,41 ETP et le personnel paramédical (1,19 ETP, pour la psychomotricité et pour la logopédie).

La gestion et l'administration de la maintenance du service représentent 28 % du temps global alloué au service, soit 2,79 ETP.

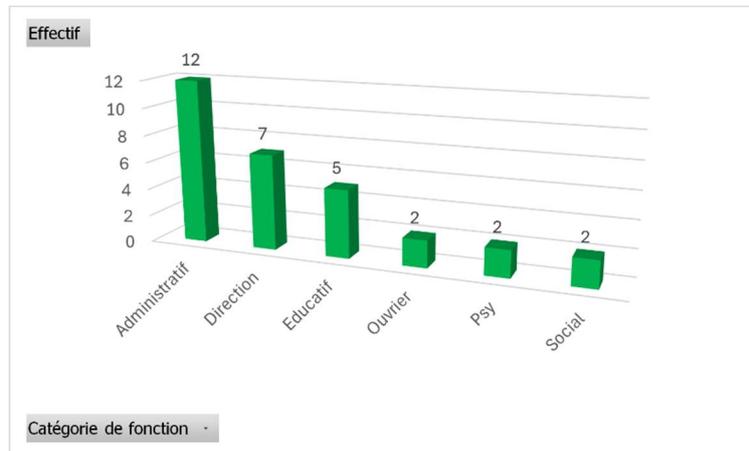
SAC « Le Passeur-L'Amarrage »

En 2024, le service a employé, en personnes physiques, 23 femmes et 7 hommes.

En 2024, la répartition des fonctions (nombre et % d'ETP) se dessine globalement de la manière suivante au niveau du SAC « Le Passeur-L'Amarrage » :

Catégorie de fonction	ETP	%
Educatif	2,96	40,77
Social	1,84	25,34
Direction	1,31	18,04
Administratif	0,85	11,71
Psy	0,24	3,31
Ouvrier	0,06	0,83
Total	7,26	100

Concrètement, on retrouve tout au long de l'année 2024 (en PP) :

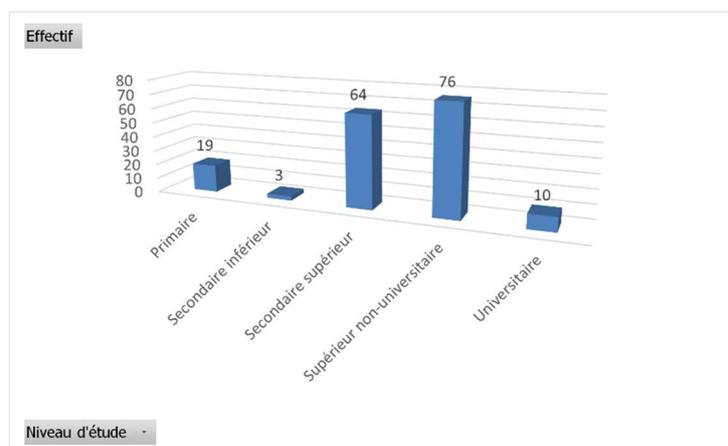


Sur le personnel d'accompagnement, les équivalents temps plein se composent de sept intervenants (5 éducateurs et 2 assistants sociaux de formation), des deux coordinatrices thérapeutiques qui ont exercé, successivement, au cours de l'année (psychologues de formation) et de la chef de service (assistant social de formation, reprise ici dans la catégorie « Direction »).

Niveau d'études

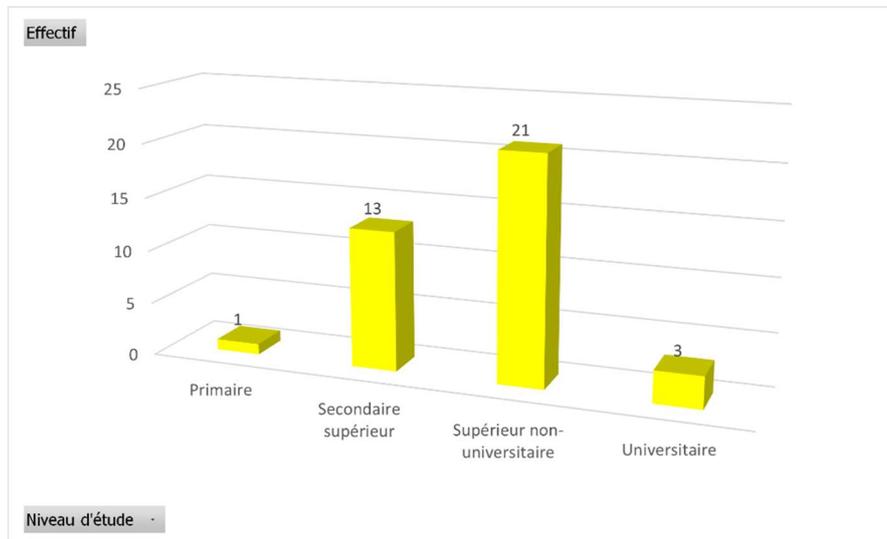
SRJ (tous dispositifs confondus)

Au sein du SRJ, 76 des 172 membres du personnel ayant assuré des prestations en 2024 (44 %) disposaient d'un diplôme de l'enseignement supérieur non universitaire et 64 du CESS. 19 membres du personnel relèvent de l'enseignement primaire et 3 de l'enseignement secondaire inférieur. 10 ont un diplôme universitaire.



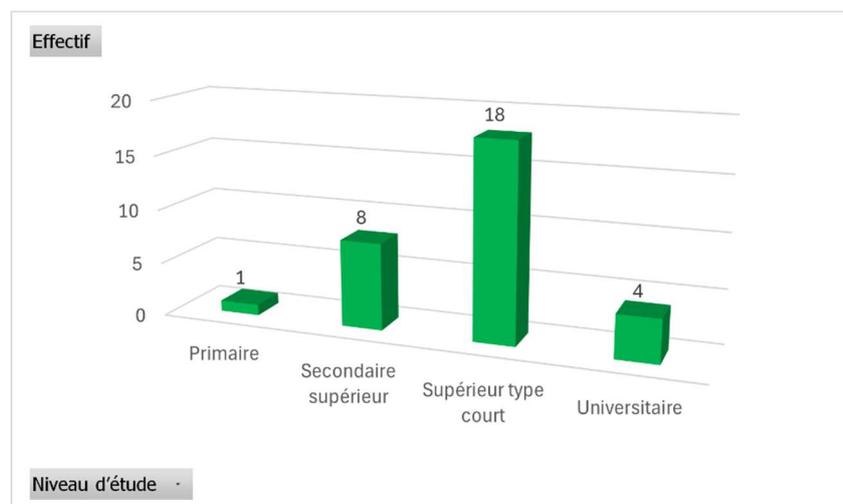
SAFAE « Le Cabestan »

Au sein du SAFAE « Le Cabestan », 21 des 38 membres du personnel qui ont travaillé en 2024 disposaient d'un diplôme de l'enseignement supérieur non universitaire et 13 du CESS. 2 des 5 éducateurs affectés au service durant cette année disposaient également d'un diplôme de l'enseignement supérieur non universitaire, contre 2 qui étaient porteurs du CESS et 1 relevait de l'enseignement primaire.



SAC « Le Passeur-L'Amarrage »

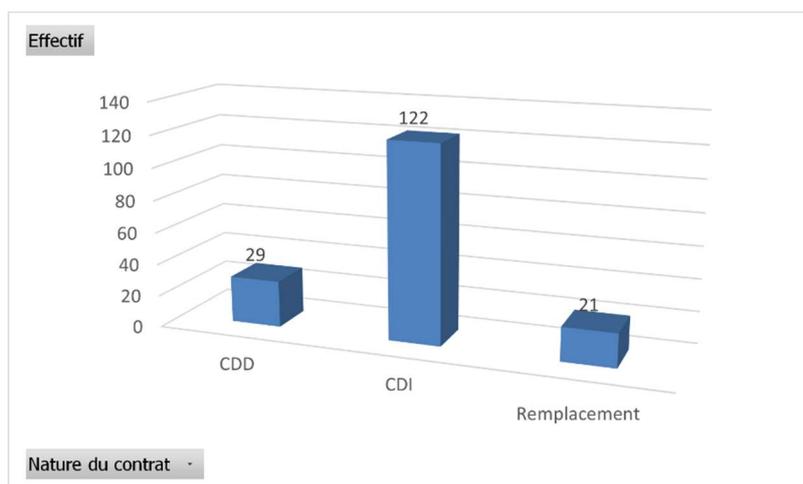
L'ensemble des membres du personnel d'accompagnement (à savoir les six intervenants de terrain, en plus de la chef de service et des deux coordinatrices thérapeutiques qui y ont travaillé au cours de l'année) disposaient, au cours de 2024, d'un diplôme de l'enseignement supérieur non universitaire ou universitaire au sein du SAC « Le Passeur-L'Amarrage », ce qui est nécessaire eu égard aux types de missions de ce service.



3.2. Type de contrat

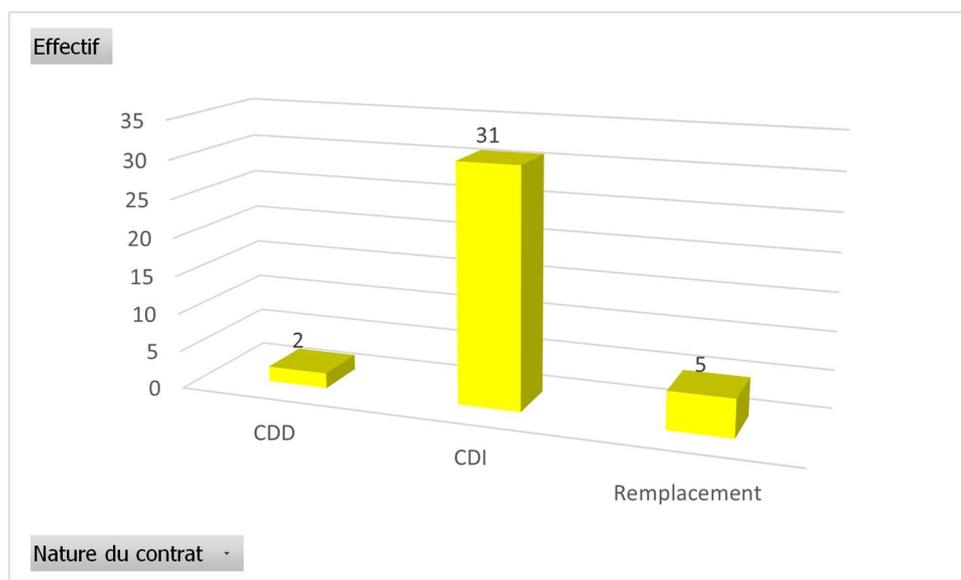
SRJ (tous dispositifs confondus)

71 % des membres du personnel présents au SRJ en 2024 ont disposé d'un contrat à durée indéterminée, 17 % d'un contrat à durée déterminée et 12 % d'un contrat de remplacement.

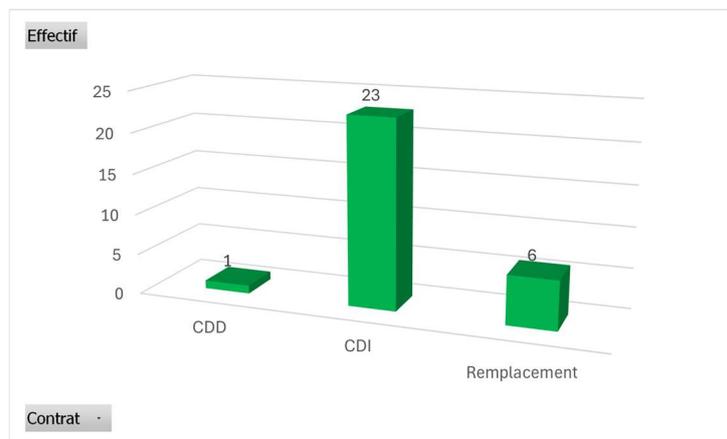


SAFAE « Le Cabestan »

La grande majorité (81,6 %) des membres du personnel impliqués dans le SAFAE « Le Cabestan » étaient sous contrat CDI en 2024. Les deux contrats CDD étaient portés par du personnel paramédical.



SAC « Le Passeur-L'Amarrage »

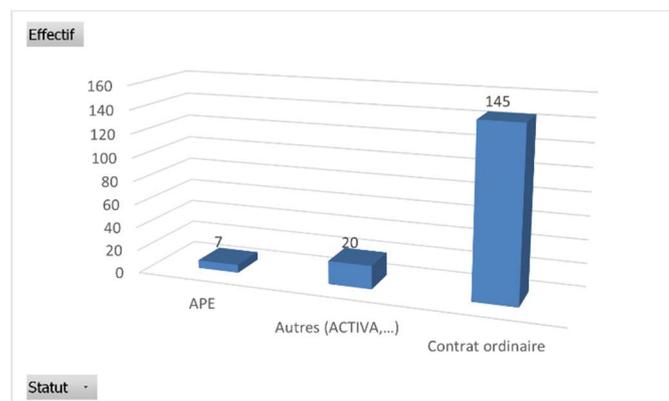


77 % des membres du personnel disposaient, en 2024, d'un contrat CDI. Le CDD concernait une intervenante porteuse d'un diplôme d'assistante sociale ». Les 6 contrats de remplacement ont concerné des fonctions administratives, ouvrières et « psy » et une éducatrice.

3.3. Statut des membres du personnel

SRJ (tous dispositifs confondus)

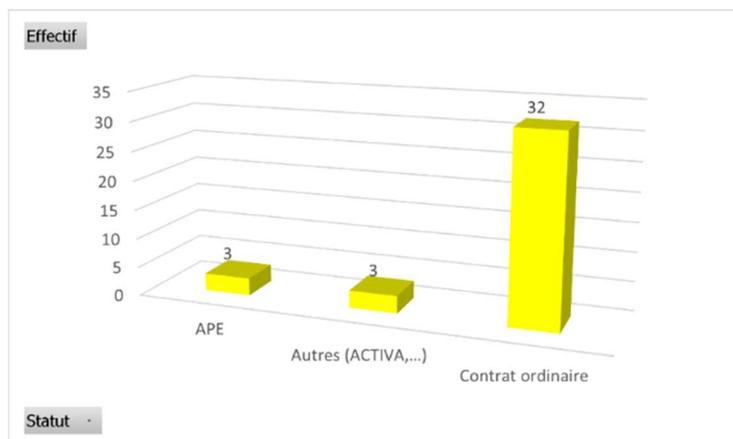
Au cours de l'année 2024, 145 des 172 membres du personnel qui ont assuré des prestations au niveau du SRJ (soit 84 %) étaient porteurs d'un contrat ordinaire, 7 d'un contrat APE et 20 d'un autre type de contrat (Maribel, Plan Impulsion,...).



SAFAE « Le Cabestan »

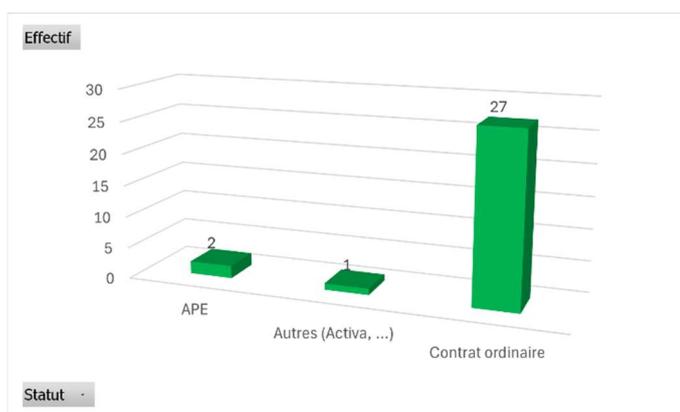
32 des 38 membres du personnel prestant au niveau du service en 2024 étaient titulaires d'un contrat ordinaire.

Deux des trois contrats APE étaient portés par des éducatrices de terrain.



SAC « Le Passeur-L'Amarrage »

90 % des membres du personnel étaient, en 2024, porteurs d'un contrat ordinaire.



4. Formations suivies

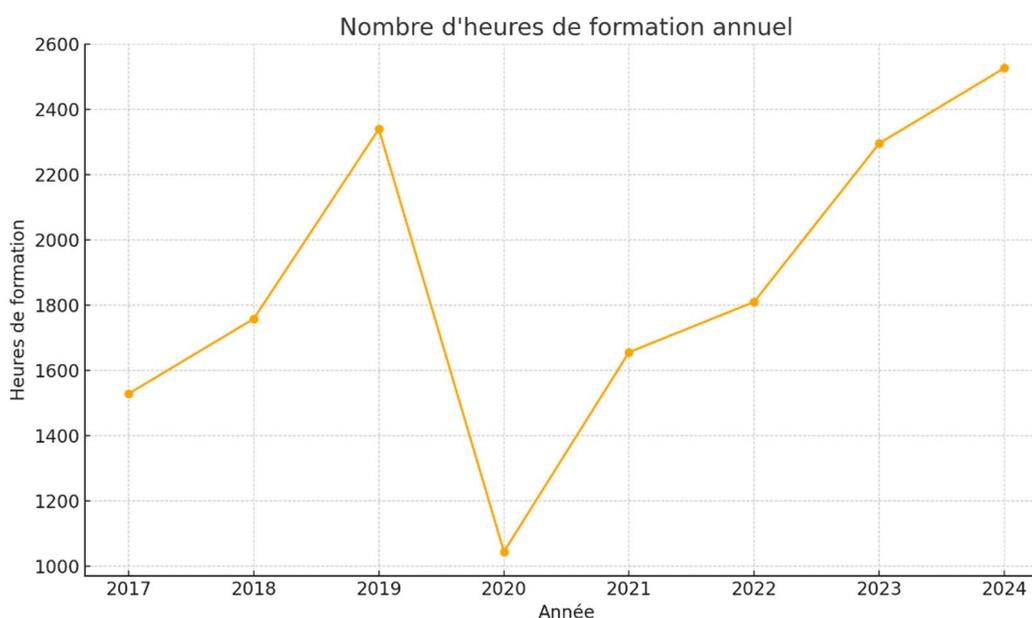
Considérations générales

L'année 2024 a permis l'organisation de **2526,40 heures de formation**, ce qui marque une **augmentation significative par rapport à 2023** (2295,87 heures). Cette croissance prolonge la **tendance haussière amorcée depuis 2020**, après le creux observé durant la période COVID-19. Notre organisation dépasse désormais le niveau horaire atteint lors du pic de 2019, confirmant son engagement sans cesse accru dans le développement des compétences de ses membres du personnel.

La répartition des heures reste globalement équilibrée entre les sexes :

- **1165,16 heures** de formation ont concerné **58 membres** du personnel **masculins**,
- **1361,24 heures** ont été suivies par **65 membres féminins**.

Au total, **123 membres du personnel** ont bénéficié d'au moins une action de formation en 2024, ce qui illustre la poursuite de l'ancrage de la formation continue dans notre culture institutionnelle.



Adaptation de notre politique de formation en fonction de l'évolution des besoins

Comme cela avait été souligné les années précédentes, notre politique de formation collective se centre, de manière systématique depuis deux ans, sur la constitution d'un socle solide de pratiques professionnelles sécurisantes, en cohérence avec les évolutions structurelles, comportementales et sociétales liées au public que nous accueillons. Cette orientation,

amorcée en 2023, s'est consolidée en 2024 et constitue désormais l'un des piliers de notre identité organisationnelle.

En effet, les caractéristiques des jeunes que nous accompagnons sont marquées, de plus en plus fréquemment, par une désorganisation profonde de leurs repères spatiaux, temporels et logiques, rendant impératif un encadrement structurant et rassurant. Parallèlement, les professionnels, parfois mis à rude épreuve, manifestent eux aussi le besoin de s'appuyer sur des repères clairs, des outils partagés et des postures cohérentes, à travers une culture institutionnelle commune.

Notre politique de formation 2024, fondée sur les orientations du plan de formation 2023-2025 et l'objectif 3 du Contrat d'objectifs 2022-2027, s'est donc articulée autour de trois axes majeurs :

1. La généralisation des formations collectives autour de la sécurisation des pratiques :

- La formation **CAMP** (Contrôle de l'Aggressivité par la Maîtrise Physique), animée par FORMEHOS, a continué à se déployer tout au long de l'année 2024 avec 10 sessions organisées entre février et décembre. Quarante membres du personnel y ont participé en 2024. Elle a concerné à la fois les nouveaux membres du personnel et les équipes encore non formées, dans une logique de mise à niveau collective.
- Une formation **Krav-Maga**, dispensée par l'opérateur K-Rixe, a été ajoutée pour les membres du personnel ayant déjà suivi CAMP, dans le but d'intégrer des techniques de protection et de contrôle sans violence, lorsque les autres leviers d'apaisement ne suffisent plus. Son contenu, adapté à notre contexte, met l'accent sur les postures, les dégagements et la gestion des épisodes de crise. Il est à noter que cette formation, organisée sur site, intègre également les membres du personnel des pôles supports (intendance et technique), qui sont directement en lien avec les jeunes que nous accueillons et accompagnons au quotidien, dans le cadre de groupes hybrides « intervenants de terrain-membres des pôles supports ». Quarante-six membres du personnel y ont participé en 2024.
- L'équipe d'**Equipiers de première intervention** (EPI), a été constituée en septembre 2024 avec l'aide de notre conseiller en prévention, Yves Brulard. Ses 16 membres, répartis sur tous les sites et sur les plages horaires clés, ont reçu une formation spécifique dispensée par CeFoPrev.
- La préparation à de nouveaux modules de la formation "**Premiers soins**", prévue pour 2025, a également été initiée, avec la constitution d'une équipe de 12 personnes, dans le but de disposer d'un réseau de référents internes

rapidement mobilisables. Une formation certifiante de trois jours « Secourisme en entreprise » leur sera dispensée courant du premier quadrimestre 2025.

2. La poursuite des formations centrées sur l'accompagnement des spécificités psychosociales des jeunes :

- L'année 2024 a permis le quasi-achèvement du **deuxième cycle EVRAS** (Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle), avec la psychologue-sexologue Severine Acquisto. Ce second volet a touché les équipes du Passeur-Amarrage, du Cabestan, de la Cour carrée et de la Rose des vents. Il est à noter qu'un nouveau cercle de réflexion et d'amélioration des pratiques a été créé suite à la mise en place de cette formation. Il sera animé en 2025 par une spécialiste en animation de réunions, Madame Bérengère Juvent.
- Une relance des demandes de **formations en psychopathologie** a émergé au départ des équipes formées à CAMP. Des discussions sont en cours pour organiser des sessions spécifiques en 2025 (contacts pris avec de potentiels intervenants externes, dont le Dr Emmanuel Thill, ancien médecin-coordonateur de notre organisation).

3. La consolidation de notre dispositif de formation interne et individualisée :

- Le recours aux **entretiens de fonctionnement** permet de formaliser un contrat de formation individualisé entre l'employeur et chaque travailleur. En 2024, le canevas de recueil des besoins a été utilisé de manière plus systématique.
- L'accès au **catalogue FormAction** a été maintenu et enrichi. Plusieurs formations individuelles ont été organisées au départ d'initiatives personnelles croisées avec des objectifs institutionnels.
- La participation à la **formation UNIPSO** (GO For Cadres et GO For Direction) s'est poursuivie, dans le cadre du renouvellement des fonctions d'encadrement et de notre volonté de consolider un **management transformationnel et responsabilisant**. Pour l'année 2024-2025, deux chefs de service participent à la formation pour cadres intermédiaires et un autre, déjà formé à ce niveau, a été accepté au sein de la formation GO For Direction (demande introduite au Bureau de direction et validée par celui-ci).

Perspectives 2025

L'année 2025 s'inscrit dans une dynamique de continuité et d'approfondissement avec ce qui a eu cours en 2024 :

- **Poursuite de la formation CAMP et organisation d'un recyclage fin juin** pour 30 personnes et **intégration rapide des nouveaux engagés** dans les premières sessions de l'année.
- **Trois cycles Krav-Maga** déjà planifiés (février-avril, juin-octobre, novembre-février 2026).
- **Poursuite des formations Premiers soins**, avec l'opérateur CeFoPrev (« recruté » en 2024) au départ de modules complémentaires sur les urgences vitales, les malaises, les traumatologies légères et la mise en œuvre de formations de base autour de la prévention incendie et des premiers soins pour les nouveaux membres du personnel, dans une logique de continuité.
- **Reprise de supervisions et/ou d'accompagnement d'équipes** dès septembre (dates déjà planifiées) pour deux équipes avec le D^r Emmanuel Thill prise de contact avec d'autres candidats superviseurs potentiels pour une troisième équipe.

L'institution poursuit aussi le **développement de formations individuelles**, en s'appuyant sur les entretiens de fonctionnement et sur les retours des chefs de service, à travers une exploitation plus systématique des contenus des entretiens de fonctionnement.

À cet effet, un mail sera désormais envoyé par le Directeur qualité et responsable thérapeutique, dans un temps raisonnable en fonction de leurs entretiens de fonctionnement et disponibilité de formations externes, aux membres du personnel évalués et évoluant comme intervenants de terrain au contact direct des jeunes, ainsi qu'à leur hiérarchie, pour proposer aux premiers des formations pouvant « coller » avec leurs besoins/attentes, dans une logique de contrat de coopération entre eux et notre organisation.

L'idée est, ici, de stimuler la participation à des formations hors du cadre collectif pour les membres du personnel qui n'ont pas l'habitude de les rechercher activement de manière autonome. Cette volonté s'inscrit dans notre souhait d'inscrire notre politique de formation dans une démarche de plus en plus participative à tous les niveaux de notre organisation.

Cette approche, conjuguant transversalité, spécificité et ancrage dans la réalité des pratiques de terrain, témoigne de notre capacité à faire évoluer nos dispositifs de formation au rythme des mutations contemporaines, dans une logique d'amélioration continue.

Participation à la mise en œuvre d'un projet INTERREG intégrant la mise en place d'un module de formation

Dans ce cadre, nous participons également actuellement à la mise en œuvre d'un projet INTERREG destiné à développer des synergies entre les acteurs de l'action sociale, de l'aide sociale à l'enfance au sens large, et d'autres secteurs autour de l'accueil de jeunes à situation

complexe. Ce projet, dont la première étape a été franchie, a été déposé fin avril 2025 dans le cadre de la deuxième phase du processus et sera évalué courant juillet 2025 par les instances compétentes.

Au sein de celui-ci, un module centré sur la formation a été construit au départ d'expériences de terrain réalisées au sein de notre organisation, en synergie avec deux organismes de formation de part et d'autre de la frontière franco-belge, à savoir Formations Repère en Belgique (opérateur au sein duquel notre Directeur qualité et responsable thérapeutique est formateur indépendant) et l'IRTS du côté français. L'idée est ici, pour l'Institut Le Foyer de Roucourt, de rencontrer, de manière effective et concrète, le dernier axe stratégique inscrit dans son contrat-vision fin 2018, à savoir sa volonté de devenir un centre d'expertise en matière de formation pour les acteurs du secteur.

Au départ des synergies que ce type de projet pourrait permettre de mettre en place, d'autres initiatives capitalisant sur notre expérience utile (bonnes pratiques) pourraient voir le jour.

Il est prévu que si le projet INTERREG ne passe pas avec succès la seconde étape évoquée ci-avant, la mise en œuvre de la formation qu'il contient, accessible à la fois en interne et en externe, soit tout de même assurée dans le cadre d'une collaboration entre notre organisation et l'un et/ou l'autre des opérateurs de formations évoqués précédemment, permettant, dans tous les cas, de finaliser l'inscription de notre organisation dans la logique de ses projets à long terme (10 ans) et de pouvoir démarrer celle-ci au plus tard en 2026, en capitalisant sur l'évolution de nos pratiques et l'expérience accumulée, au départ de celle-ci, au cours des huit dernières années.

5. Caractéristiques des bénéficiaires

5.1. Nombre de bénéficiaires²

SRJ (tous dispositifs confondus)

Population	Quota	N	Quotas
Nombre total en 2024	Tous	195	
	ARS	79	75 ARS 59, 3 ARS 62 et 1 ARS 02
	ASE ³	91	64 ASE 59 et 27 ASE « autres départements »
	AViQ	25	24 « population agréée » et 1 convention nominative
Nombre d'entrées en 2024	Tous	72	
	ARS	24	Tous ARS 59 (21 ITEP & 3 IME) => Combien entrent ASE ?
	ASE	42	37 ASE 59 et 5 ASE « autres départements »
	AViQ	6	Tous « Population agréée »
Nombre de sorties en 2024	Tous	62	
	ARS	22	20 ARS 59 et 2 ARS 62
	ASE	35	31 ASE 59 et 4 ASE « autres départements »
	AViQ	5	5 « population agréée »

Focus sur l'Accueil séquentiel (Glumelles) - ASE & AViQ

Population	Quota	N	Répartition
Nombre total en 2024	Tous	20	
	ASE	19	15 ASE 59 et 4 ASE « autres départements »
	AViQ	1	1 « Population agréée »
Nombre d'entrées en 2024	Tous	12	
	ASE	12	9 ASE 59 et 3 ASE « autres départements »
Nombre de sorties en 2024	Tous	7	
	ASE	7	5 ASE 59 et 2 ASE « autres départements »

Focus sur l'Accueil court-séjour (Cour carrée) - ASE 59

Population	N
Nombre total en 2024	42
Nombre d'entrées en 2024	31
Nombre de sorties en 2024 ⁴	31

² Données au 31/12/2024

³ Il est à remarquer que, sur les 79 jeunes repris sur le quota ARS au 31/12/2024, 42 font l'objet d'un financement « Sécurité sociale », couplé à une prise en charge pour les frais spéciaux (vêtue et argent de poche) financée par l'ASE Nord (cf. information demandée par le Département du Nord dans le cadre de la Convention de coopération pour l'accueil et l'accompagnement de mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance).

⁴ Sont également inclus ici les jeunes qui ont intégré un autre dispositif de notre SRJ en 2024 suite à leur sortie de la Cour Carrée.

SAFAE « Le Cabestan »

Population	N	Quota ⁵
Nombre total en 2024	53	43 ARS 59
		10 ASE 59
Nombre d'entrées en 2024	16	10 ARS 59
		6 ASE 59
Nombre de sorties en 2024	16	13 ARS 59
		3 ASE 59

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »)⁶⁷

Nombre de bénéficiaires

Nombre total en 2024	75	Passeur (JAS)	59
		Amarrage (TEVA)	16
Nombre d'entrées en 2024	23	Passeur (JAS)	21
		Amarrage (TEVA)	2
Nombre de sorties en 2024	29	Passeur (JAS)	21
		Amarrage (TEVA)	8

Le nombre total de jeunes accompagnés en 2024 (75) était supérieur par rapport à 2024 (67). La balance entre entrées et sorties est fondamentalement différente qu'en 2024.

En 2024, contrairement à 2024, aucun jeune n'est, à la fois, entré et sorti lors de la même année, quelle que soit la mission (JAS vs TEVA).

5.2. Durée de l'accompagnement

SRJ (tous dispositifs confondus)

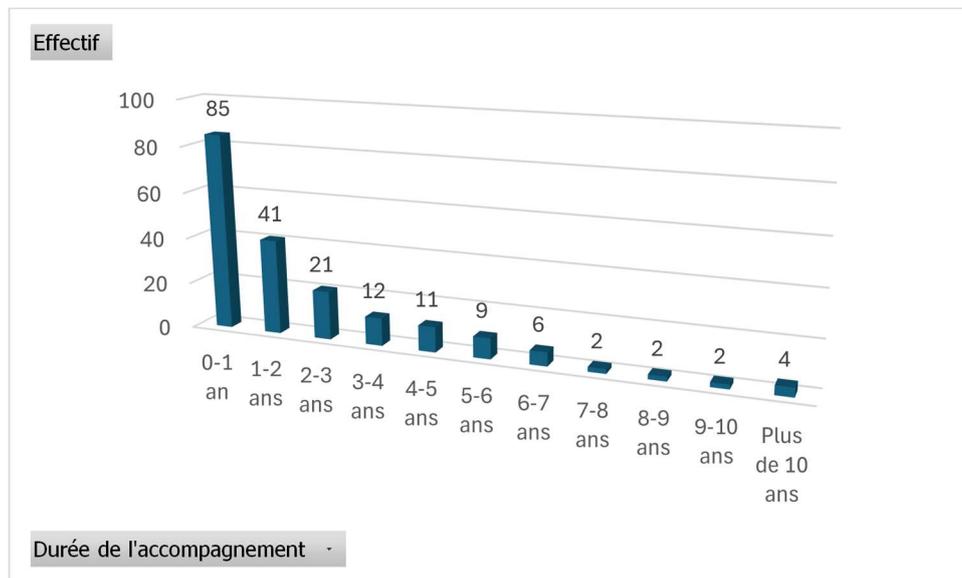
La moyenne de durée de séjour pour 2024 au sein du SRJ (tous dispositifs confondus) au 31/12/2024 des 195 bénéficiaires est de 2 ans et 3 mois.

⁵ Données au 31/12/2024. Il est à noter que trois jeunes initialement sous quota ASE sont passés, en cours d'année, sous quota ARS (sans intervention de l'ASE).

⁶ L'ensemble des bénéficiaires de ce service relèvent, bien entendu, ici de l'AViQ.

⁷ Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.

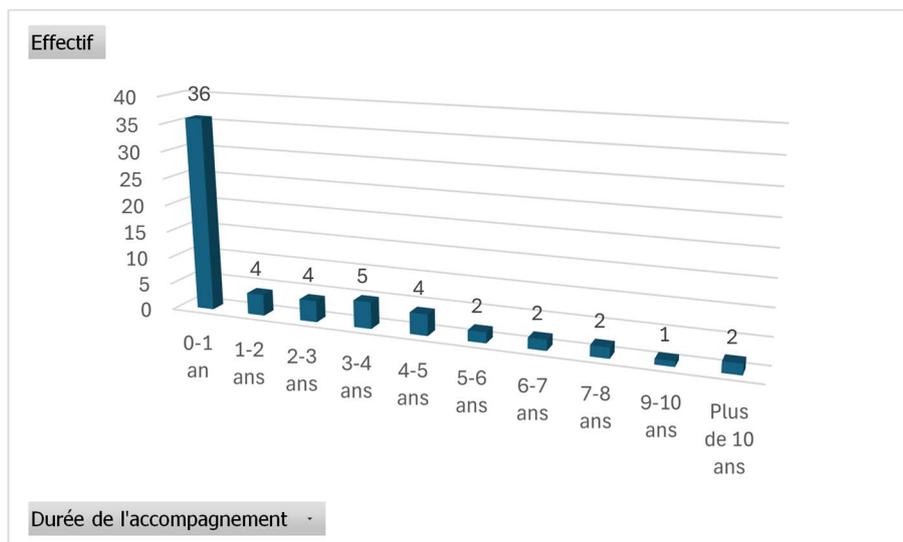
Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartit de la manière suivante :



Au-delà de la surreprésentation de l'intervalle « 0-1 an » (85 jeunes), due, en partie, comme l'an dernier, à la présence des jeunes de la Cour carrée, les intervalles de temps les plus rencontrés sont « 1-2 ans » (21 % des jeunes) et « 3-4 ans » (11 % des jeunes). Dix jeunes (5 %) présentent une durée de séjour de 7 ans et plus. Comme l'an dernier, quatre jeunes (2 %) sont accompagnés par notre service résidentiel depuis plus de 10 ans. Au final, 65 % des jeunes accueillis au sein du service résidentiel le sont depuis moins de deux ans. Si on retire les 42 jeunes de la Cour carrée, on constate que 55 % des jeunes accueillis au sein du SRJ, quel que soit le dispositif, le sont depuis moins de deux ans.

Pour ce qui a trait aux jeunes qui ont quitté le service résidentiel au cours de 2024, la durée d'accompagnement est d'environ 2 ans 2 mois.

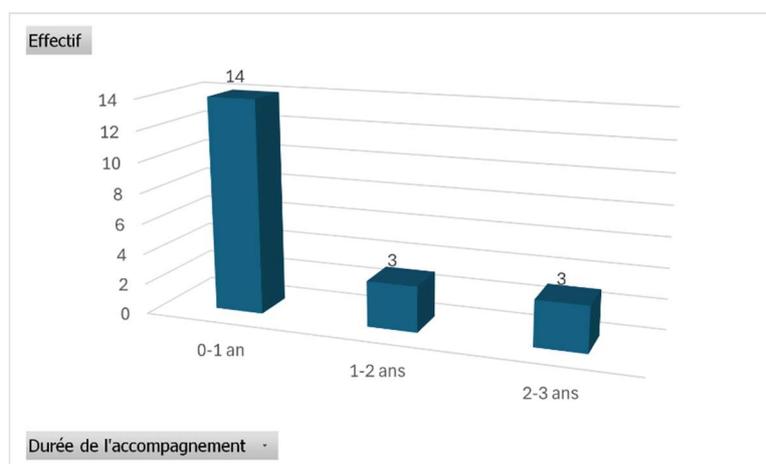
Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartit de la manière suivante :



Si on retire les 31 jeunes de la Cour carrée sortis en 2024, on constate que le temps d'accompagnement est le plus souvent compris entre 0 et 5 ans, sans qu'une catégorie d'âge spécifique n'émerge (entre 4 et 5 jeunes pour chaque intervalle d'âges).

SRJ - dispositif « Les Glumelles »

La moyenne de durée de séjour au sein du dispositif « Les Glumelles » au 31/12/2024 des 20 bénéficiaires est de 1 an.



Au 31 décembre 2024, six jeunes sur 20 avaient déjà passé plus d'un an au sein du dispositif.

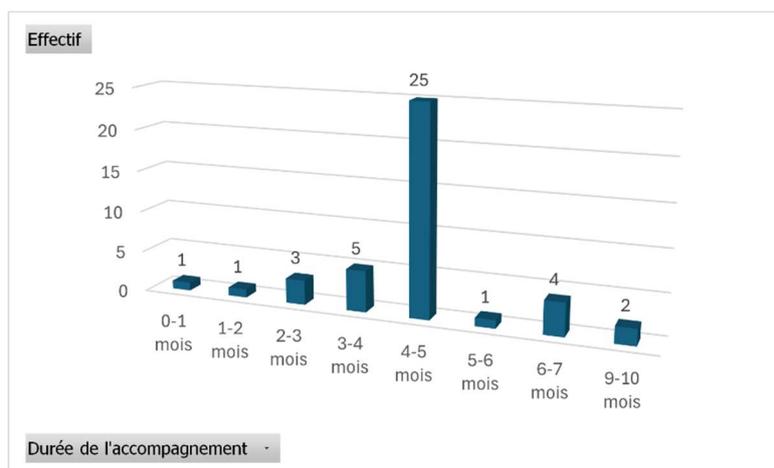
Trois jeunes qui avaient intégré le dispositif lors du démarrage du projet (janvier 2022) étaient toujours présents au sein du dispositif au 31/12/2024 (logique de reconduction autant d'années que nécessaire prévue dans la convention d'accueil).

Les sept jeunes qui sont sortis au cours de l'année 2024 sont restés moins d'un an dans le dispositif.

SRJ - dispositif « La Cour carrée »

La moyenne de la durée d'accompagnement des 42 jeunes qui sont passés par la Cour carrée en 2024 est de 4,5 mois.

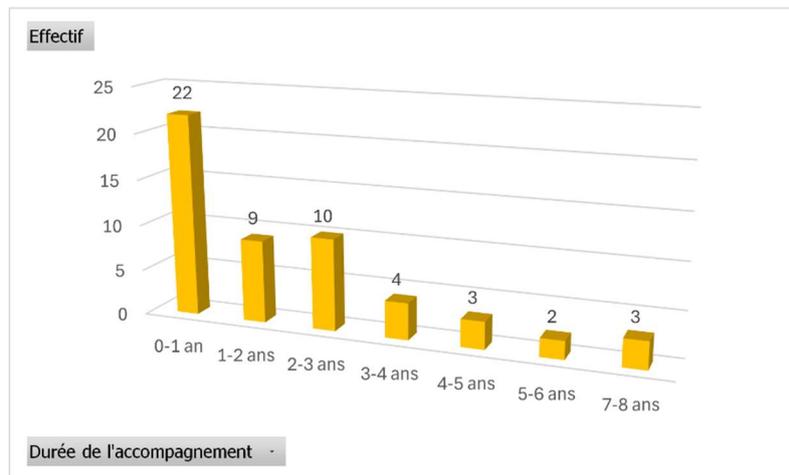
Le graphique ci-dessous met bien en évidence la durée d'accompagnement la plus rencontrée (entre 4 et 5 mois pour 25 des 42 jeunes), ce qui correspond bien à l'esprit du projet, à savoir permettre une observation de court terme pour un maximum de jeunes en totale rupture de parcours en vue de contribuer à leur réorientation dans les meilleures conditions possibles. Seuls 7 suivis ont, en effet, dépassé la période de quatre mois dans le cadre, le plus souvent, d'une préparation à une orientation future planifiée lors de la première période de quatre mois. Seuls 5 suivis n'ont pas atteint la période qui va du troisième au quatrième mois. Deux concernent une réorientation en cours de suivi, un à une levée de placement, un congédiement et un à une fin de prise en charge conventionnée .



SAFAE « Le Cabestan »

La moyenne de durée de séjour pour 2024 au sein du SAFAE « Le Cabestan » au 31/12/2024 des 53 bénéficiaires est de 2 ans et 1 mois.

Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartit de la manière suivante :

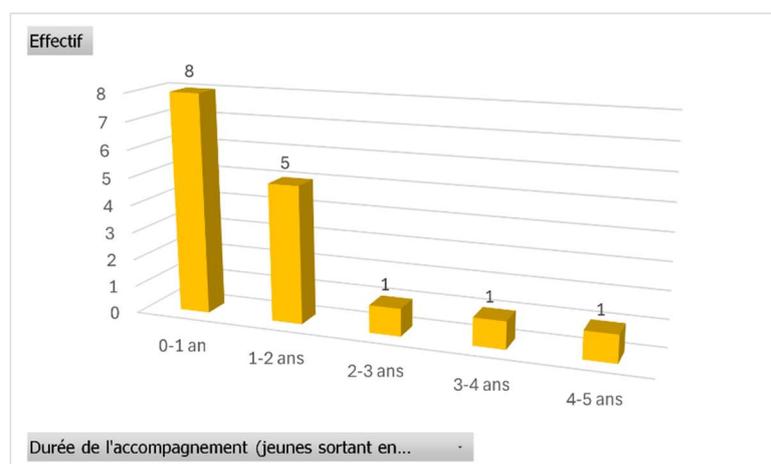


On constate que 42 % des jeunes sont au Cabestan depuis moins d'un an, ce qui renforce encore ce qui avait été annoncé de l'année dernière en termes de durée courte de séjour. Comme nous l'avons déjà dit l'année dernière, le service est amené à travailler avec des jeunes dont les problématiques s'inscrivent dans des dynamiques complexes, qui, par le passé, auraient très probablement été plus naturellement dirigés vers des structures résidentielles. On peut penser que le dispositif se montre rapidement insuffisant pour accueillir ce type de jeunes. Une analyse qualitative plus approfondie sera proposée lors du prochain rapport d'activités, si la tendance se poursuit.

A contrario, on constate que cinq jeunes y sont accompagnés depuis plus de cinq ans.

Pour ce qui a trait aux jeunes qui ont quitté le SAFAE « Le Cabestan » au cours de 2024, la durée d'accompagnement est d'environ 1 an 5 mois, ce qui constitue une baisse par rapport à 2023 (2 ans). Ici aussi, la tendance d'un séjour plus court (généralement moins de deux ans) se confirme.

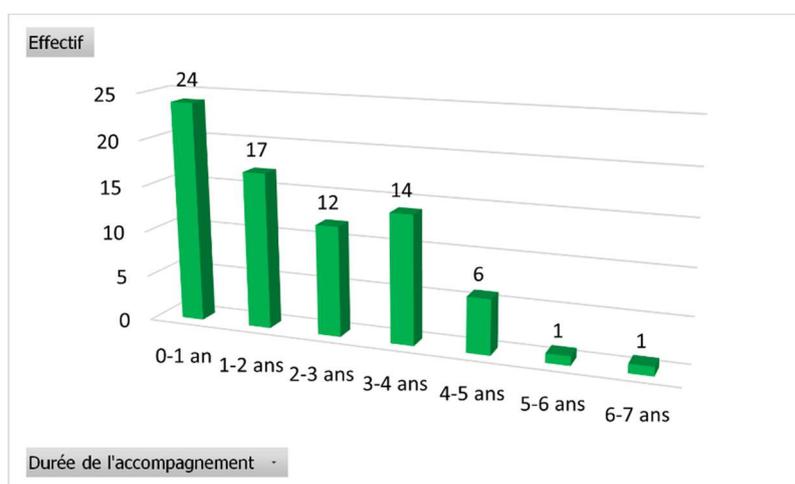
Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartit de la manière suivante :



Pour terminer, il est à noter que la durée moyenne de prise en charge SAFAE des jeunes venant des services de l'ASE confiés par le Département du Nord⁸ est, tout comme pour le SRJ, de 1 an et 1 mois⁹, ce qui constitue également une baisse par rapport à 2023 (1 an et 6 mois).

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »¹⁰

La moyenne de durée d'accompagnement au 31/12/2024 des 75 bénéficiaires est de 2 ans 1 mois. Les durées se répartissent de la manière suivante :



Le nombre important de suivis de moins d'un an met clairement en évidence un important renouvellement des suivis au cours de l'année 2024.

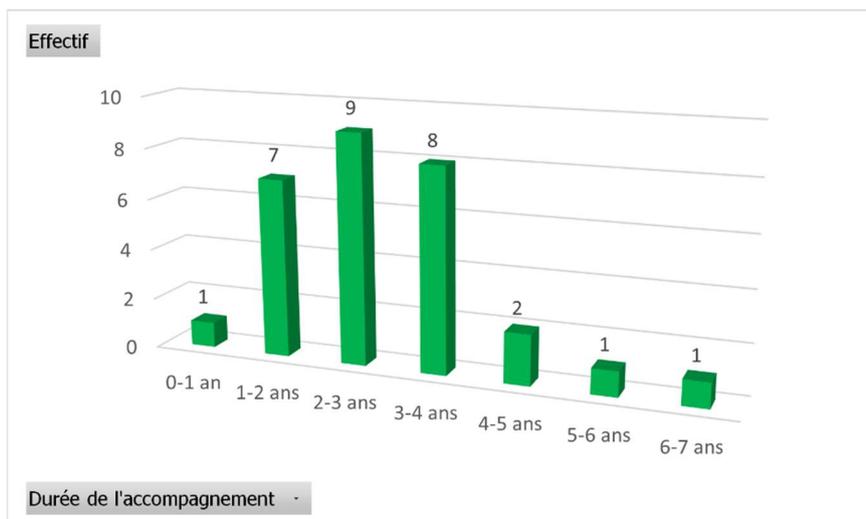
Pour ce qui a trait aux 29 jeunes qui ont quitté le SAC « Le Passeur-L'Amarrage » au cours de 2024, la durée d'accompagnement est d'environ 2 ans 11 mois.

Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartit de la manière suivante :

⁸ Les trois jeunes qui sont arrivés au sein du Cabestan sous quota ASE et qui se trouvaient sous quota ARS au 31/12, suite à l'obtention d'une notification MDPH, ont également été inclus dans le calcul (13 jeunes sont donc ici pris en compte, et non 10 - cf. note de bas de page relative au tableau de synthèse en début de section).

⁹ Cf. demande relative à la convention avec l'ASE Nord.

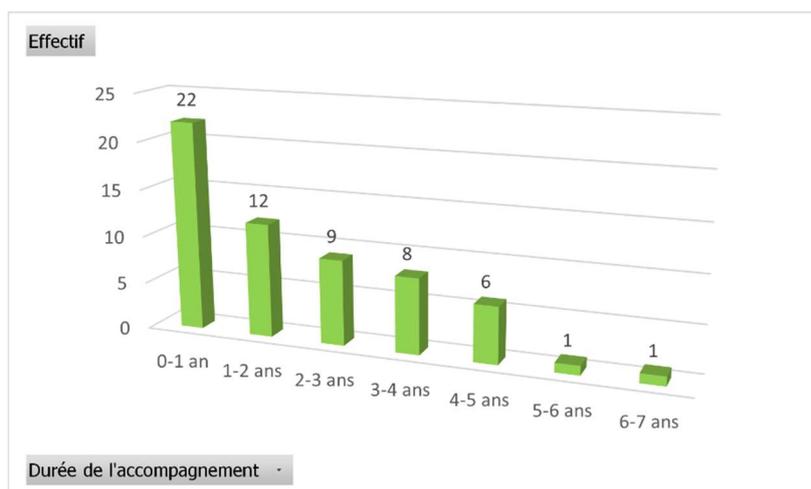
¹⁰ Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.



Mission d'accompagnement de jeunes en âge scolaire (JAS)¹¹

La moyenne de durée d'accompagnement des 59 bénéficiaires du Passeur (JAS) en 2024 est de 2 ans. La catégorie la plus nombreuse est composée de jeunes qui ont moins d'un an d'accompagnement (37 %), ce qui met clairement en évidence l'important renouvellement des suivis au cours de l'année 2024.

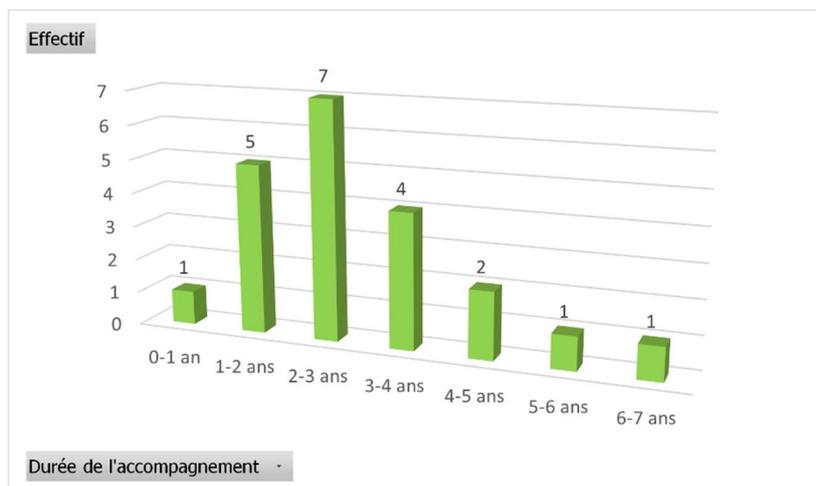
Les durées se répartissent de la manière suivante :



¹¹ Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.

Pour ce qui a trait aux jeunes qui ont quitté le Passeur (JAS) au cours de 2024, la durée d'accompagnement est d'environ 2 ans 11 mois. La catégorie la plus représentée est l'intervalle « 2-3 ans ».

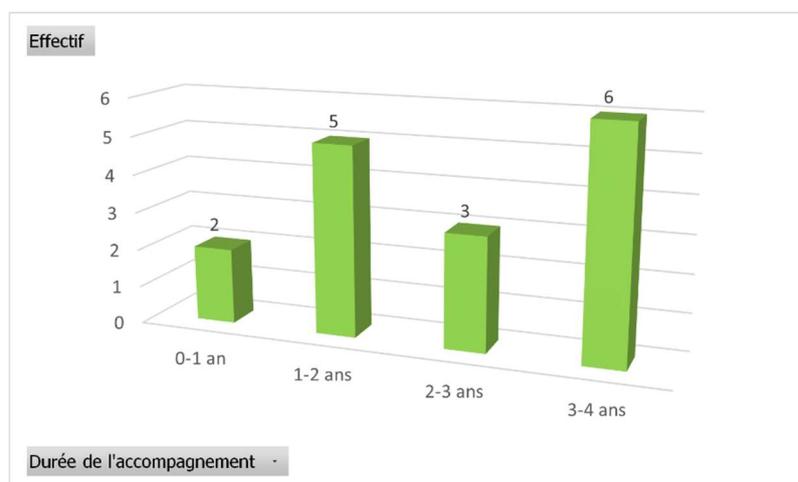
Les durées se répartissent de la manière suivante :



Mission spécialisée en Transition Ecole-Vie active (TEVA)¹²

La moyenne de durée d'accompagnement au 31/12/2024 des 16 bénéficiaires de l'Amarrage (TEVA) en 2024 est de 2 ans 5 mois. La catégorie la plus représentée est l'intervalle « 3-4 ans ».

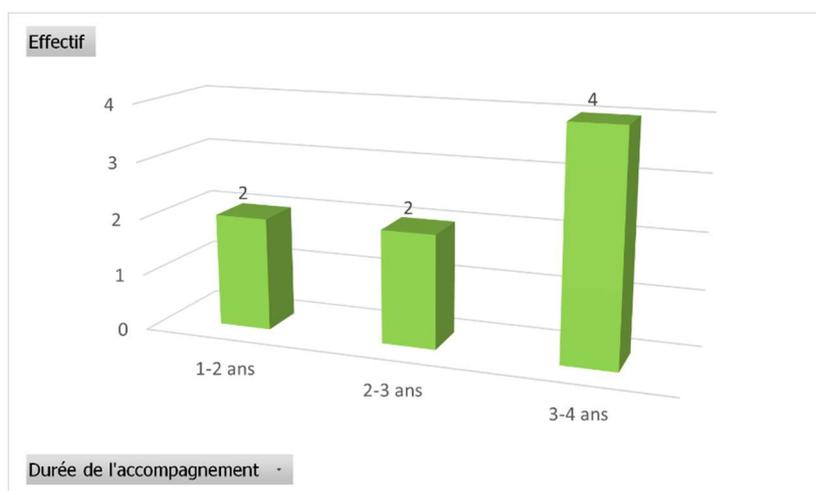
Les durées se répartissent de la manière suivante :



¹² Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.

Pour ce qui a trait aux 8 jeunes qui ont quitté l'Amarrage (TEVA) au cours de 2024, la durée d'accompagnement est d'environ 2 ans 11 mois également, ce qui met en évidence la fin progressive de suivis d'une certaine durée pour des jeunes qui se trouvent dans les tranches d'âges les plus élevées.

Les durées se répartissent de la manière suivante :



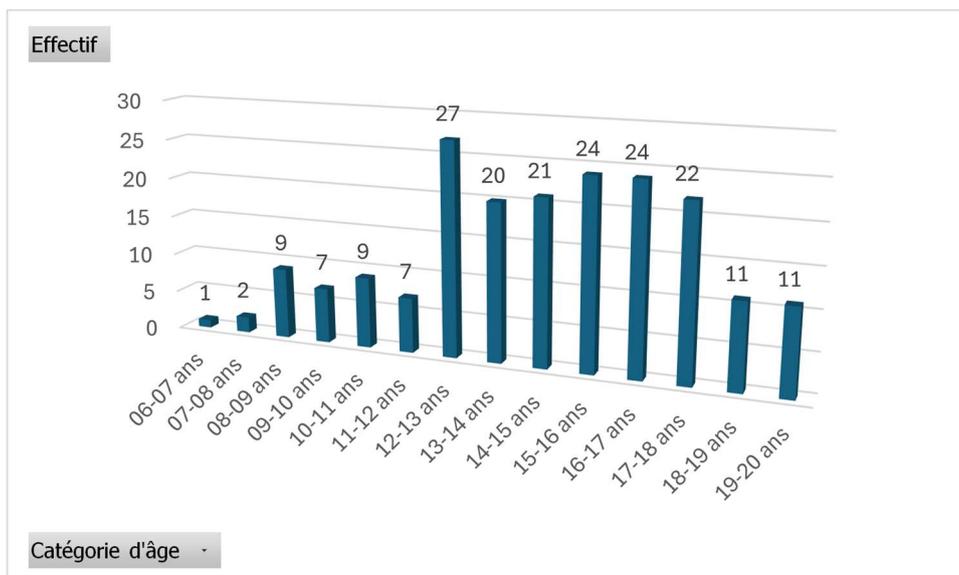
Pour terminer et comme chaque année, il y a lieu de noter que la durée de l'accompagnement est inhérente aux demandes et besoins des jeunes et de leur famille ainsi qu'à leur évolution. À cela, il faut ajouter le contexte environnemental, l'histoire propre à chaque situation. L'accompagnement du SAC « Le Passeur-L'Amarrage » s'inscrit dans le respect du rythme de chacun et les durées d'accompagnement sont donc à mettre en perspective avec l'ensemble de ces éléments. Ceux-ci peuvent fluctuer de manière plus ou moins importante d'année en année et donc influencer sur les données liées à la durée de l'accompagnement.

5.3. Ages des bénéficiaires

SRJ (tous dispositifs confondus)

L'âge moyen au 31/12/2024 de l'ensemble des bénéficiaires de l'année était de 14 ans et 6 mois, ce qui est proche des résultats des années précédentes. Cet indicateur est donc particulièrement stable.

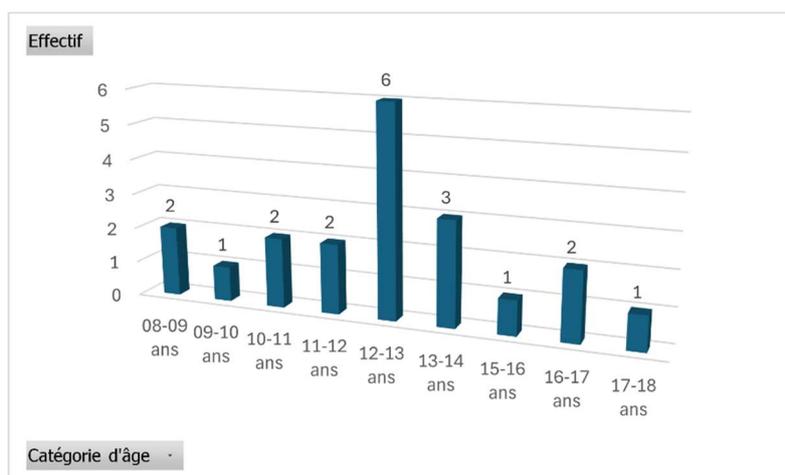
Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartit de la manière suivante :



On peut constater que la tranche d'âge « 12-13 ans » est, cette année, la plus représentée (27 jeunes sur 195, soit 14 %), ce qui constitue un abaissement par rapport à 2023 (14-15 ans), où cette tranche d'âge ne comptait que 11 jeunes et la précédente 15. En 2024, seuls 113 jeunes sur les 195 (58 %) qui ont été accueillis au sein du SRJ ont 14 ans et plus, ce qui constitue une baisse sensible par rapport à 2023 (66 %). Comme en 2023, 35 jeunes (18 %) accueillis au cours de l'année au sein de nos structures résidentielles avaient moins de 12 ans au 31/12/2024.

SRJ - dispositif « Les Glumelles »

L'âge moyen au 31/12/2024 sur l'ensemble des bénéficiaires de l'année était de 12 ans et 8 mois. Les jeunes se répartissent, par tranches d'âges, de la manière suivante :

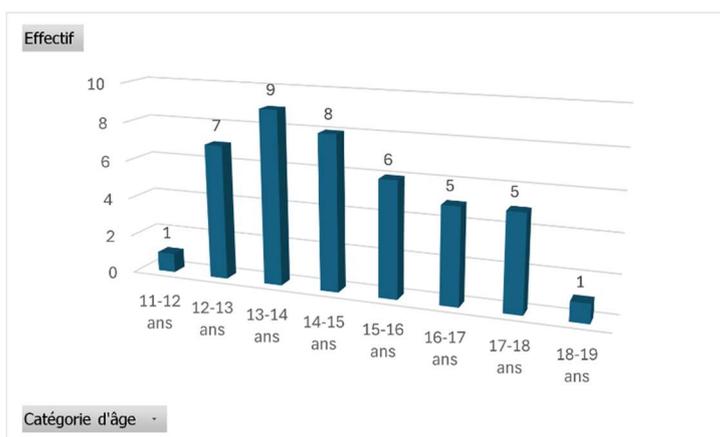


On constate que le mode est (très largement) à 12-13 ans. En effet, il caractérise à lui seul 30 % des bénéficiaires, alors que le spectre d'âge est pourtant relativement large (8-18 ans).

Les deux bénéficiaires les plus jeunes accueillis dans le groupe des enfants avaient entre 8 et 9 ans au 31 décembre 2024 et le plus âgé dans le groupe des adolescents avait entre 17 et 18 ans.

SRJ - dispositif « La Cour carrée »

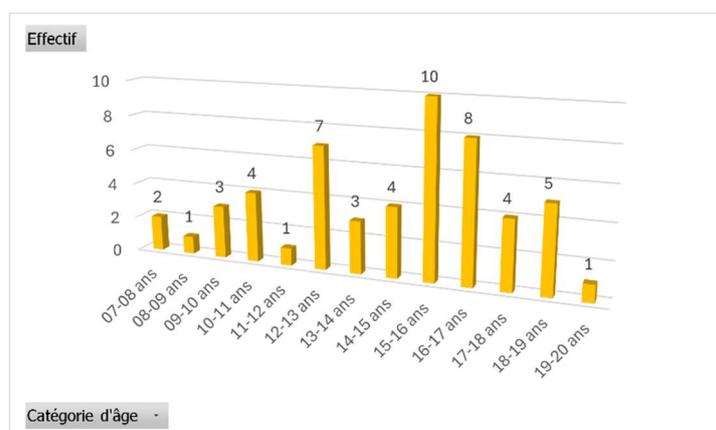
L'âge moyen au 31/12/2024 sur l'ensemble des bénéficiaires de l'année était de 14 ans et 9 mois (valeur quasiment identique à celles de 2022 et de 2023). Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartit de la manière suivante :



La classe modale est, cette année, 13-14 ans. 57 % des jeunes accueillis (24 sur 42) avaient entre 12 et 15 ans. 11 jeunes sur 42 avaient 16 ans et + en fin d'année.

SAFAE « Le Cabestan »

La moyenne d'âge au sein du SAFAE « Le Cabestan » au 31/12/2024 des 53 bénéficiaires est de 14 ans et 4 mois. Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartit de la manière suivante :



On constate qu'un tiers des jeunes (34 %) y a entre 15 et 17 ans. Ceci constitue une transaction d'un an du constat déjà réalisé l'année dernière, ce qui montre la stabilité de la présence au sein du service des jeunes en question. La troisième tranche d'âge la plus rencontrée est « 12-13 ans » (13 %), qui constitue, comme on le sait, un âge-charnière entre l'enfance et l'adolescence. Le service accueille enfin, comme en 2023, six jeunes dont l'âge est inférieur à 10 ans au 31/12/2024.

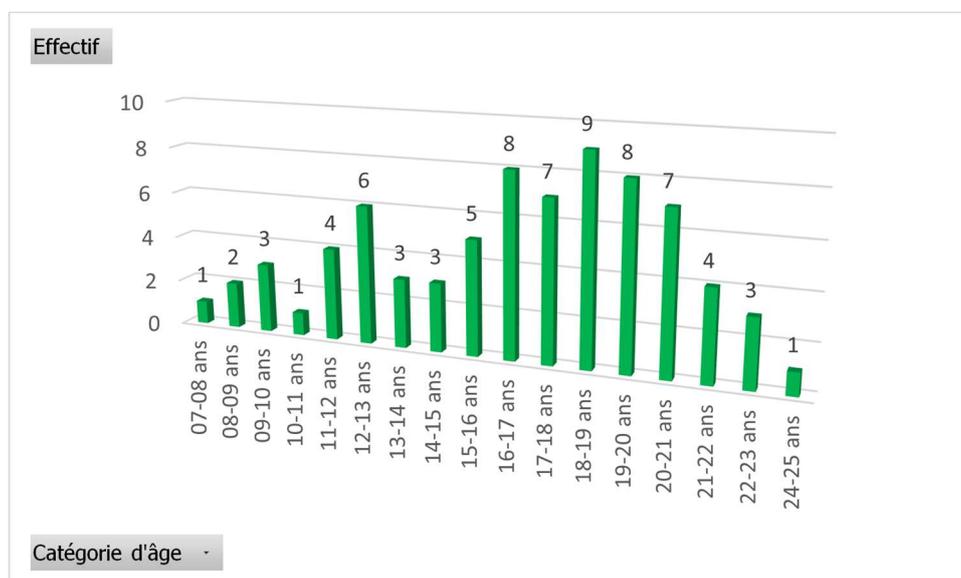
SAC « Le Passeur-L'Amarrage »¹³

Répartition par tranches d'âge au 31/12/2024

Tous les jeunes

L'âge moyen au 31/12/2024 sur l'ensemble des bénéficiaires de l'année était de 16 ans et 7 mois (valeur pratiquement identique à celle de 2023).

Le nombre de jeunes par tranches d'âges sur l'ensemble du service s'est réparti, au cours de l'année 2024, de la manière suivante :



Lorsqu'on examine les catégories d'âge des 75 jeunes bénéficiaires du SAC « Le Passeur-L'Amarrage » (toutes missions confondues) au 31/12/2024, on constate que plus de la moitié des jeunes accueillis au sein du service (39 sur 75) ont un âge compris entre 16 et 21 ans.

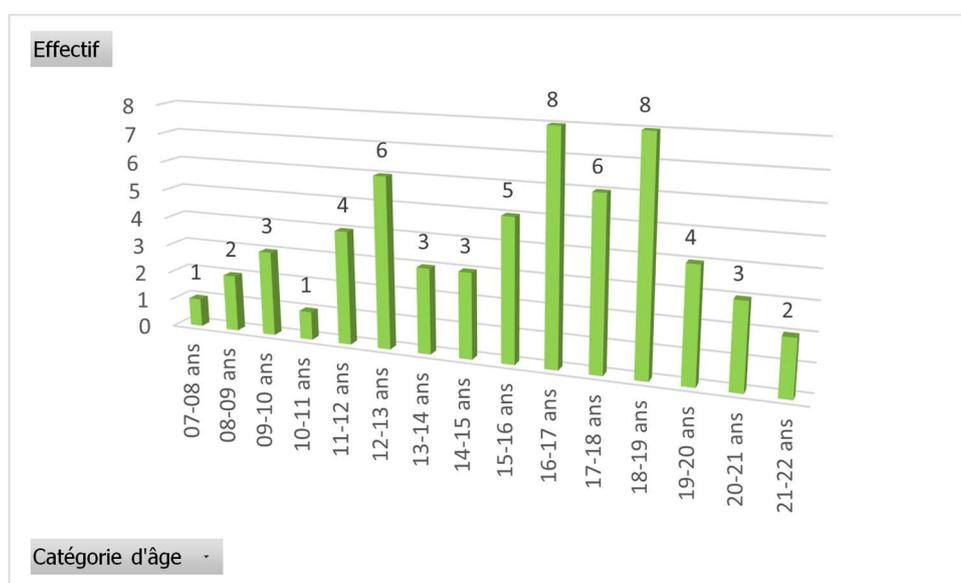
¹³ Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.

15 % des bénéficiaires ont moins de 12 ans. Le bénéficiaire le plus jeune a entre 7 et 8 ans au 31/12.

Mission d'accompagnement de jeunes en âge scolaire (JAS)¹⁴

L'âge moyen au 31/12/2024 des 59 bénéficiaires du Passeur (JAS) est de 15 ans 6 mois.

Le nombre de jeunes par tranches d'âges au 31/12/2024 sur le Passeur est réparti, au cours de l'année 2024, de la manière suivante :



Les tranches d'âges majoritaires sont comprises entre 16 et 19 ans. La tranche d'âge « 12-13 ans », qui caractérise habituellement l'entrée dans l'enseignement secondaire, est également bien représentée.

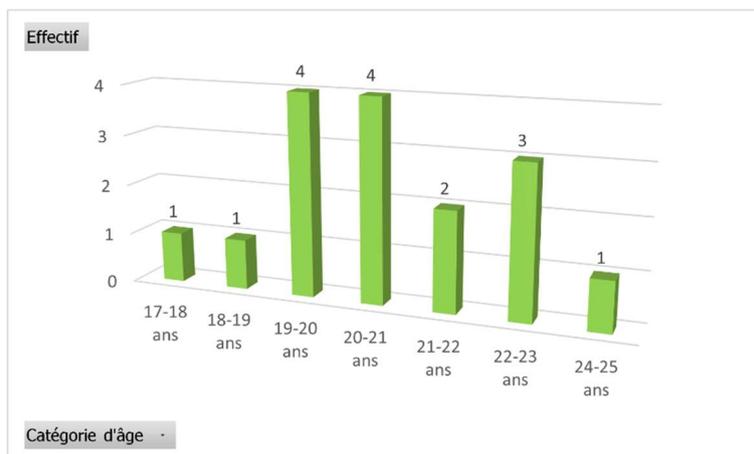
Mission spécialisée en Transition Ecole-Vie active (TEVA)¹⁵

L'âge moyen au 31/12/2024 des 16 bénéficiaires de l'Amarrage (TEVA) est de 20 ans 7 mois.

Le nombre de jeunes par tranches d'âges au 31/12/2024 sur l'Amarrage est réparti, au cours de l'année 2024, de la manière suivante :

¹⁴ Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.

¹⁵ Idem.



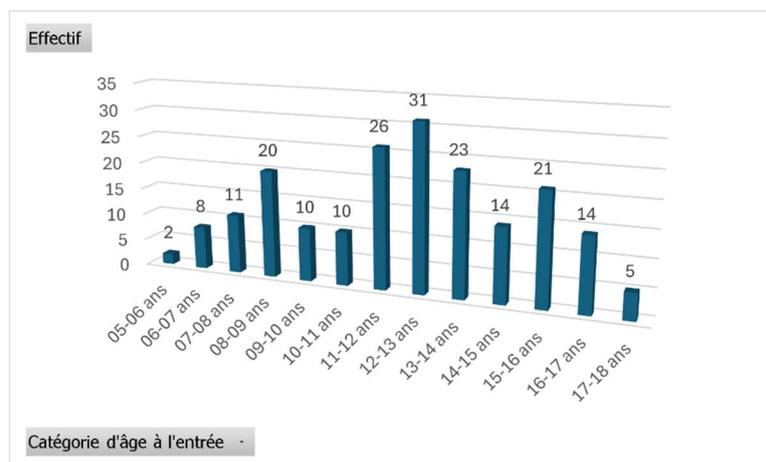
On constate que 50 % des bénéficiaires ont ici entre 19 et 21 ans au 31/12/2024.

5.4. Age des bénéficiaires de 2024 au début de leur accueil/accompagnement

SRJ (tous dispositifs confondus)

L'âge moyen des jeunes du SRJ (tous dispositifs confondus) en 2024 à leur entrée dans le service était d'environ 12 ans et 1 mois, ce qui est très proche de ce qui avait cours en 2023 (11 ans et 11 mois°.

Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartit de la manière suivante :

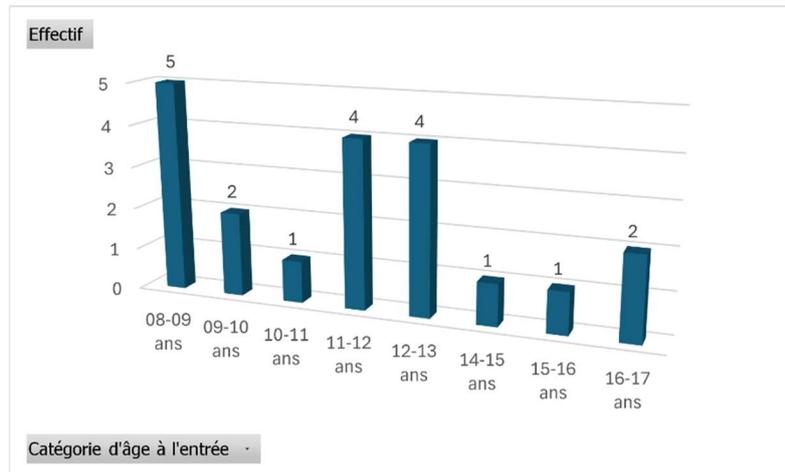


41 % des jeunes accueillis au sein des dispositifs résidentiels de notre institution en 2024 (80 jeunes sur 195) avaient un âge compris entre 11 et 14 ans lors de leur accueil. 51 jeunes (un peu plus d'un jeune sur quatre) ont été accueillis avant l'âge de 10 ans. Deux l'ont été avant l'âge de six ans. Les intervalles « 8-9 ans » (20 jeunes) et « 15-16 ans » (21 jeunes) constituent également des âges très fréquents à l'entrée en 2024.

SRJ - dispositif « Les Glumelles »

L'âge moyen des jeunes accompagnés en 2024 à leur entrée dans le service était d'environ 11 ans et 6 mois.

Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartit de la manière suivante :

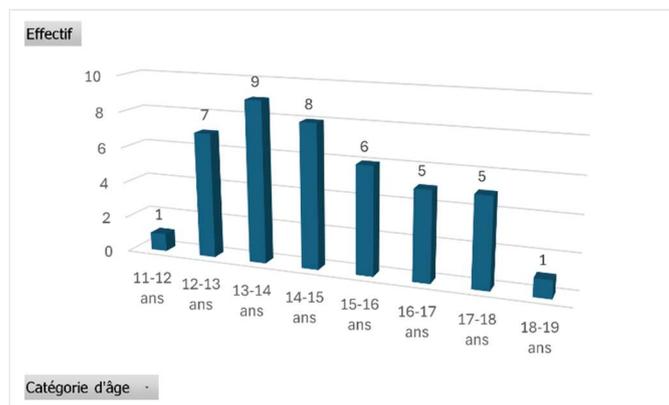


On constate que la tranche « 8-9 ans » renvoie à l'âge le plus fréquent rencontré au sein du dispositif. Viennent ensuite à égalité les tranches d'âge « 11-12 ans » et « 12-13 ans » (huit bénéficiaires au total). Plus ou moins comme l'année dernière, on peut éventuellement faire l'hypothèse (à vérifier cliniquement et socialement, sur plusieurs années) à propos de cette tranche d'âges (11-13 ans) que le souhait d'entrée dans le dispositif correspond à une anticipation/prévention de professionnels/familles relative à une future entrée en groupe traditionnel de SRJ pour adolescents.

SRJ - dispositif « La Cour carrée »

L'âge moyen des jeunes accompagnés en 2024 à leur entrée dans le service était d'environ 14 ans.

Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartit de la manière suivante :

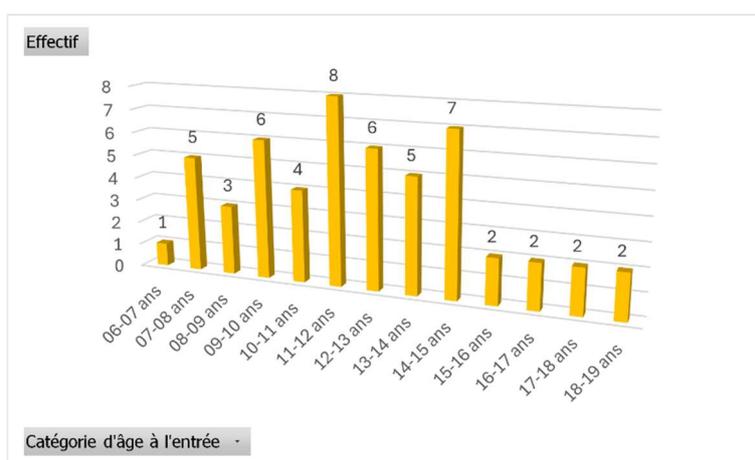


Chaque année depuis 2022, la pyramide des âges des bénéficiaires à l'entrée du dispositif « La Cour carrée » s'est élargie, pour couvrir à présent de manière assez similaire tous les âges de 12 à 18 ans (même si la tranche « 13-15 ans » reste tout de même la plus représentée avec 40 % des entrants).

SAFAE « Le Cabestan »

L'âge moyen des jeunes présents au sein du service en 2024 était de 12 ans 1 mois à leur entrée dans celui-ci. Cet âge met bien en évidence un moment où ce type de dispositif, directement alors en lien avec une structure scolaire spécialisée lors de l'entrée dans l'adolescence, est particulièrement utile. Il lui permet ainsi d'accompagner le jeune en difficulté de la meilleure façon qui soit dans le cadre de sa scolarité (tout particulièrement, du moins).

Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartit de la manière suivante :

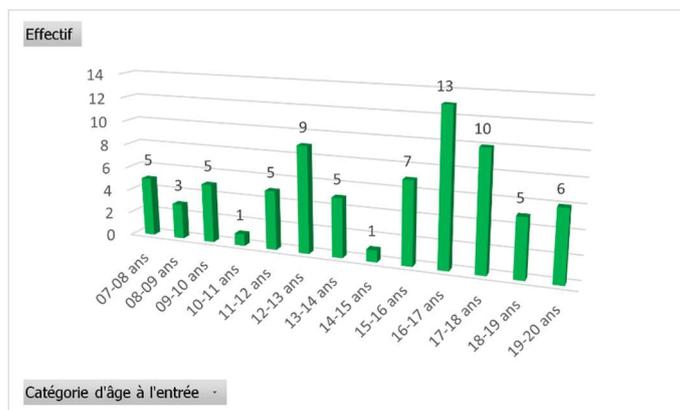


Comme on peut le voir, le mode se situe à 11-12 ans (8 jeunes), soit l'âge qui précède l'entrée normale dans l'enseignement secondaire.

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »¹⁶

L'âge moyen des jeunes accompagnés en 2024 à leur entrée dans le service était de 14 ans et 4 mois (âge inchangé par rapport à 2023).

Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartissait de la manière suivante :

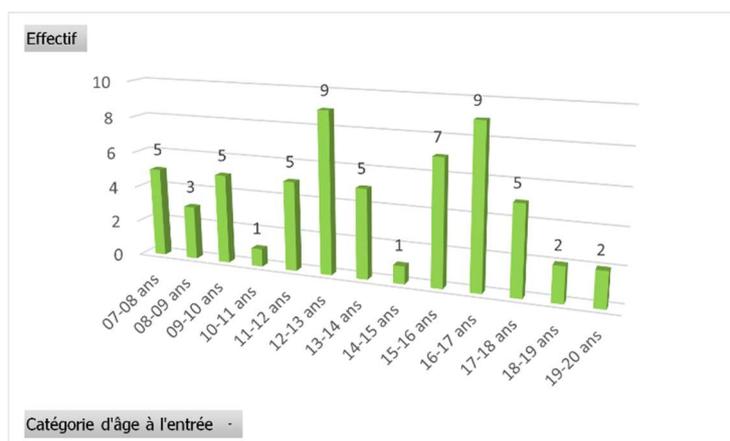


Comme en 2023, on observe un mode à 16-17 ans, ce qui constitue le minimum de la mise en œuvre du projet, initial, de l'Amarrage (TEVA).

Remarque : ces données correspondent à l'âge à la date d'entrée dans le service, et non à celui auquel la demande est formulée.

Mission d'accompagnement de jeunes en âge scolaire (JAS)¹⁷

L'âge moyen des jeunes accompagnés en 2024 à leur entrée au Passeur (JAS) était de 13 ans et 4 mois, ce qui constitue une augmentation de neuf mois par rapport à 2023.



¹⁶ Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.

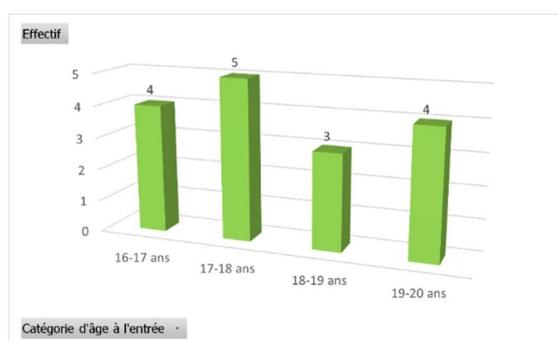
¹⁷ Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.

Comme en 2023, on observe un pic entre 12 et 13 ans (âge d'entrée dans l'adolescence) et un autre entre 15 et 17 ans (âge souvent synonyme de questionnements quant à l'avenir, l'entrée future dans l'âge adulte), ce qui inscrit ce dispositif dans une logique de sens particulièrement porteuse d'enseignements.

Mission spécialisée en Transition Ecole-Vie active (TEVA)¹⁸

L'âge moyen des jeunes accompagnés en 2024 à leur entrée à l'Amarrage (TEVA) était de 17 ans et 11 mois. Malgré l'âge moyen encore assez élevé des jeunes accueillis au sein du SAC « Le Passeur-Amarrage », il y a, proportionnellement, une diminution de jeunes qui relèvent la mission TEVA par rapport à 2023 (21 %, au lieu de 30 % l'année dernière).

Le nombre de jeunes par tranches d'âges lors de leur entrée se répartit en 2024, pour cette mission, de la manière suivante :



Comme en 2023, on constate que le nombre de bénéficiaires est plutôt constant, pour ce qui a trait à leur âge d'entrée, sur les tranches d'âge allant de 16 à 20 ans.

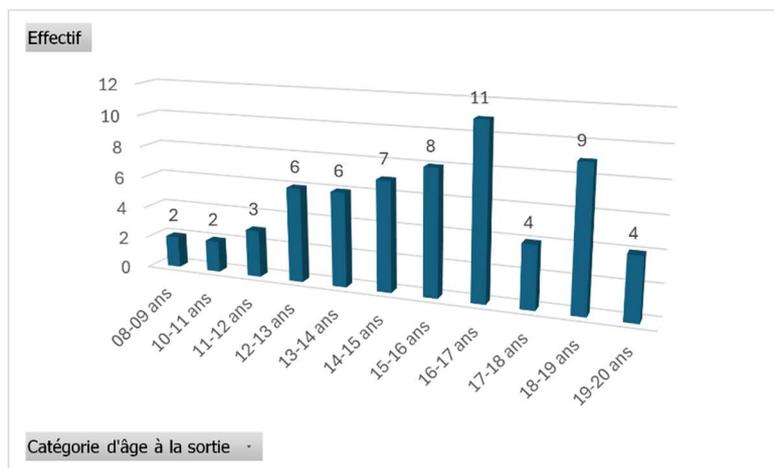
5.5. Ages des bénéficiaires à leur sortie du service

SRJ (tous dispositifs confondus)

L'âge moyen des 62 jeunes dont l'hébergement s'est arrêté en 2024 était, au jour de leur sortie de 15 ans et 3 mois, ce qui est identique à ce qui avait cours en 2023.

Le temps passé par ces bénéficiaires au sein du SRJ (tous dispositifs confondus) se répartit de la manière suivante :

¹⁸ Idem.



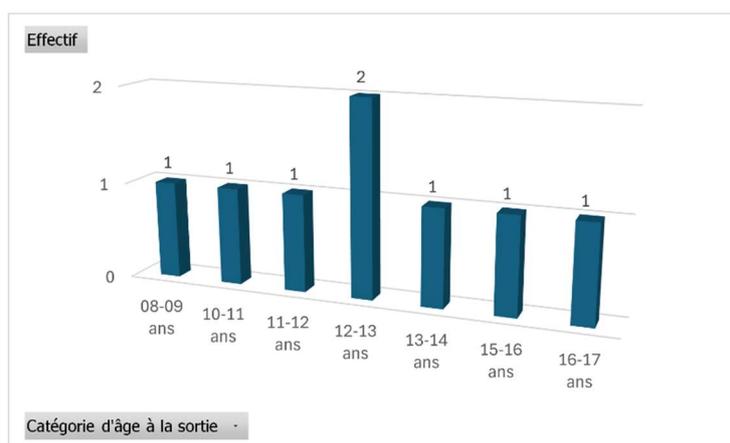
Le pic se situe cette année à 16-17 ans. On constate que 13 jeunes parmi les 62 qui ont quitté le service résidentiel en 2024 (soit un peu plus d'un jeune sur cinq) ont 18 ans et plus.

Cinq d'entre eux ont un parcours de plus de cinq ans au sein du service résidentiel pour jeunes, témoignant qu'ils y ont été suivis tout au long de leur adolescence.

Cela met, comme l'an passé, en évidence notre volonté institutionnelle d'inscrire le parcours du jeune dans une logique « parcours de soins », attentive à son évolution jusqu'à l'âge adulte.

SRJ - dispositif « Les Glumelles »

L'âge moyen à la sortie du dispositif est de 12 ans et 5 mois.



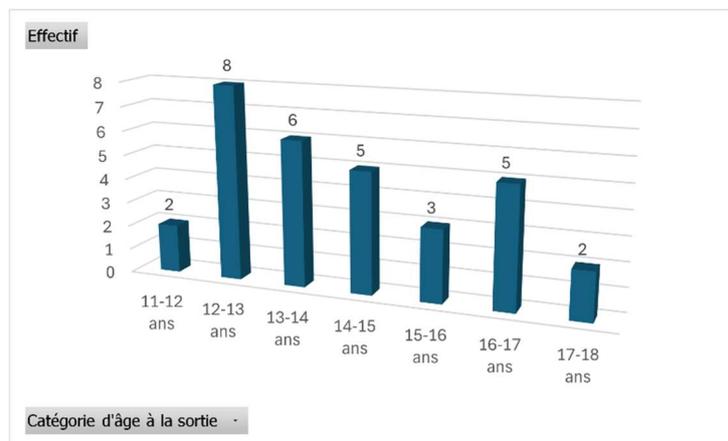
Cette année, les âges de sortie sont particulièrement diversifiés (ils vont de 8 à 17 ans, sans qu'un intervalle d'âges ressorte spécialement, contrairement à ce qui avait cours l'année dernière (mode au niveau de l'intervalle d'âges le plus élevé), ce qui pourrait traduire une évolution de la demande par rapport au projet (à vérifier durant les prochaines années).

SRJ - dispositif « La Cour carrée »

L'âge moyen des jeunes accompagnés en 2024 à leur sortie du service était d'environ 14 ans 3 mois.

Parmi les 31 jeunes qui ont quitté la Cour carrée en 2024, 21 (soit 68 %) avaient moins de 15 ans au moment de leur sortie.

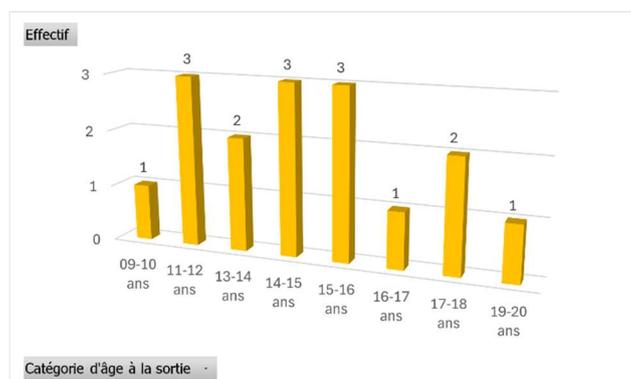
On recense la répartition suivante :



Le mode est à 12-13 ans, ce qui, compte tenu de l'âge des entrants (moins souvent relatif à cette catégorie d'âge) et de leur nombre par catégorie d'âge, met déjà en évidence un élargissement dès le début de l'année 2024 (vers le haut) de la pyramide des âges au sein de la Cour carrée.

SAFAE « Le Cabestan »

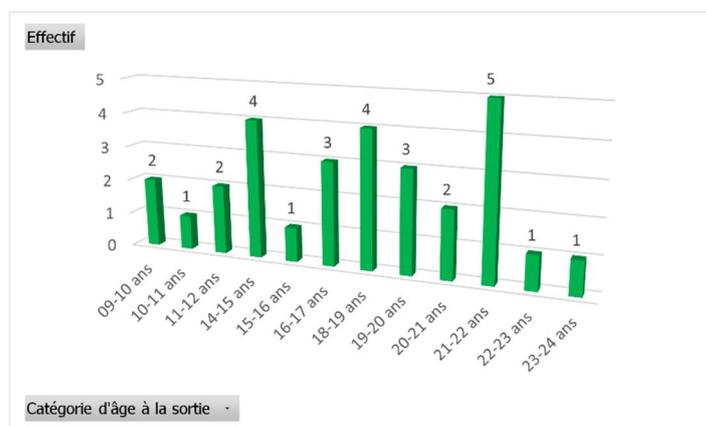
L'âge moyen des jeunes à leur sortie en 2024 était de 14 ans 7 mois, ce qui traduit une baisse très importante par rapport à ce qui avait cours en 2023 (17 ans 2 mois). Ce résultat est à mettre en articulation avec le départ de plusieurs jeunes sortants en 2023, présents depuis un certain temps au sein du service.



SAC « Le Passeur-L'Amarrage »¹⁹

L'âge moyen des jeunes accompagnés en 2024 lors de leur sortie était de 17 ans et 3 mois.

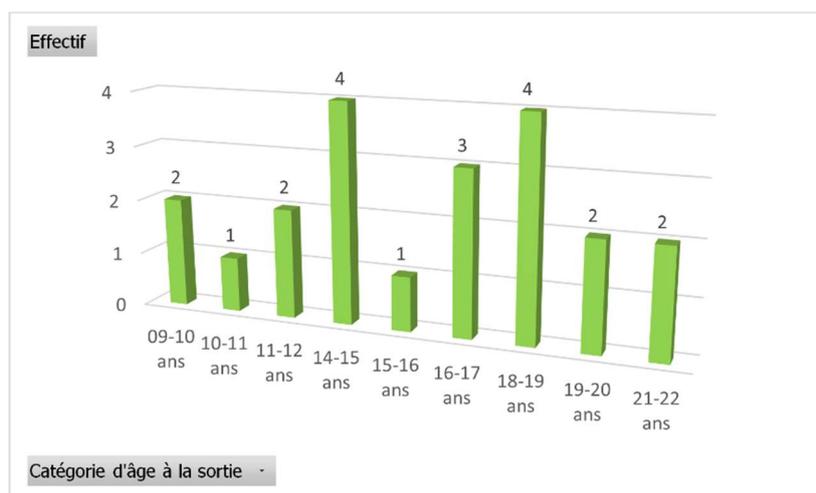
Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartissait de la manière suivante :



Mission d'accompagnement de jeunes en âge scolaire (JAS)²⁰

L'âge moyen des jeunes accompagnés en 2024 était à leur sortie du Passeur (JAS) de 15 ans et 9 mois.

Le nombre de jeunes par tranches d'âges lors de leur sortie se répartit en 2024, pour cette mission, de la manière suivante :



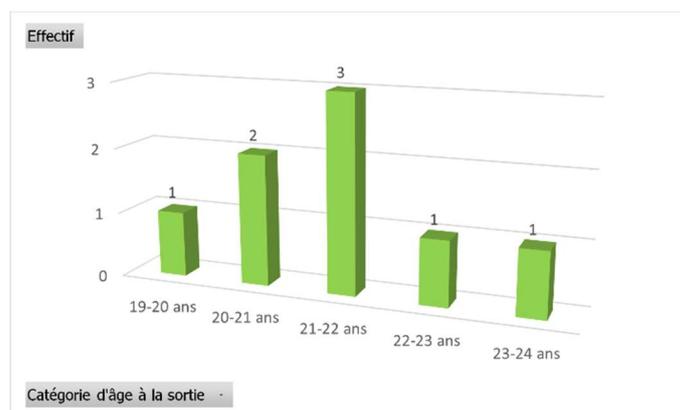
¹⁹ Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.

²⁰ Idem

Mission spécialisée en Transition Ecole-Vie active (TEVA)²¹

L'âge moyen des jeunes accompagnés en 2024 lors de leur sortie de l'Amarrage (TEVA) était de 21 ans et 5 mois.

Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartit en 2024, pour cette mission, de la manière suivante :



Le mode renvoie à la catégorie « 21-22 ans » comme en 2023, ce qui tend à mettre en évidence un âge charnière pour la sortie du dispositif dans le cadre de la mission TEVA.

5.6. Motif de sortie

SRJ (tous dispositifs confondus)

Motif de sortie

Parmi les 62 jeunes qui sont sortis du SRJ en 2024, 50 ont fait l'objet d'une mention de leur motif de sortie.

Comme l'an dernier, c'est la fin de prise en charge conventionnée qui est la plus souvent rencontrée (38 %), suivie de la réorientation (18 %). Viennent ensuite le congédiement (12 %), l'atteinte des objectifs (12 %) et la levée de placement (10 %).

Motif de sortie	Effectif
Fin de prise en charge conventionnée	19
Réorientation	9
Congédiement	6
Objectifs atteints	6
Levée de placement	5
Réorientation vie adulte	5
Total	50

²¹ Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.

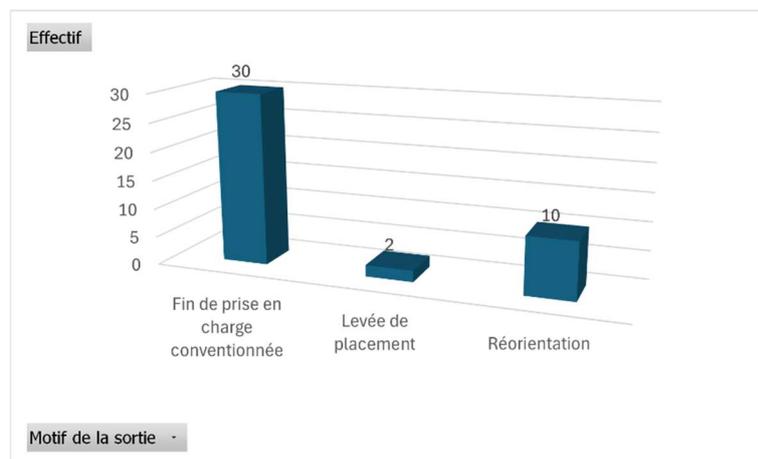
SRJ - dispositif « Les Glumelles »

4 des 7 jeunes sortis en 2024 au niveau des Glumelles (qui, pour rappel, est un dispositif qui ne constitue pas le lieu de vie principal du jeune) ont fait l'objet d'une réorientation (pour trois d'entre eux, au sein d'une structure résidentielle belge et pour le quatrième en famille).

Deux autres ont fait l'objet d'un congédiement.

SRJ - dispositif « La Cour carrée »

30 des 42 jeunes qui ont été inscrits à la Cour carrée en 2024 ont fait l'objet d'une fin de prise en charge conventionnée. Dans 10 situations, il s'agissait d'une réorientation. Seules deux jeunes ont fait l'objet d'une levée de placement.



Il est à noter que cinq de ces 42 jeunes ont intégré une structure de notre organisation en 2024.

Il nous semble intéressant de remarquer que, depuis l'ouverture du projet, environ un jeune sur deux à trouver une solution dans une structure résidentielle belge après son passage à la Cour carrée. Dans environ trois situations sur cinq parmi celles-ci, c'est notre organisation elle-même qu'il a accueillie au sein de ses propres dispositifs.

SAFAE « Le Cabestan »

À une exception près (réorientation vie adulte), les jeunes qui ont quitté le SAFAE « Le Cabestan » en 2024 ont fait l'objet d'une réorientation.

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »

Cette information ne fait pas partie du nouveau canevas de rapport d'activités SAC. Elle n'a, dès lors, pas été recensée.

5.7. Territoires de rattachement des jeunes sortis en 2024 confiés par l'ASE Nord²²

Parmi les 62 jeunes sortis du SRJ en 2024, 40 avaient été confiés par l'ASE Nord (dont 9 repris sous le quota ARS). Au niveau des territoires de rattachement, on observait la répartition suivante :

Territoire de rattachement des jeunes sortis en 2024 confiés par l'ASE Nord	Effectif
Valenciennes - Condé	5
Valenciennes - Denain Bouchain	5
Douaisis - Sin-le-Noble Guesnain Aniche	4
Lille - Roubaix Ville	3
Valenciennes - Denain Lourches	3
Valenciennes - Saint-Amand	3
Douaisis - Somain Orchies	2
Lille - Armentières	2
Valenciennes	2
Avesnois - Aulnoye-Aymeries Le Quesnoy	1
Cambrasis - Avesnes-les-Aubert Solesmes	1
Cambrasis - Caudry Le Cateau	1
Douaisis - Douai Arleux	1
Flandres - Gravelines Bourbourg	1
Lille - Hellemmes	1
Lille - Roubaix Hem	1
Lille - Tourcoing Mouvaux	1
Lille - Wattrelos Leers	1
Valenciennes - Anzin	1
Valenciennes - Onnaing	1
Total	40

Les 16 jeunes sortis du SAFAE « Le Cabestan » en 2024, avaient tous, quant à eux, été confiés par l'ASE Nord (Valenciennois, exclusivement), avec la répartition suivante au niveau des MNS : 10 de Condé, 2 de Valenciennes, 2 de Denain-Lourches, 1 de Denain-Bouchain et 1 d'Anzin.

²² Demande extraite de la convention de coopération avec l'ASE Nord

5.8. Territoires de rattachement des jeunes entrés en 2024 confiés par l'ASE Nord²³

Parmi les 72 jeunes entrés au SRJ en 2024, 40 avaient été confiés par l'ASE Nord (dont 3 étaient repris sous quota ARS).

Au niveau des territoires de rattachement, on observait la répartition suivante :

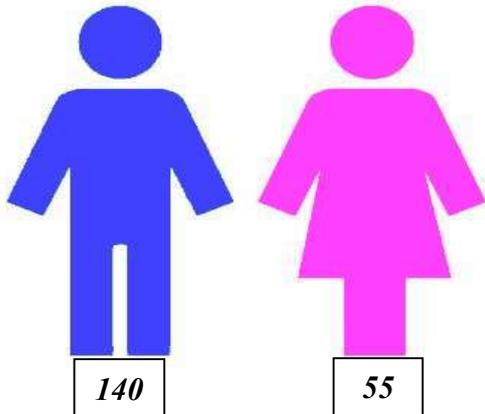
_Territoire de rattachement des jeunes sortis en 2024 confiés par l'ASE Nord	Effectif
Valenciennes - Condé	6
Valenciennes - Denain Bouchain	5
Douaisis - Sin-le-Noble Guesnain Aniche	3
Valenciennes	3
Avesnois - Maubeuge Jeumont	2
Douaisis - Somain Orchies	2
Lille - Fives	2
Valenciennes - Denain Louches	2
Avesnois - Aulnoye-Aymeries Le Quesnoy	1
Cambrasis - Avesnes-les-Aubert Solesmes	1
Douaisis - Douai Arleux	1
Flandres - Gravelines Bourbourg	1
Lille - Armentières	1
Lille - Cysoing Pont-à-Marcq	1
Lille - Roubaix Hem	1
Lille - Roubaix Ville	1
Lille - Seclin	1
Lille - Tourcoing Mouvaux	1
Lille - Tourcoing Neuville	1
Lille - Wattrelos Leers	1
Valenciennes - Anzin	1
Valenciennes - Onnaing	1
France - Département du Pas de Calais	1
Total	40

Parmi les 16 jeunes entrés au SAFAE « Le Cabestan » en 2024, 12 avaient été confiés par l'ASE Nord (Valenciennois, exclusivement), avec la répartition suivante au niveau des MNS : 5 de Condé, 3 de Valenciennes, 2 de Denain-Louches et 1 d'Anzin.

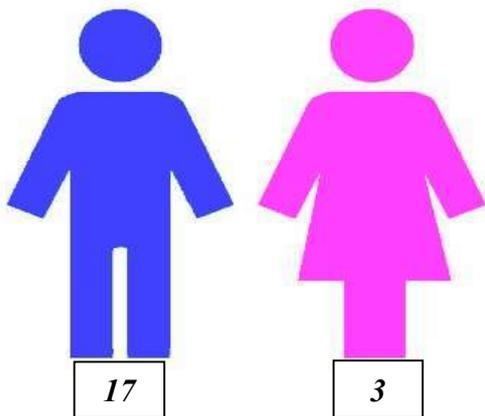
²³ Demande extraite de la convention de coopération avec l'ASE Nord

5.9. Sexe

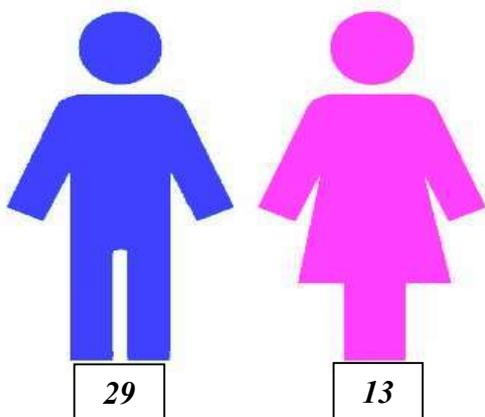
SRJ (tous dispositifs confondus)



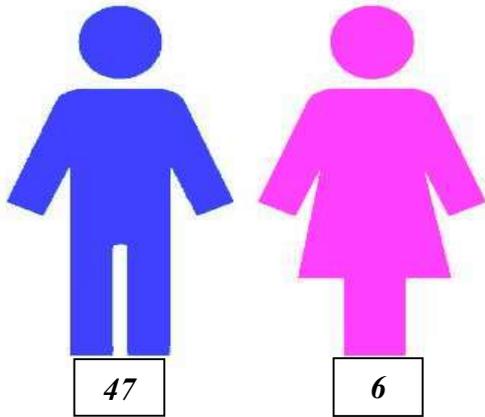
SRJ - dispositif « Les Glumelles » (informations non encore recueillies)



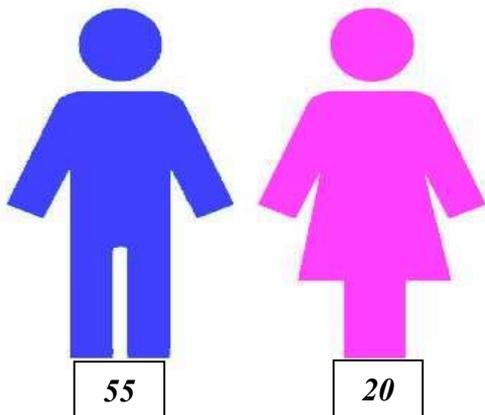
SRJ - dispositif « La Cour carrée »



SAFAE « Le Cabestan »



SAC « Le Passeur-L'Amarrage »²⁴



On observe une proportion approximative d'une fille pour trois garçons au niveau du service résidentiel pour jeunes et du service d'accompagnement « Le Passeur-Amarrage ». À la Cour carrée, on observe une augmentation significative de ce ratio, qui approche une fille pour deux garçons. Par contre, le SAFAE « Le Cabestan » présente, comme en 2023, un ratio beaucoup plus grand (une fille pour huit garçons), qui peut, sans doute, s'expliquer de par le partenariat privilégié que la structure entretient avec l'école voisine, l'EPSIS Le Foyer de Roucourt, dont les sections s'inscrivent dans des métiers habituellement davantage considérés comme typiques des adolescents de sexe masculin (carrosserie, maçonnerie, « petite mécanique »,...). Les Glumelles présentent également une répartition inégale (17 garçons pour 3 filles).

²⁴ Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.

5.10. Nationalité²⁵

Hormis au SAC « Le Passeur-L'Amarrage », au niveau duquel cinq jeunes étrangers bénéficient d'une prise en charge ambulatoire AViQ, l'ensemble des jeunes accueillis portent la nationalité du pays via lequel ils bénéficient d'une prise en charge.

5.11. Zone géographique d'intervention

SRJ (tous dispositifs confondus)

Le tableau suivant reprend la zone géographique d'intervention des 195 jeunes qui sont passés par notre SRJ en 2024. Il est à noter que le département a parfois été précisé sur le serveur pour des jeunes relevant de l'ARS. Nous avons, dès lors, préféré ne pas inclure l'instance mandante dans le tableau pour ne pas fausser les calculs repris dans les tableaux de départ.

Situation géographique	Effectif
59 - Nord	59
Belgique - Hainaut	24
France - Département du Pas de Calais	22
Valenciennes - Condé	13
Valenciennes - Denain Bouchain	10
Valenciennes	7
Valenciennes - Denain Lourches	6
France - Départements de la région parisienne	5
Douaisis - Sin-le-Noble Guesnain Aniche	4
Valenciennes - Anzin	4
Avesnois - Aulnoye-Aymeries Le Quesnoy	3
Lille - Roubaix Ville	3
Lille - Tourcoing Mouvaux	3
Valenciennes - Saint-Amand	3
France - Département de l'Aisnes	2
Avesnois - Maubeuge Jeumont	2
Cambrasis - Avesnes-les-Aubert Solesmes	2
Douaisis - Douai Arleux	2
Douaisis - Somain Orchies	2
Lille - Armentières	2
Lille - Fives	2
02 - Aisne	1
62 - Pas-de-Calais	1
France - Département des Ardennes	1
Avesnois - Avesnes Fourmies	1

²⁵ Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.

Situation géographique	Effectif
Cambrasis - Caudry Le Cateau	1
Flandres - Dunkerque Worhmout	1
Flandres - Gravelines Bourbourg	1
Lille - Cysoing Pont-à-Marcq	1
Lille - Hellemmes	1
Lille - Roubaix Croix	1
Lille - Roubaix Hem	1
Lille - Seclin	1
Lille - Tourcoing Neuville	1
Lille - Wattrelos Leers	1
Valenciennes - Onnaing	1
Total	195

SRJ - dispositif « La Cour carrée »

Les 42 jeunes qui ont été accueillis au sein de la Cour carrée en 2024 proviennent de 22 MNS issues des 6 DTPAS du département du Nord. 67 % d'entre eux (28 sur 42) émanent des DTPAS de Lille et de Valenciennes. Entre un et six jeunes ont été accueillis par MNS. Le détail de cette répartition est précisé dans le tableau ci-après.

DTPAS - MNS	Effectif
Valenciennes - Denain Bouchain	6
Valenciennes	4
Douaisis - Sin-le-Noble Guesnain Aniche	3
Lille - Tourcoing Mouvaux	3
Avesnois - Maubeuge Jeumont	2
Cambrasis - Caudry Le Cateau	2
Douaisis - Douai Arleux	2
Douaisis - Somain Orchies	2
Lille - Armentières	2
Lille - Fives	2
Lille - Roubaix Ville	2
Valenciennes - Denain Lourches	2
Avesnois - Aulnoye-Aymeries Le Quesnoy	1
Cambrasis - Avesnes-les-Aubert Solesmes	1
Flandres - Gravelines Bourbourg	1
Lille - Hellemmes	1
Lille - Roubaix Hem	1
Lille - Seclin	1
Valenciennes - Anzin	1
Valenciennes - Condé	1
Valenciennes - Onnaing	1
Valenciennes - Saint-Amand	1
Total	42

SRJ - dispositif « Les Glumelles »

Les jeunes accueillis au sein du dispositif « Les Glumelles » émanent exclusivement de l'ASE et de l'AViQ.

Le projet a, en effet, été pensé suite à des échanges avec ces deux instances.

La répartition des zones géographiques des 20 jeunes accueillis au cours de 2024 est la suivante :

Zone géographique	Effectif
France - Département du Pas de Calais	4
Valenciennes - Condé	4
Valenciennes - Denain Bouchain	2
Valenciennes - Denain Louches	2
Belgique - Hainaut	1
Cambrasis - Avesnes-les-Aubert Solesmes	1
France - Département de l'Aisnes	1
Lille - Cysoing Pont-à-Marcq	1
Lille - Tourcoing Neuville	1
Lille - Watrelos Leers	1
Valenciennes	1
Valenciennes - Saint-Amand	1
Total	20

On remarque que le seul Belge accueilli en 2024 provient du Hainaut et que les Français qui relèvent de l'ASE Nord sont issus de 10 MNS différentes (celle de Condé compte 4 jeunes accueillis).

Le Valenciennois est représenté par 10 jeunes, la région lilloise par trois jeunes et le Cambrasis par un jeune. Quatre jeunes proviennent, enfin, du département du Pas de Calais et un jeune du département de l'Aisnes.

SAFAE « Le Cabestan »

Tous les jeunes pris en charge par le Cabestan sont issus du Valenciennois.

La répartition précise en fonction de la MNS (Maison Nord Solidarités) est reprise dans le graphique ci-dessous.

Zone géographique	Effectif
Valenciennes - Condé	18
Valenciennes	16
Valenciennes - Anzin	6
Valenciennes - Saint-Amand	6
Valenciennes - Denain Lourches	4
Valenciennes - Denain Bouchain	2
Valenciennes - Onnaing	1
Total	53

Comme on peut le voir, environ 2/3 des situations suivies proviennent de deux MNS :

- Valenciennes - Condé (34 %) ;
- Valenciennes (30 %)

Les 19 situations restantes (36 %) se répartissent, par ordre décroissant, entre les MNS d'Anzin et de Saint-Amand (six jeunes pour chacune), de Denain Lourches (quatre jeunes), de Denain Bouchain (deux jeunes) et d'Onnaing (un jeune).

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »²⁶

La zone géographique couverte par le SAC « Le Passeur-L'Amarrage » s'étend sur quatre arrondissements, à savoir, par ordre décroissant de pourcentage de jeunes concernés, Tournai (56 %), Mouscron (32 %), Ath (7 %) et Mons (5 %).

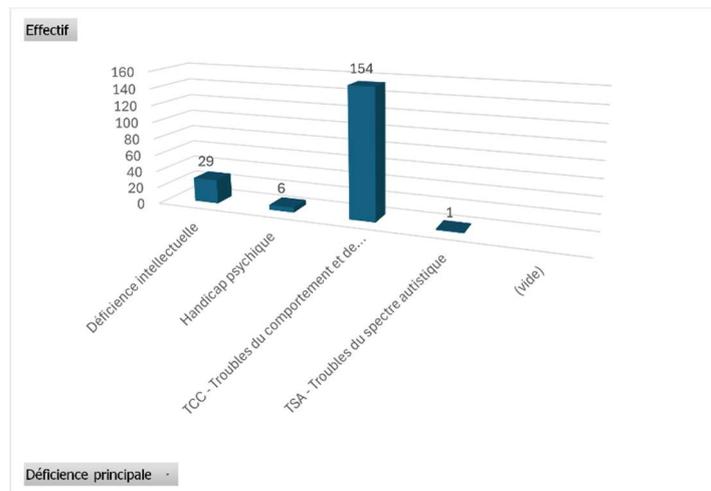
En termes d'effectifs, la répartition des jeunes par arrondissement était la suivante en 2024 :

Arrondissement	Effectif
Tournai	42
Mouscron	24
Ath	5
Mons	4

²⁶ Cf. Onglet : Zone géographique du nouveau rapport d'activités SAC

5.12. Types de déficience

SRJ (tous dispositifs confondus)



En termes de première déficience, les troubles du comportement et de la conduite (TCC) occupent toujours, et de très loin (81 % des jeunes), la première place dans le profil des bénéficiaires que nous accueillons en structure résidentielle pour lesquels une déficience principale a été mise en évidence (190/195).

15 % des jeunes présentent, comme première déficience, un retard mental.

3 % des jeunes présentent un handicap psychique comme première déficience.

Un jeune relève prioritairement des troubles du spectre autistique.

L'examen des déficients secondaires met, cependant, en évidence que 59 jeunes parmi ceux-ci présentent une deuxième déficience. Le handicap psychique est particulièrement présent dans le cadre d'une association avec les troubles du comportement et de la conduite.

Cette réalité semble, tout à fait, correspondre à celle que l'on met de plus en plus souvent en avant à l'heure actuelle, dans le cadre de la rencontre au sein d'une même structure de jeunes relevant, a priori, de plusieurs secteurs dont l'étanchéité constitue, désormais, un leurre manifeste. Ceci met bien en évidence la nécessité de pouvoir penser autrement les pratiques, dans une logique holistique, ce que notre institution, à travers le parcours de soins qu'elle prône, tente de mettre en place à de nombreux niveaux.

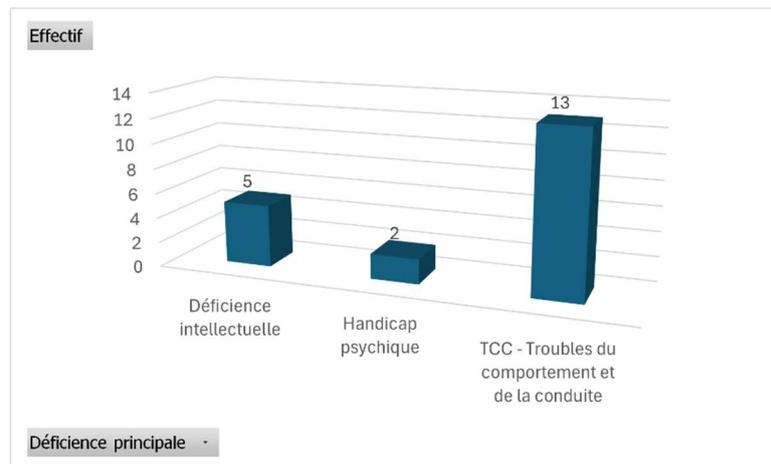
Dispositif « Les Glumelles »

13 des 20 jeunes (65 %) qui sont passés par les Glumelles en 2024 présentent des troubles du comportement et de la conduite comme première déficience

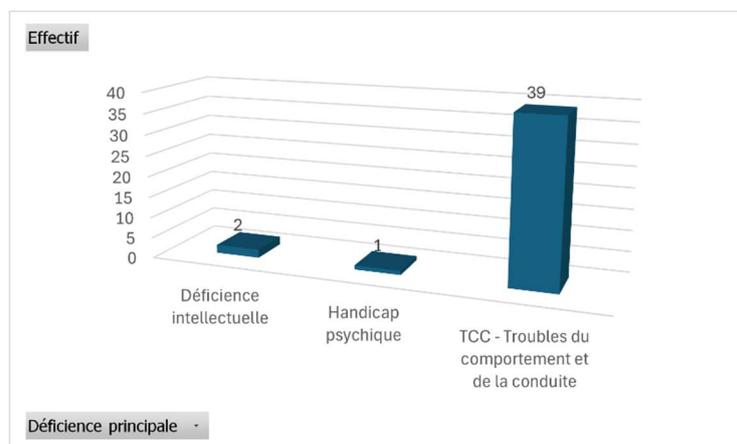
S'ensuit la déficience intellectuelle pour 5 jeunes (25 %) et un handicap psychique pour 2 jeunes (10 %).

Dans une situation sur deux, une déficience secondaire est associée à cette déficience principale.

On observe donc bien ici également un polymorphisme des troubles, de plus en plus présent et patent à l'heure actuelle.



Dispositif « La Cour carrée »



Compte tenu de la nature du dispositif, comme c'était déjà le cas lors des deux premières années de fonctionnement du dispositif, les troubles du comportement occupent une place prépondérante comme première déficience observée chez les jeunes accueillis (93 % des situations en 2024), ce qui n'a rien d'étonnant.

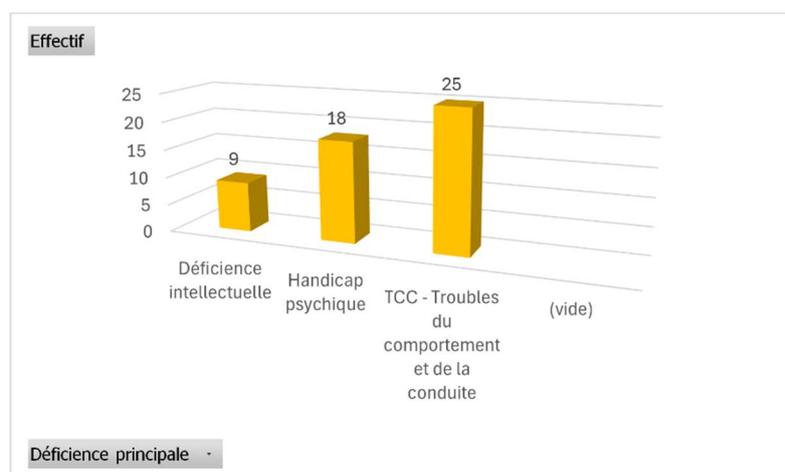
Parmi ceux-ci, quatre jeunes sont également « porteurs » d'un handicap psychique comme seconde déficience identifiée, même si cela n'est pas nécessairement considéré comme tel (jeunes relevant de l'ASE, non nécessairement porteurs d'un dossier MDPH à l'entrée*).

Un jeune des deux jeunes qui relèvent d'un retard intellectuel comme trouble principal présente également des troubles du comportement (ce trouble étant cependant considéré comme secondaire).

Il est à noter que seuls 13 jeunes sur 42 (31 %) disposaient d'une notification MDPH à leur entrée au sein du dispositif.

SAFAE « Le Cabestan »

Sur les 52 jeunes (sur 53) ayant fait l'objet d'une évaluation en termes de déficiences, les troubles du comportement et de la conduite sont prévalents (48 % des situations), mais de manière beaucoup moins importante qu'en 2023. Ce qui frappe, en fait, est l'association extrêmement fréquente entre deux troubles (73 % des situations), ce qui met en avant, comme en 2023, d'ailleurs, le glissement des niveaux de prise en charge des jeunes en difficulté, amenant certains jeunes qui devraient fréquenter, a priori, une structure résidentielle de se retrouver au sein d'un service à caractère globalement ambulatoire (logique d'accompagnement). Cela n'est pas sans poser un grand nombre de difficultés sur le terrain.



SAC « Le Passeur-L'Amarrage »²⁷

Le handicap principal des bénéficiaires suivis par le service en 2024 était la **déficience intellectuelle** qui concernait 24 bénéficiaires (32 %). Ce handicap reste le handicap principal le plus fréquent. Pour 9 de ces bénéficiaires, celle-ci est accompagnée d'un autre trouble, à savoir des troubles graves du comportement (plus souvent perçus actuellement comme un handicap secondaire) dans 7 situations, une déficience physique dans une situation et des troubles des apprentissages dans une situation.

Le second handicap principal le plus rencontré concerne, cette année, les troubles des apprentissages. Ceux-ci concernent 20 bénéficiaires (27 %). Pour 6 d'entre eux, ce handicap est accompagné de troubles du comportement. Pour 1 d'entre eux, de troubles qui relèvent d'une problématique relative aux troubles du spectre autistique. Un de ces bénéficiaires souffre également de deux autres troubles (présence d'au moins trois déficiences).

Le troisième handicap le plus rencontré concerne les troubles du spectre autistique. 13 jeunes en souffrent, **ce qui constitue une augmentation de près de 50 % par rapport à 2023..** Pour 4 d'entre eux, ce handicap est associé à un autre (déficience intellectuelle dans deux situations, déficience physique dans un cas et à deux autres déficiences dans un autre).

La déficience physique constitue le quatrième handicap principal le plus rencontré (6 bénéficiaires). Trois bénéficiaires parmi ceux-ci présentent un deuxième trouble, considéré comme secondaire, cependant.

Suivent les troubles envahissants du développement, le trouble psychique et le retard global de développement (respectivement 2, 2 et 1 bénéficiaires), les premiers étant associés à des troubles du comportement dans une situation et à des troubles des apprentissages dans une autre.

Trois bénéficiaires sont atteints de déficiences multiples (trois déficiences et plus).

Il est à noter que **30 jeunes sur 75 ont au moins une deuxième déficience associée à celle qui est considérée comme la principale**, ce qui montre, comme en 2023, le polymorphisme important des troubles rencontrés chez ceux-ci au sein du service.

²⁷ Cf. Onglet : Types de déficiences du rapport d'activités SAC

5.13. Situation professionnelle (18 ans et plus)²⁸

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »

Cet indicateur n'est, jusqu'ici, décrit que pour le présent service.

Parmi les 32 bénéficiaires concernés :

- 25 sont scolarisés ;
- 6 sont sans emploi ;
- 1 effectuait une formation du Forem (ce bénéficiaire a quitté le service à la fin de la formation).

5.14. Situation scolaire

SRJ (tous dispositifs confondus)

L'enseignement spécialisé est massivement fréquenté par les jeunes de notre SRJ (129 bénéficiaires sur 155 scolarisés lors de leur séjour). Le Type 3 est extrêmement majoritaire. La Forme 3 reste prévalente par rapport à la Forme 2. Seuls 11 jeunes adolescents fréquentent désormais l'enseignement ordinaire. Il en est de même pour 11 enfants en école primaire et un en école maternelle.

Service résidentiel - dispositif « Les Glumelles »

En 2024, 65 % des jeunes des Glumelles fréquentaient l'enseignement spécialisé (7 en secondaire et 6 en primaire), 30 % l'enseignement ordinaire (80 % d'entre eux étaient scolarisés en primaire) et un jeune (5 %) était déscolarisé.

Les quatre enfants et l'adolescent qui fréquentaient l'enseignement ordinaire se trouvaient tous dans des écoles françaises.

Service résidentiel - dispositif « La Cour carrée »

Les jeunes sont, sauf exception (en lien avec les besoins du projet du jeune, mais profil non rencontré en 2024), momentanément déscolarisés au moment de leur passage à la Cour carrée.

²⁸ Cf. l'onglet du même nom dans le rapport d'activités SAC

SAFAE « Le Cabestan »

Tous les jeunes des jeunes accueillis en 2024 au sein du SAFAE « Le Cabestan » fréquentent l'enseignement spécialisé (essentiellement de type 3), ce qui semble logique de par les caractéristiques et missions de ce service, fortement axées sur le lien avec la scolarité spécialisée, qui n'existe pas en tant que telle en France.

Il est à noter que 27 % sont inscrits dans l'enseignement primaire spécialisé (de type 3) et 13 % dans l'enseignement secondaire de type 2.

SAC « Le Passeur-L'Amarrage » (Moins de 18 ans seulement)²⁹

Sur les 75 bénéficiaires accompagnés en 2024, 43 étaient en obligation scolaire (57 % des jeunes).

Parmi ceux-ci, 27 fréquentaient l'enseignement spécialisé et 16 l'enseignement ordinaire.

Nous noterons ici que le milieu de socialisation/d'accueil des 43 jeunes en obligation scolaire (- de 18 ans) est bien l'école³⁰.

5.15. Situation financière (18 ans et plus)³¹

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »

Cet indicateur n'est, jusqu'à présent, décrit que pour le présent SAC « Le Passeur-L'Amarrage » pour ce qui a trait aux bénéficiaires de 18 ans et plus.

Parmi les 32 jeunes concernés :

- 18 disposent des allocations familiales (majorées dans 8 situations) ;
- 7 disposent d'un revenu de remplacement ;
- 4 disposent d'un revenu de remplacement, combiné aux allocations familiales ;
- 2 disposent d'un revenu d'intégration sociale ;
- 1 dispose d'un revenu professionnel, combiné à une allocation d'handicapé.

²⁹ Cf. Onglet : Situation scolaire du rapport d'activités SAC

³⁰ Cf. Onglet : Milieu d'accueil (moins de 18 ans) du rapport d'activités SAC

³¹ Cf. Onglet du même nom du rapport d'activités SAC

5.16. Milieu de vie effectif

Service résidentiel (tous les dispositifs)

Milieu de vie principal	Effectif
Famille	78
Famille d'accueil	50
Foyer de Roucourt	40
Autres	20
MECS	4
Famille d'accueil-MECS	2
Famille-MECS	1
Total	195

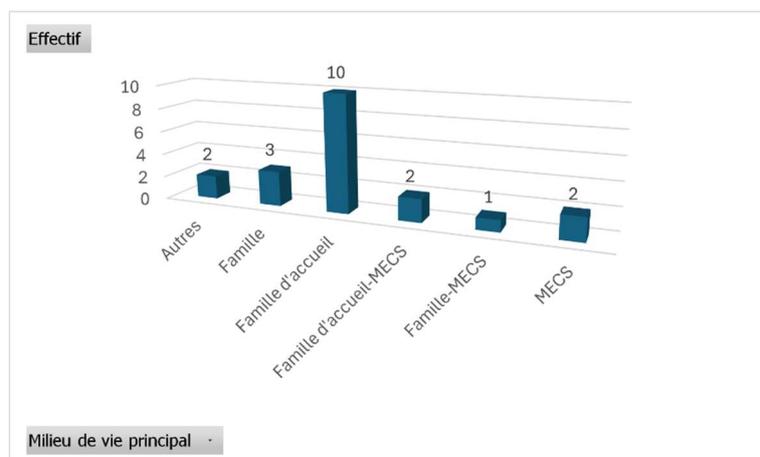
Pour 78 jeunes (40 %) sur les 195 accueillis au sein du SRJ, le milieu de vie effectif reste la famille.

50 jeunes (26 %) sont accueillis en famille d'accueil et 40 (21 %) ont leur lieu de résidence principal au Foyer de Roucourt. 4 (2 %) sont accueillis en MECS.

Les 3 autres jeunes se retrouvent dans des situations hybrides de divers types, comme le précise le graphique ci-après.

Service résidentiel - dispositif « Les Glumelles »

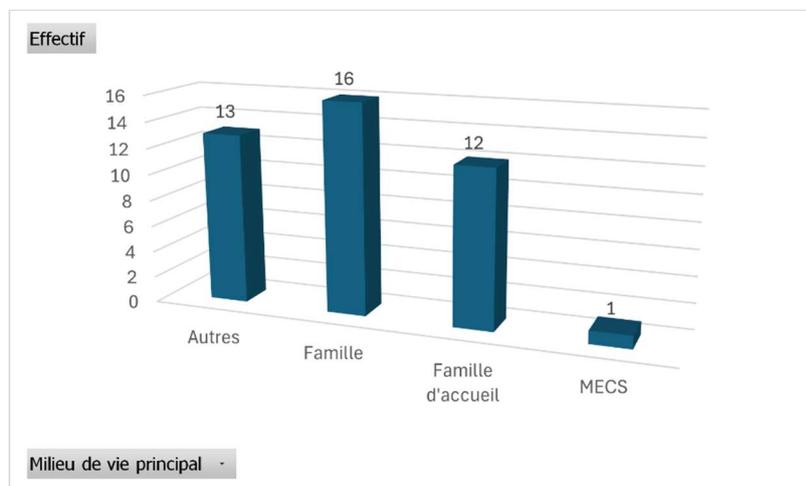
Comme le montre le graphique ci-dessous, 10 jeunes vivent en famille d'accueil, 3 en famille, 2 en MECS et 3 dans un format «hybride « famille-MECS » (2) ou « famille d'accueil-MECS » (1).



Service résidentiel - dispositif « La Cour carrée »

Le milieu de vie du jeune au moment de son entrée à la Cour carrée (ce dispositif joue, en quelque sorte, le rôle de milieu de vie « électif » du jeune durant son séjour, tout au moins durant la semaine), même si le jeune réside en famille, se décline de la manière suivante :

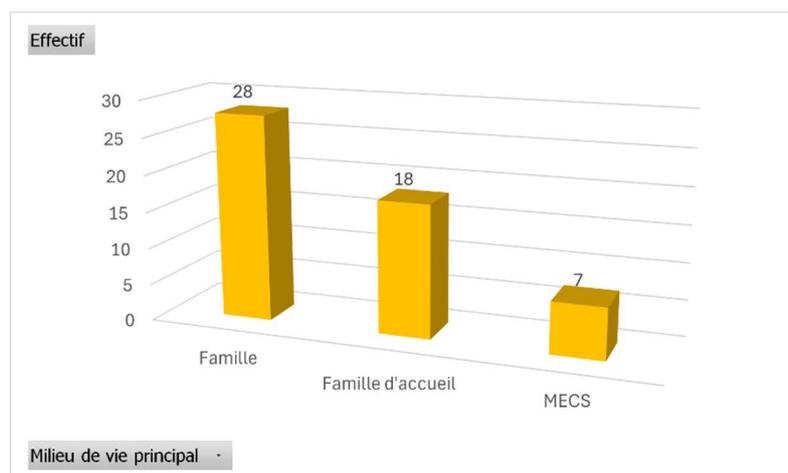
- 16 jeunes (38 %) sont en famille ;
- 13 jeunes (31 %) repris dans la catégorie « Autres » conjuguent d'autres types de dispositifs « mixés », impliquant, pour 6 d'entre eux, des SRJ belges ;
- 12 jeunes (29 %) sont en famille d'accueil ;
- 1 jeune (2 %) était en MECS au moment de son arrivée au sein de la Cour carrée.



SAFAE « Le Cabestan »

Les jeunes du Cabestan ne séjournent pas tous en famille au moment de leur prise en charge.

Voici la répartition des lieux de vie pour ceux-ci :



28 jeunes pris en charge au SAFAE « Le Cabestan » (53 %) résident en famille, 18 (34 %) en famille d'accueil et 7 (13 %) en MECS.

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »³²

L'ensemble des jeunes suivis par le SAC « Le Passeur-L'Amarrage » en 2024 vivent avec un membre de leur famille.

5.17. Retours en famille et utilisation du studio-famille

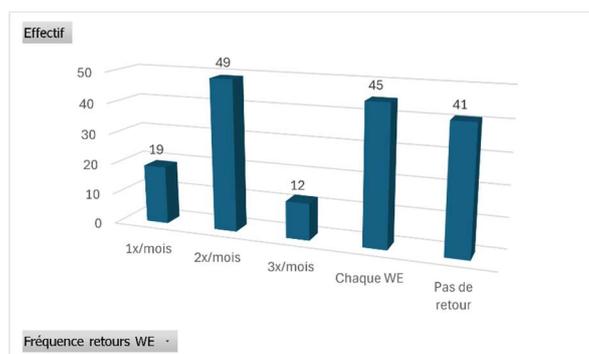
Pour le premier aspect, ne sont concernés ici que les dispositifs organisant un accueil résidentiel en semaine, à savoir :

- les dispositifs d'accueil résidentiel classiques (les 7 groupes de vie classiques - 5 pour adolescents et 2 pour enfants - et le dispositif « La Transition ») ;
- la Cour carrée (qui offre également cette possibilité, hormis durant les périodes de vacances scolaires organisées sous forme de séjours internes ou externes, au risque, sinon, de ne pas disposer de suffisamment de temps/de moments d'observation pour rencontrer ses missions).

Ne sont, donc, pas concernés ici le SAC « Le Passeur-L'Amarrage », de par le caractère ambulatoire de son accompagnement, le SAFAE « Le Cabestan » (retours quotidiens) et le dispositif d'accueil séquentiel « Les Glumelles » (car il ne constitue jamais le milieu de vie principal du jeune).

SRJ (tous dispositifs confondus)

Parmi les 166 jeunes du SRJ pour lesquels cette statistique a été repertoriée, 30 % retournent deux fois par mois le week-end dans leur milieu de vie principal. 27 % des jeunes retournent chaque week-end et 25 % ne retournent jamais. 18 % ont un régime spécifique (un retour week-end pour 11 % et trois retours week-end pour 7 %).



³² Cf. Onglet : Milieu de vie (effectif) du rapport d'activités SAC

Dispositif interne particulier : le studio-famille

Le studio-famille constitue une manière originale de pouvoir rencontrer, dans de bonnes conditions, plus ou moins médiatisées selon les besoins, un/des membre(s) de la famille lorsqu'un retour sur site n'est pas envisageable pour diverses raisons.

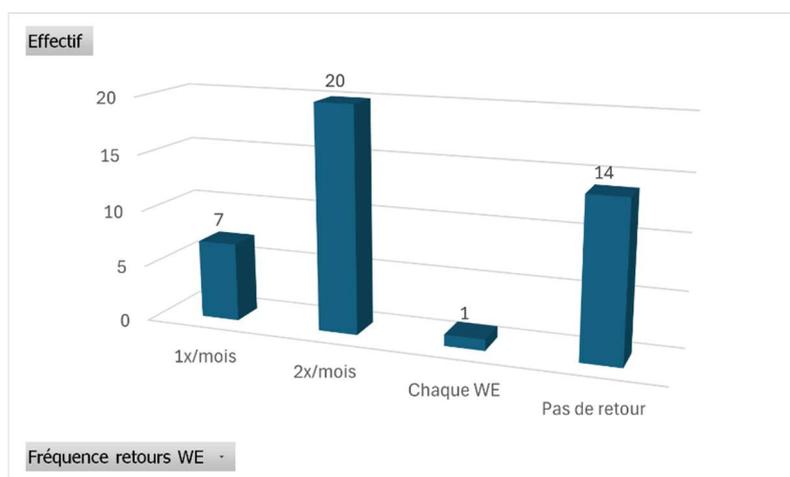
Celui-ci est tout particulièrement utilisé par le SRJ. En 2024, il y a concerné 27 jeunes sur les 190 (14 %) pour lesquels cette statistique a été recensée.

Il est à noter qu'il a également concerné un jeune au niveau du SAFAE « Le Cabestan », par ailleurs suivi de manière concomitante par les Glumelles au niveau du SRJ.

SRJ (dispositif « La Cour carrée »)

Il est à noter qu'un tiers (14/42) des jeunes accueillis en 2024 au sein de la Cour carrée ne retournent pas en week-end. Cette statistique met donc en évidence que 27 jeunes sur les 190 répertoriés au niveau de cette statistique vivent toute l'année au sein des dispositifs classiques (ou de la Transition) du service résidentiel pour jeunes de notre institution.

La modalité la plus rencontrée au niveau de la Cour carrée est également le retour en week-end deux fois par mois (près d'un jeune sur deux).

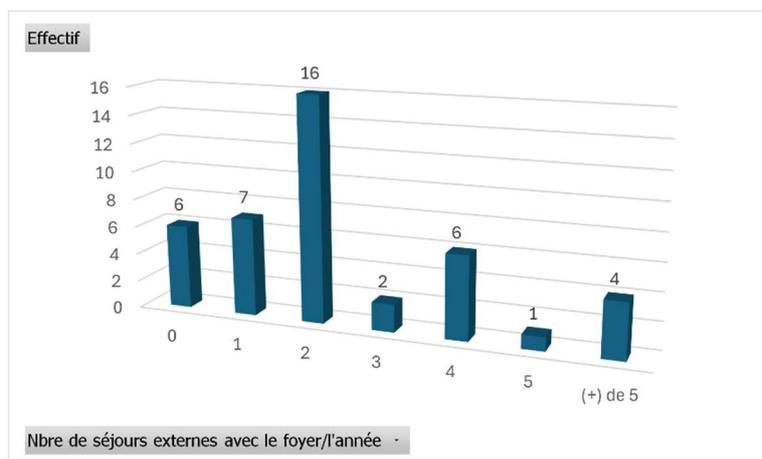


Participation à des séjours extérieurs organisés par le service (dispositif « La Cour carrée, exclusivement)

Cette statistique n'est reprise, ici, que pour les jeunes qui ont bénéficié du dispositif « La Cour carrée » et est indiquée ici de par le fait qu'elle s'inscrit précisément, pour ceux-ci, en lien avec la possibilité éventuelle de retours en famille le week-end.

En effet, il est prévu qu'à des fins d'observation (objectif transversal du projet « La Cour carrée »), les retours en famille sont suspendus durant les périodes de vacances scolaires pour permettre la rencontre des objectifs du projet dans des conditions acceptables.

Le graphique ci-dessous reprend le nombre de jeunes qui ont bénéficié de ces séjours.



On constate que 6 jeunes n'ont bénéficié d'aucun séjour.

La grande majorité des jeunes accueillis au sein de la structure en 2024 (à savoir 86 %), ont eu l'occasion de participer à un séjour.

À l'autre extrémité, 11 jeunes ont eu l'occasion de participer à quatre séjours ou plus. Il s'agit de jeunes qui ont fréquenté la Cour Carrée sur au moins deux périodes conventionnées.

Il est à noter que le nombre de séjours est inhérent aux périodes de vacances qui sont reprises dans le calendrier durant la période d'accueil.

5.18. Fratrie³³

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »

Cet indicateur n'est, jusqu'à présent, décrit que pour le présent SAC « Le Passeur-L'Amarrage » pour ce qui a trait aux jeunes de moins de 18 ans.

Parmi les 43 jeunes de moins de 18 ans qu'accueille le service, 30 (70 %) sont inscrits dans une fratrie et 13 sont enfant unique (30 %).

³³ Cf. Onglet du même nom dans le rapport d'activités SAC

5.19. Informations administratives

SRJ et SAFAE « Le Cabestan »

Etat des demandes introduites en 2024

407 demandes d'admission ont été introduites en 2024 au niveau de l'Institut Le Foyer de Roucourt en vue d'un suivi en SRJ ou au SAFAE « Le Cabestan », ce qui constitue une augmentation de 18 % par rapport à 2023. Seules 44 demandes, introduites en 2024 ou auparavant, ont pu faire l'objet d'une entrée au sein du service en 2024.

On observe les quotas suivants sur les 392 identifiées :

Quota	Effectif
ASE 59	121
AVIQ	87
MDPH/ASE 59	81
ASE autres	46
MDPH	38
MDPH/ASE autres	9
Conv Nom	6
Autres	4

Les types d'accueil demandés en 2024 sont (uniquement s'ils sont identifiés) :

Type d'accueil demandé	Effectif
Accueil résidentiel	294
Accueil court séjour	66
Accueil séquentiel	24
Cabestan	17
Accueil résidentiel	1
Accueil résidentiel - Séquentiel	1
Total	403

L'autorité responsable de l'autorité, identifiée à 391 reprises, était :

Autorité responsable de l'orientation	Effectif
ASE 59 - Nord	197
SPJ	51
Parents	43
ASE 62 - Pas-de-Calais	31

Autorité responsable de l'orientation	Effectif
SAJ	24
MDPH 59 - Nord	17
MDPH 62 - Pas-de-Calais	7
ASE 75 - Paris	6
ASE 02 - Aisnes	3
ASE 93 - Seine-Saint-Denis	3
AVIQ	3
ASE 91 - Essonne	2
ASE 94 - Val-de-Marne	2
ASE 08 - Ardennes	1
ASE 31 (Toulouse)	1
Total	391

L'origine de la demande a été identifiée à 379 reprises. Elle se répartissait de la manière suivante :

Origine de la demande	Effectif
Belgique - Hainaut	69
France - Département du Pas de Calais	39
Valenciennes - Condé	23
Valenciennes	21
France - Départements de la région parisienne	15
Valenciennes - Denain Bouchain	13
Lille - Fives	12
Valenciennes - Denain Louches	12
Valenciennes - Anzin	10
France - Autre départements	9
Douaisis - Sin-le-Noble Guesnain Aniche	9
Belgique - Luxembourg	8
Cambrasis - Caudry Le Cateau	8
Lille - Roubaix Hem	8
Lille - Roubaix Ville	8
Belgique - Brabant Wallon	7
Douaisis - Douai Arleux	7
Lille - Roubaix Croix	7
Belgique - Namur	6
Avesnois - Maubeuge Haumont	6
Lille - Armentières	6
Lille - Tourcoing Mouvaux	6
Lille - Vauban	6
Avesnois - Maubeuge Jeumont	4
Douaisis - Somain Orchies	4
Lille - Seclin	4

Origine de la demande	Effectif
Lille - Sud	4
Lille - Tourcoing Neuville	4
Cambrasis - Cambrai Marcoing	3
Flandres - Dunkerque Worhmout	3
Flandres - Gravelines Bourbourg	3
Lille - Halluin	3
Lille - Haubourdin La Bassée	3
Lille - Villeneuve D'Ascq	3
Valenciennes - Onnaing	3
Valenciennes - Saint-Amand	3
Belgique - Bruxelles	2
Belgique - Liège	2
France - Département de l'Aisnes	2
Avesnois - Aulnoye-Aymeries Le Quesnoy	2
Avesnois - Avesnes Fourmies	2
Cambrasis - Avesnes-les-Aubert Solesmes	2
Lille - Hellemmes	2
Douaisis - Douai Waziers	1
Lille - Cysoing Pont-à-Marcq	1
Lille - Lomme Lambersart	1
Lille - Moulines	1
Lille - Roubaix Wasquehal	1
Lille - Wattrelos Leers	1
Total	379

44 demandes ont été satisfaites en 2024, ce qui correspond à 11 % des demandes **répertoriées en 2024**. Le motif de non-satisfaction de la demande a été répertorié à 276 reprises. On observe la répartition suivante :

Motif de non-satisfaction de la demande	Effectif
Versé à la liste d'attente	254
Profil ne correspond pas au projet	12
Hors catégories d'âges	3
Autre projet	1
Entré à Thy-le-Château	1
Hors zone géographique desservie	1
Jeune refuse de venir	1
Pas d'adhésion de la jeune	1
Projet vacances déjà engagé	1
Refuse de venir en préadmission	1
Total	276

Et, plus précisément, selon l'autorité responsable de l'orientation :

Autorité responsable de l'orientation	Effectif
ASE 02 - Aisnes	
Profil ne correspond pas au projet	1
Versé à la liste d'attente	2
ASE 08 - Ardennes	
Versé à la liste d'attente	1
ASE 31 (Toulouse)	
Versé à la liste d'attente	1
ASE 59 - Nord	
Autre projet	1
Entré à Thy-le-Château	1
Hors catégories d'âges	3
Jeune refuse de venir	1
Pas d'adhésion de la jeune	1
Profil ne correspond pas au projet	8
Projet vacances déjà engagé	1
Refuse de venir en préadmission	1
Versé à la liste d'attente	114
ASE 62 - Pas-de-Calais	
Profil ne correspond pas au projet	1
Versé à la liste d'attente	23
ASE 75 - Paris	
Versé à la liste d'attente	5
ASE 91 - Essonne	
Versé à la liste d'attente	1
ASE 93 - Seine-Saint-Denis	
Profil ne correspond pas au projet	1
Versé à la liste d'attente	1
ASE 94 - Val-de-Marne	
Versé à la liste d'attente	1
AVIQ	
Versé à la liste d'attente	3
MDPH 59 - Nord	
Versé à la liste d'attente	11
MDPH 62 - Pas-de-Calais	
Versé à la liste d'attente	5
Parents	
Profil ne correspond pas au projet	1
Versé à la liste d'attente	31
SAJ	
Versé à la liste d'attente	16
SPJ	
Hors zone géographique desservie	1
Versé à la liste d'attente	34
Total	271

SRJ (dispositif « Les Glumelles »)

Nombre de demandes

En 2024, 24 demandes d'admission ont été adressées pour une entrée au sein du dispositif « Les Glumelles ».

Origine des demandes

Le tableau ci-dessous reprend l'origine des demandes introduites en 2024 pour le dispositif « Les Glumelles » (pour le Département du Nord, sont repris, successivement, la DTPAS et la MNS), ainsi que le nombre de demandes introduites :

Origine de la demande	Effectif
France - Département du Pas de Calais	6
Valenciennes - Condé	5
Belgique - Hainaut	3
Valenciennes - Denain Bouchain	2
Avesnois - Aulnoye-Aymeries Le Quesnoy	1
Douaisis - Sin-le-Noble Guesnain Aniche	1
Lille - Cysoing Pont-à-Marcq	1
Lille - Fives	1
Lille - Roubaix Hem	1
Lille - Roubaix Ville	1
Lille - Vauban	1
Non identifiée	1
Total	24

Deux de ces demandes ont pu être satisfaites au 31/12/2024 au niveau de la MNS de Condé.

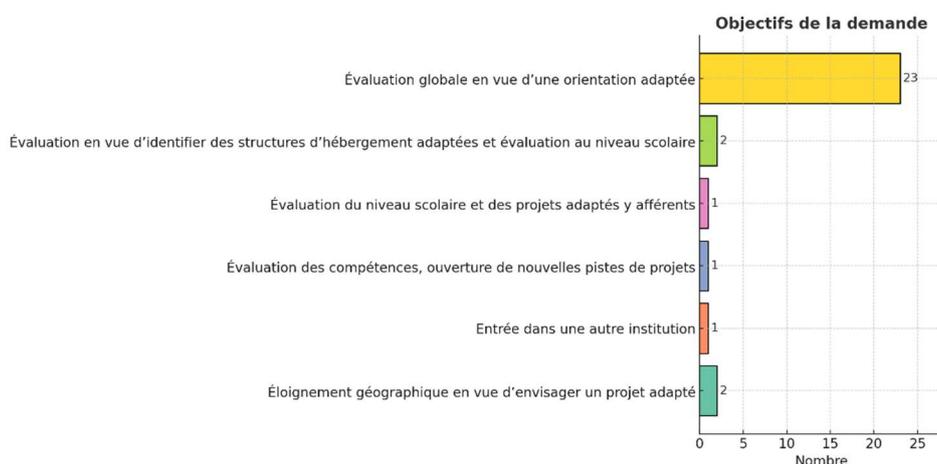
SRJ (dispositif « La Cour carrée »)

En 2024, 66 demandes d'admission ont été introduites pour la Cour carrée.

- 41 préadmissions ont été planifiées. Parmi celles-ci, 6 ont été annulées et 3 annulées et reprogrammées. 26 entrées effectives ont été mises en place.
- 15 n'ont pas pu être satisfaites au cours de l'année, mais ont été versées à la liste d'attente.
- 5 renvoyaient à des profils qui ne correspondaient pas au projet.
- 3 jeunes étaient « hors catégorie d'âges ».
- 3 jeunes ont refusé de venir (dont un à la préadmission)
- Un jeune a été amené vers un autre projet.

- Depuis l'ouverture du projet, seuls 30 % des jeunes accueillis à la Cour carrée (17/57) disposaient d'une notification MDPH à **orientation ITEP (14) ou IME (3)** lors de leur entrée (7 jeunes disposaient seulement d'une notification MDPH pour scolarité adaptée, 3 disposaient des deux types de notification).

Les motifs des demandes pour le dispositif du SRJ « La Cour carrée » ont pu être précisés à 59 reprises.



Demandes rencontrées en 2024

Le tableau ci-dessous reprend, successivement, les DTPAS et les MNS qui ont orienté les jeunes vers la Cour carrée en 2024, ainsi que le nombre de demandes introduites :

Le graphique ci-dessous reprend les types de demandes formulées lors de l'admission. Il s'agit, bien entendu (comme pour le tableau précédent) d'une tentative de simplification (une forme de consensus auquel nous sommes parvenus avec le jeune, l'ASE, et les possibles autres partenaires, lors de l'entrée du jeune au sein de la structure), car les demandes sont généralement plus complexes et à analyser en fonction de la situation propre de chaque jeune.

Type de demande	Effectif
Evaluation globale en vue d'une orientation adaptée	23
Eloignement géographique en vue d'envisager un projet adapté	2
Evaluation des compétences, ouverture de nouvelles pistes de projets	2
Evaluation en vue d'identifier des structures d'hébergement adaptées et évaluation au niveau scolaire	2
Entrée dans une autre institution	1
Evaluation du niveau scolaire et des projets adaptés y afférents	1
Total	31

- Les demandes d'évaluation globale en vue d'une orientation adaptée sont, encore bien plus qu'en 2023, majoritaires (23 jeunes, soit 74 %), il s'agit ici de jeunes qui sont en rupture complète de sens par rapport à leur projet. Leur venue à la Cour Carrée a donc principalement pour but de les aider à retrouver du sens après s'être posés et d'envisager un projet adapté pour leur sortie.
- Les autres motifs de demande sont, cette année, très résiduels. On peut penser que le motif d'évaluation globale en vue d'une orientation adaptée est devenu, en quelque sorte, le sésame pour entrer à la Cour carrée aux yeux des envoyeurs.

Ouverture et clôture de dossiers

SRJ (tous dispositifs confondus)

Sur les 195 dossiers ouverts dans l'année :

- 84 d'entre eux ont été ouverts les années précédentes et étaient toujours actifs à la fin de la période ;
- 49 d'entre eux ont été ouverts dans l'année et étaient toujours actifs à la fin de la période ;
- 39 ont été ouverts les années précédentes et se sont clôturés avant la fin de la période
- 23 ont été ouverts dans l'année et se sont clôturés avant la fin de la période.

SRJ (dispositif « Les Glumelles »)

Sur les 20 dossiers ouverts dans l'année :

- 6 d'entre eux ont été ouverts les années précédentes et étaient toujours actifs au 31/12/2024 ;
- 7 d'entre eux ont été ouverts dans l'année et étaient toujours actifs au 31/12/2024 ;
- 5 ont été ouverts en 2024 et se sont clôturés avant le 31/12/2024 ;
- 2 ont été ouverts les années précédentes et se sont clôturés avant le 31/12/2024.

SRJ (dispositif « La Cour carrée »)

Sur les 42 dossiers ouverts dans l'année :

- 11 ont été ouverts en 2024 et étaient toujours actifs au 31/12/2024 ;
- 11 ont été ouverts avant 2024 et se sont clôturés en 2024 ;
- 20 ont été ouverts en 2024 et se sont clôturés avant le 31/12/2024.

SAFAE « Le Cabestan »

Sur les 53 dossiers ouverts dans l'année :

- 14 d'entre eux ont été ouverts dans l'année et étaient toujours actifs à la fin de la période ;
- 23 d'entre eux ont été ouverts les années précédentes et étaient toujours actifs à la fin de la période ;
- 14 ont été ouverts les années précédentes et se sont clôturés avant la fin de la période ;
- 2 ont été ouverts dans l'année et se sont clôturés avant la fin de la période.

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »³⁴

Dès qu'une demande est introduite au niveau du SAC « Le Passeur-L'Amarrage », une première rencontre est mise en place afin d'étudier en quelle mesure le service est à même de rencontrer les besoins du jeune. Sur base de cette analyse, la situation est soit réorientée, soit versée sur la liste d'attente, soit initiée sur le plan administratif pour une prise en charge prochaine.

Un dossier a été réorienté sur décision du demandeur.

Sur les 75 dossiers ouverts durant l'année 2024 :

- 23 d'entre eux ont été ouverts dans l'année et étaient toujours actifs à la fin de celle-ci ;
- 23 d'entre eux ont été ouverts les années précédentes et étaient toujours actifs à la fin de celle-ci ;
- 29 ont été ouverts les années précédentes et se sont clôturés avant la fin de l'année ;
- Aucun n'a été ouvert dans l'année et clôturé avant la fin de celle-ci.

Les dossiers accompagnés durant l'année l'ont été sous le couvert d'une autorisation de prise en charge de l'AViQ. Remarquons que le dossier a été ouvert, mais a fait l'objet d'un refus de prise en charge de l'AViQ (il n'a pas été traité dans le présent rapport, hormis une mention à cet endroit). Remarquons qu'au 31/12/2024, 5 jeunes étaient sur liste d'attente au niveau du SAC « Le Passeur-L'Amarrage » (tous les 5 pour la mission JAS).

³⁴ Cf. Onglet : Informations administratives du rapport d'activités SAC

5.20. Présences / Types de prestations (par mission)³⁵

SRJ & SAFAE

Est reprise ci-après l'inventaire des présences 2024 au niveau du SRJ (dans toutes ses composantes) et du SAFAE « Le Cabestan ».

Financement	Agrément (+ précisions)	Présences 2024
AViQ	SRJ	7771,48
	Conventions Nominatives (SRJ)	365
	Glumelles (SRJ)	304,8
ARS	SRJ	14806
	SAFAE	5180
ASE 59	SRJ	4427
	Cour carrée (SRJ)	4230
	Glumelles (SRJ)	781
	SAFAE	967
ASE Autres	SRJ	6429
	Glumelles (SRJ)	156

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »

Les prestations du service en 2024 ont été réalisées sur **7.584,17 heures** et ont concerné **75 bénéficiaires**.

Celles-ci se répartissent sur deux types de missions : **JAS** (portée par le **Passeur**) et **TEVA** (portée par **l'Amarrage**). La répartition se fait de la manière suivante :

- **JAS (Passeur) : 6.079,82 heures pour 59 bénéficiaires ;**
- **TEVA (Amarrage) : 1.504,36 heures pour 16 bénéficiaires.**

On observe la répartition suivante au niveau des pourcentages d'heures prestées sur l'ensemble du service :

- **80,2 % pour le Passeur (JAS) ;**
- **19,8 % pour l'Amarrage (TEVA).**

³⁵ Cf. Onglet du même nom dans le rapport d'activités SAC

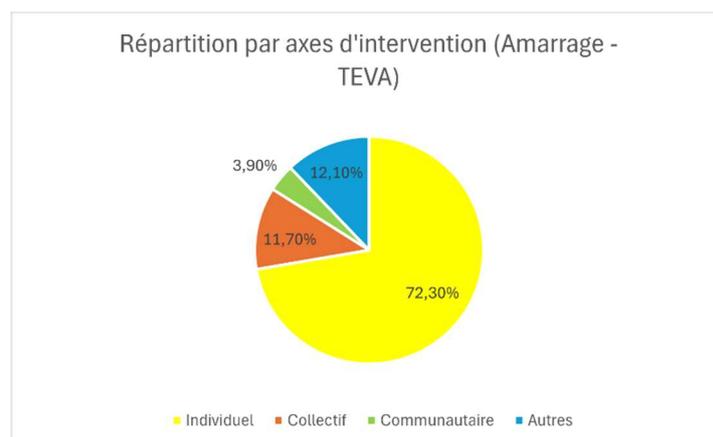
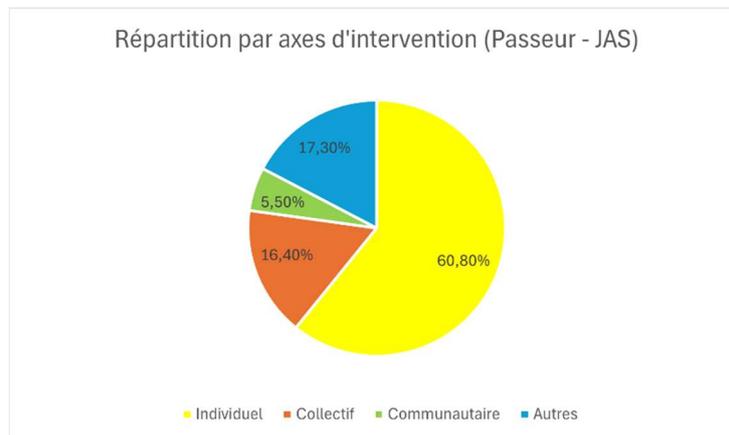
Répartition par axes d'intervention

Comme illustré dans les graphiques ci-dessous, tout comme les années précédentes, **l'axe individuel reste majoritaire** (quelle que soit la mission concernée) :

- **JAS (Passeur) : 60,8 %** des heures prestées ;
- **TEVA (Amarrage) : 72,3 %** des heures prestées.

Il est suivi par :

- **Le collectif : 16,4 %** pour JAS et **11,7 %** pour TEVA,
- **Les interventions "autres" : 17,3 %** pour JAS et **12,1 %** pour TEVA,
- Enfin, **le communautaire : 5,5 %** pour JAS et **3,9 %** pour TEVA.



Répartition par types d'interventions

Pour l'axe individuel

Pour cet axe, les interventions sont initiées par le SAC « Le Passeur-L'Amarrage » et réalisées avec le jeune et/ou sa famille et/ou les partenaires du réseau.

Nous aborderons ici, successivement :

- celles réalisées dans le cadre de la mission d'accompagnement de jeunes en âge scolaire (JAS), qui concernent le Passeur ;
- celles réalisées dans le cadre de la mission spécialisée en Transition Ecole-Vie active (TEVA), qui concernent l'Amarrage.

Type d'intervention (JAS – Passeur)

Type d'intervention	Heures	%
Soutien relationnel et VAS	2.027,42	54,8 %
Suivi des accompagnements (réunions d'équipe, et de réseau de l'utilisateur)	454,25	12,3 %
Soutien à la parentalité	269,83	7,3 %
Soutien médical et paramédical	243,17	6,6 %
Rédaction des bilans et PA	165,58	4,5 %
Recherche et développement	164,67	4,5 %
Soutien à la scolarité	88,92	2,4 %
Réorientation de l'utilisateur à la fin de la prise en charge	110,75	3,0 %
Soutien à l'exercice des droits et obligations/autoreprésentation	37,17	1,0 %
Soutien aux loisirs, culture, social	36,67	1,0 %
Soutien à la recherche d'un logement	26,25	0,7 %
Soutien à l'emploi et à la formation	22,17	0,6 %
Soutien dans le domaine des technologies et aides techniques	19,00	0,5 %
Soutien aux apprentissages liés à l'autonomie à domicile	13,83	0,4 %
Soutien aux activités de volontariat sur le site ou en dehors	9,50	0,3 %
Soutien aux apprentissages en termes de mobilité	8,08	0,2 %

Le **soutien relationnel et à la vie affective et sexuelle** constitue de loin la première catégorie d'intervention, avec **2.027,42 heures** (soit **54,8 %** des prestations individuelles) pour **59 jeunes**.

Comme les années précédentes, l'essentiel de ce temps est consacré au **soutien relationnel**, les interventions spécifiquement liées à la vie affective et sexuelle représentant une part marginale.

Le soutien relationnel inclut le travail sur les relations familiales, scolaires et sociales, ainsi que l'apprentissage des codes sociaux, l'entrée en relation et la médiation. Les actions en lien avec la vie affective et sexuelle concernent la sensibilisation, l'information ou l'accompagnement dans un cadre éducatif sécurisé.

454,25 heures (12,3 %) ont été consacrées au **suivi des accompagnements**, pour **59 jeunes**.

Ces heures incluent les **réunions d'équipe**, les **concertations pluridisciplinaires** et les **réunions de réseau**, essentielles pour assurer la cohérence, la continuité et la qualité de l'accompagnement proposé.

Le **soutien à la parentalité** représente **269,83 heures** (7,3 %) pour **30 jeunes**.

Cela comprend des actions visant à **soutenir les parents dans leur rôle éducatif**, souvent en lien avec les conséquences du handicap, mais aussi à **accompagner les jeunes** dans l'éventualité ou la réalité d'une parentalité.

Le **soutien médical et paramédical** regroupe **243,17 heures** (6,6 %) pour **35 jeunes**.

Il comprend :

- l'aide à la **prise de rendez-vous**,
- l'**accompagnement physique ou moral lors de consultations**,
- l'aide à la **compréhension des diagnostics ou traitements**.

La **rédaction des projets d'accompagnement (PA)** a représenté **165,58 heures** (4,5 %) pour **48 jeunes**.

Il s'agit de **temps formalisés** destinés à structurer les objectifs éducatifs avec le jeune et sa famille, en lien avec les observations de terrain et les réunions d'évaluation.

Les activités regroupées sous **recherche et développement** représentent **164,67 heures** (4,5 %) pour **59 jeunes**.

Cela comprend :

- les **entretiens d'entrée** avec les jeunes nouvellement accompagnés ;
- les **réunions d'observation à 3 mois** ;
- les **bilans annuels** en présence du jeune et/ou de sa famille.

Le **soutien à la scolarité** représente **88,92 heures (2,4 %)** pour **13 jeunes**.

Il comprend :

- des **contacts avec les établissements scolaires** pour prévenir les ruptures de scolarité,
- des **réflexions sur des orientations scolaires plus adaptées**,
- et des **accompagnements ponctuels en classe**, lorsque cela s'avère nécessaire dans le cadre du projet éducatif.

La **réorientation de l'utilisateur en fin d'accompagnement** totalise **110,75 heures (3,0 %)** pour **20 jeunes**.

Ces heures recouvrent les **préparations de fin de suivi**, les **contacts avec des services relais** (y compris en internat, en centre de jour ou en formation), et les **réunions de transition avec les partenaires**, parfois en présence du jeune et de sa famille.

Le **soutien à l'exercice des droits et à l'autoreprésentation** a concerné **37,17 heures (1,0 %)** pour **16 jeunes**.

Cela comprend :

- des **démarches administratives** (allocations, mutuelles, documents d'identité, etc.),
- des aides à la **compréhension des droits**,
- et des **occasions de participation citoyenne** (comme les conseils de jeunes ou les élections locales).

Le **soutien aux activités de loisirs, culturelles et sociales** a représenté **36,67 heures (1,0 %)**, pour **26 jeunes**.

Ce type d'intervention vise à **favoriser l'accès aux pratiques culturelles**, à **rompre l'isolement**, et à encourager **l'expression et la participation sociale**.

Il comprend aussi bien des sorties collectives que des accompagnements vers des clubs ou des activités plus individualisées.

Le **soutien à la recherche d'un logement** a concerné **4 jeunes** pour un total de **26,25 heures (0,7 %)**.

Il inclut :

- **l'identification de solutions possibles,**
- **l'aide aux démarches administratives** liées à l'accès au logement,
- **et le soutien à l'entrée ou au maintien dans un hébergement temporaire ou stable.**

Le **soutien à l'emploi et à la formation** a représenté **22,17 heures (0,6 %)** pour **8 jeunes**.

Cela recouvre :

- **des accompagnements à la recherche d'un emploi ou d'une formation adaptée,**
- **la mise en lien avec des dispositifs d'insertion,**
- **des préparations à des stages exploratoires.**

Les interventions dans le domaine des **technologies et aides techniques** totalisent **19,00 heures (0,5 %)** pour **4 jeunes**.

Elles incluent :

- **l'apprentissage des outils numériques** (ordinateurs, smartphones, logiciels),
- **le soutien à l'utilisation d'équipements spécifiques** en lien avec le handicap (logiciels de lecture, aides visuelles...),
- **ainsi qu'un travail sur l'autonomie numérique.**

Le **soutien aux apprentissages liés à l'autonomie à domicile** représente **13,83 heures (0,4 %)** pour **6 jeunes**.

Il s'agit d'interventions éducatives concernant :

- **la gestion du quotidien** (hygiène, repas, lessive),
- **la prise de responsabilités domestiques,**
- **ou la préparation à la vie en logement autonome.**

Le **soutien aux activités de volontariat** a mobilisé **9,50 heures (0,3 %)** pour **5 jeunes**.

Il vise à :

- **favoriser l'engagement citoyen** par des expériences bénévoles,
- **soutenir la participation dans des projets collectifs à visée solidaire,**
- **et accompagner l'intégration dans des structures de volontariat** (parfois avec convention).

Enfin, le **soutien aux apprentissages en matière de mobilité** s'élève à **8,08 heures (0,2 %)**, pour **6 jeunes**.

Ces interventions concernent :

- l'**apprentissage de trajets en autonomie** (école, service, domicile),
- l'utilisation de **transports publics ou spécialisés**,
- et le **développement de stratégies personnelles de déplacement sécurisé**.

Mission spécialisée en Transition Ecole-Vie active (TEVA)

Type d'intervention	Heures	Usagers	%
Soutien à la vie relationnelle, affective et sexuelle	631,75	16	58,12
Suivi des accompagnements (réunions d'équipe, et de réseau de l'utilisateur)	126,50	15	11,64
Réorientation de l'utilisateur (à la fin d'accompagnement)	74,83	7	6,88
Soutien à la parentalité et/ou familial	61,83	14	5,69
Rédaction et mise à jour du projet d'accompagnement (PA)	45,83	15	4,22
Recherche et développement	35,67	16	3,28
Soutien à l'emploi et à la formation	25,08	6	2,31
Soutien à l'exercice des droits et obligations/autoreprésentation	22,92	9	2,11
Soutien aux apprentissages liés à l'autonomie à domicile	22,92	8	2,11
Soutien médical et/ou paramédical	17,17	8	1,58
Soutien aux apprentissages en termes de mobilité	9,83	2	0,90
Soutien aux activités de loisirs, culturelles, sociales	7,33	6	0,67
Soutien à la scolarité	5,00	2	0,46
Soutien dans le domaine des technologies et aides techniques	0,17	1	0,02
Soutien à la recherche d'un logement	0,08	1	0,01

Le **soutien à la vie relationnelle, affective et sexuelle** constitue de loin l'intervention la plus mobilisatrice dans le cadre de la mission TEVA. Il représente **631,75 heures (58,12 %)** pour **16 jeunes**.

Les intervenants ont ici accompagné les jeunes dans l'**exploration et la compréhension de leurs ressentis émotionnels**, l'**expression des besoins relationnels**, mais aussi dans la gestion de situations complexes comme :

- des **relations fusionnelles ou conflictuelles avec les proches**,
- des **tentatives d'auto-affirmation dans les dynamiques affectives**,
- ou la **reconstruction du lien à soi dans des contextes de rupture** (familiale ou scolaire).

On note un soin particulier à créer un **cadre rassurant** pour permettre au jeune de verbaliser ses questionnements et d'**acquérir des repères relationnels adaptés**.

Le **suivi des accompagnements** (126,50 h – 11,64 %) a concerné **15 jeunes**.

Il inclut la **participation à des réunions de coordination interservices**, des **contacts réguliers avec le SRA**, des **échanges avec l'école** et l'organisation de **visites préparatoires à des internats ou logements spécialisés** (Exemple : préparation avec la maman d'un jeune en vue de son entrée dans un internat scolaire, ou **réunion d'équipe autour d'une déscolarisation** afin de poser un nouveau cadre de projet).

La réorientation de l'utilisateur (à la fin d'accompagnement) (74,83 h – 6,88 %, pour 7 jeunes) a impliqué :

- des **rédactions de bilans** (par exemple pour les écoles, services partenaires ou le SRA),
- des **contacts avec les référents externes** (p. ex. maisons d'accueil, services résidentiels),
- et la **mise en place d'un accompagnement transitoire**, évitant les ruptures de prise en charge.

Le **soutien à la parentalité et/ou familial** (61,83 h – 5,69 %, pour 14 jeunes) a compris :

- des **contacts directs avec les familles**, tant pour rassurer que pour **établir des accords éducatifs**,
- des **échanges ciblés** autour de préoccupations spécifiques : absentéisme, difficulté d'autonomie, crises émotionnelles...
L'équipe a veillé à favoriser **l'apaisement des tensions**, tout en **soutenant les parents dans leur rôle**, parfois via la reformulation d'enjeux liés au développement ou à la pathologie.

La **rédaction et mise à jour des projets d'accompagnement (PA)**, avec **45,83 heures (4,22 %)**, a permis de poser les **objectifs concrets**, à partir de l'observation des comportements, de l'évolution du jeune, ou encore des retours des partenaires.

Ces documents ont été mis à jour suite à des événements marquants (ex. : changement d'école, rupture familiale, nouvelle orientation), en lien avec les réunions de concertation.

Les temps de **recherche et développement** (35,67 h – 3,28 %) ont servi à **préparer l'entrée de jeunes** dans le service, à **évaluer la pertinence de l'accompagnement**, ou à **analyser des situations complexes** (Exemples : organisation d'une **rencontre préalable avec l'école et les**

parents avant intégration, ou **élaboration d'une stratégie éducative individualisée** à la suite d'un entretien difficile).

Le **soutien à l'emploi et à la formation** (25,08 h – 2,31 %) a porté sur la **motivation scolaire et professionnelle**, la **réflexion autour du projet de vie**, mais aussi l'accompagnement à des rendez-vous d'orientation.

Des jeunes ont été accompagnés dans leur **découverte de métiers**, dans la **préparation d'une transition vers l'enseignement professionnel**, ou dans la **prise de contact avec un référent emploi**.

Le **soutien à l'exercice des droits et obligations/autoreprésentation** (22,92 h – 2,11 %, pour 9 jeunes) a impliqué :

- la **prise de rendez-vous auprès de services sociaux**,
- le **suivi de démarches administratives** (CPAS, carte d'identité, scolarité...),
- et l'accompagnement à la **compréhension de ses obligations légales ou scolaires**. Ici, les professionnels ont mis l'accent sur la **capacitation du jeune**, en lui redonnant du pouvoir d'agir.

Le **soutien aux apprentissages liés à l'autonomie à domicile** (22,92 h – 2,11 %, pour 8 jeunes) a couvert :

- la **gestion du quotidien** (alimentation, hygiène, rythme de vie),
- les **entraînements à l'autonomie résidentielle** dans une perspective d'émancipation.

Le **soutien médical et/ou paramédical** (17,17 h – 1,58 %, pour 8 jeunes) a été mobilisé pour **des situations médicales ou psychologiques complexes**, nécessitant coordination :

- prise de contact avec des psychiatres ou psychologues,
- **rencontre avec des orthophonistes** ou kinés,
- ou **analyse partagée** autour d'une suspicion de trouble spécifique (ex. TSA, anxiété...).

Le **soutien à la mobilité** (9,83 h – 0,90 %) a pris la forme de **préparation à l'usage des transports en commun**, **repérage d'itinéraires**, voire **conduite accompagnée** pour certains rendez-vous importants.

Le **soutien aux activités de loisirs, culturelles et sociales** (7,33 h – 0,67 %) visait à **renforcer la participation sociale** et à soutenir **l'affirmation de soi dans les espaces collectifs** (Exemples : organisation de sorties, inscriptions à des ateliers, participation à des événements sur le site).

Le **soutien à la scolarité** (5,00 h – 0,46 %, pour 2 jeunes) a consisté en des **contacts réguliers avec les écoles**, des **entretiens avec des titulaires ou directeurs**, ou encore en la **recherche de structures d'enseignement spécialisées**.

Les soutiens très ponctuels suivants ont été rapportés :

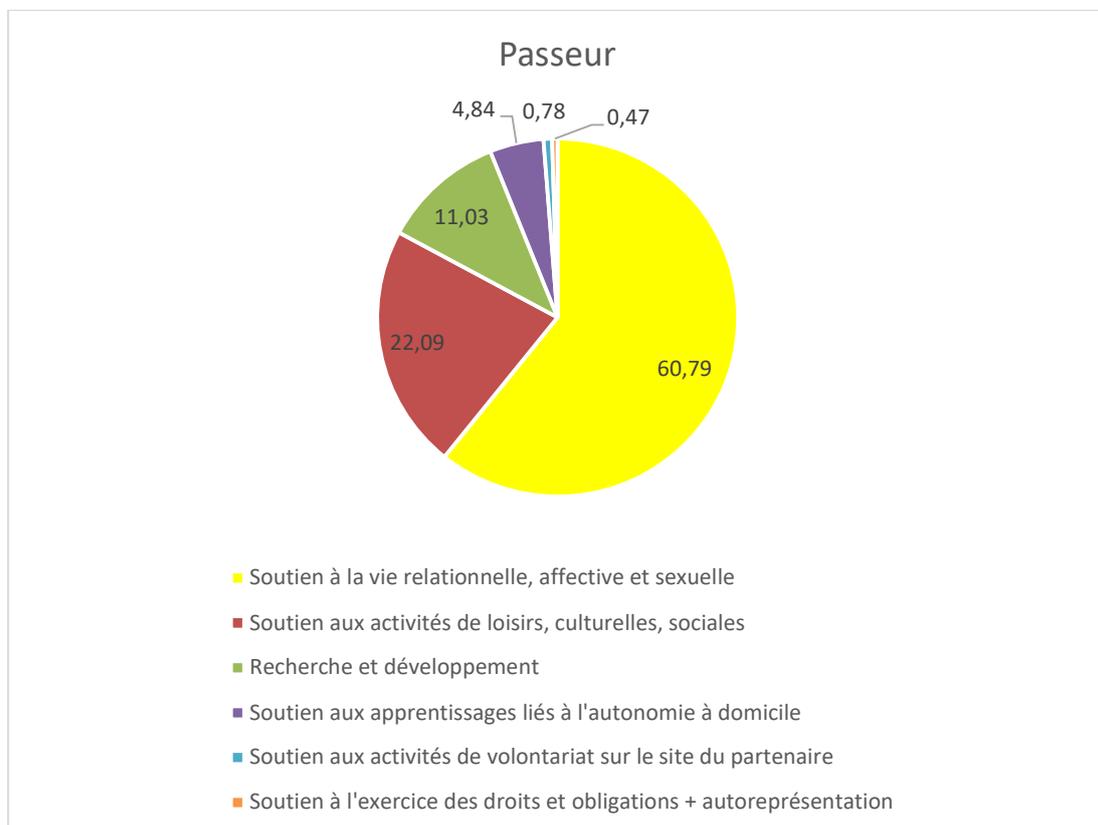
- **Soutien dans le domaine des technologies et aides techniques** : 0,17 h (ex. : aide à l'utilisation d'un logiciel scolaire) ;
- **Soutien à la recherche d'un logement** : 0,08 h (renseignement sur les résidences possibles).

Pour l'axe collectif

Pour cet axe, deux grandes formes d'activités coexistent : celles organisées en interne et celles organisées en collaboration avec le réseau.

De manière plus accessoire, des activités sont également parfois organisées avec les familles.

Mission d'accompagnement de jeunes en âge scolaire (JAS)



Comme c'était le cas pour les activités de type individuel, une activité a occupé la plus grande partie des prestations collectives du service, à savoir le soutien relationnel et à la vie affective et sexuelle (60,79 %), qui a concerné 42 bénéficiaires.

Les activités ici concernées renvoient au même focus que les activités individuelles sur la même thématique, tout en prenant un caractère plus collectif.

Le soutien relationnel renvoie aux actions qui sont relatives aux relations du bénéficiaire avec sa famille, ses pairs, son école, ... et l'ensemble des apprentissages sur ces questions : codes sociaux, modalités d'entrée en relation. Les actions de médiation dans les relations entrent également dans cette catégorie. Ces interventions ont été effectuées à raison de 538,69 heures.

Le soutien à la vie affective et sexuelle renvoie à des actions relatives à la vie affective et/ou sexuelle, en termes d'apprentissage, d'information, de sensibilisation, d'accompagnement,

Les interventions dont il est question ici se sont échelonnées sur 66,65 heures.

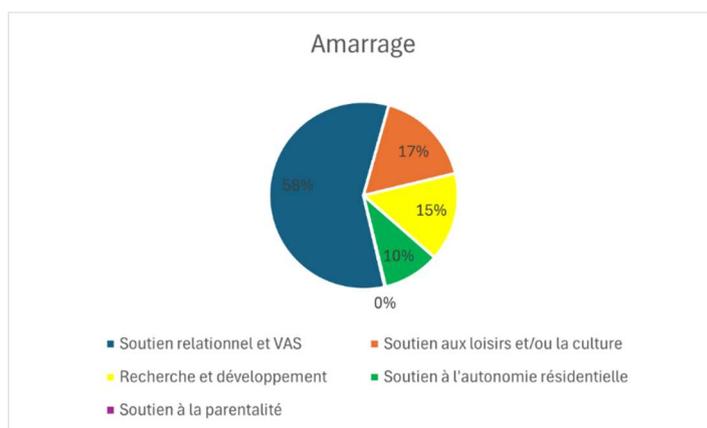
Vient, ensuite, avec 22,09 %, le soutien aux loisirs et/ou à la culture. Il s'agit, pour rappel, des actions qui favorisent ou permettent l'accès aux loisirs ou à la culture des bénéficiaires accompagnés. Ces interventions ont été effectuées, dans une logique collective, pour 39 bénéficiaires (220,01 heures).

S'ensuivent la recherche et le développement (11,03 %), à travers la préparation des activités collectives (temps de rédaction alloué à cet effet), pour un total de 109,79 heures pour 48 bénéficiaires.

4,84 % des prestations collectives concernent, ensuite, le soutien à l'autonomie résidentielle. Il s'agit des actions qui visent à l'autonomie à domicile au niveau de l'hygiène, l'alimentation, la gestion administrative, énergétique, Ces interventions, en collectif, ont été effectuées pour 10 bénéficiaires (48,17 heures).

Les prestations collectives de soutien aux activités de volontariat sur le site du partenaire (0,78 % - 7,79 heures pour deux bénéficiaires) et de soutien à l'exercice des droits et obligations (0,47 % - 4,68 pour trois bénéficiaires ferment la marche et ont été organisées de manière relativement exceptionnelle.

Mission spécialisée en Transition Ecole-Vie active (TEVA)



Comme c'était le cas pour les activités de type individuel, une activité a occupé la plus grande partie des prestations collectives du service, à savoir le soutien relationnel et à la vie affective et sexuelle (60,79 %) pour 13 bénéficiaires.

Les activités ici concernées renvoient au même focus que les activités individuelles sur la même thématique, tout en prenant un caractère plus collectif.

Le soutien relationnel renvoie aux actions qui sont relatives aux relations du bénéficiaire avec sa famille, ses pairs, son école, ... et l'ensemble des apprentissages sur ces questions : codes sociaux, modalités d'entrée en relation. Les actions de médiation dans les relations entrent également dans cette catégorie. Ces interventions ont été effectuées à raison de 95,06 heures.

Le soutien à la vie affective et sexuelle renvoie à des actions relatives à la vie affective et/ou sexuelle, en termes d'apprentissage, d'information, de sensibilisation, d'accompagnement, Les interventions dont il est question ici se sont déroulées sur 11,76 heures.

Vient, ensuite, avec 22,09 %, le soutien aux loisirs et/ou à la culture. Il s'agit, pour rappel, des actions qui favorisent ou permettent l'accès aux loisirs ou à la culture des bénéficiaires accompagnés. Ces interventions ont été effectuées, dans une logique collective, pour 10 bénéficiaires (38,83 heures).

S'ensuivent la recherche et le développement (11,03 %), à travers la préparation des activités collectives (temps de rédaction alloué à cet effet), pour un total de 19,38 heures pour 10 bénéficiaires.

4,84 % des prestations collectives concernent, ensuite, le soutien à l'autonomie résidentielle. Il s'agit des actions qui visent à l'autonomie à domicile au niveau de l'hygiène, l'alimentation, la gestion administrative, énergétique, Ces interventions, en collectif, ont été effectuées pour 9 bénéficiaires (8,50 heures).

Les prestations collectives de soutien aux activités de volontariat sur le site du partenaire (0,78 % - 1,38 heures pour un bénéficiaire) et de soutien à l'exercice des droits et obligations (0,47 % - 0,83 pour deux bénéficiaires ferment la marche et ont été organisées de manière relativement exceptionnelle.

Pour l'axe communautaire

Mission d'accompagnement de jeunes en âge scolaire (JAS)

74,30 % des interventions relatives à l'axe communautaire concernent l'information et la sensibilisation. Il s'agit des actions de sensibilisation, d'information qui ne sont pas nécessairement directement liées à un bénéficiaire du service (ex : journées d'information « je deviens adulte en route vers mon avenir », un travail avec une maison de jeunes, un musée en vue d'adapter l'accueil à des jeunes en situation de handicap,...). Elles ont nécessité 248,41 heures de prestations.

25,70 % des interventions relatives à l'axe communautaire concernent la participation à des groupes de travail externes. Elles ont nécessité 85,92 heures de prestations.

Mission spécialisée en Transition Ecole-Vie active (TEVA)

74,30 % des interventions relatives à l'axe communautaire concernent l'information et la sensibilisation. Il s'agit des actions de sensibilisation, d'information qui ne sont pas nécessairement directement liées à un bénéficiaire du service (ex : journées d'information « je deviens adulte en route vers mon avenir », un travail avec une maison de jeunes, un musée en vue d'adapter l'accueil à des jeunes en situation de handicap,...). Elles ont nécessité 43,84 heures de prestations.

21 % des interventions relatives à l'axe communautaire concernent la participation à des groupes de travail externes. Elles ont nécessité 15,16 heures de prestations.

Voici quelques actions entreprises pour exemplifier quelque peu les prestations relatives à ces axes :

- ***Coordination sociale Bernissart***

Rencontre trimestrielle avec différents acteurs de terrain sur la commune de Bernissart organisée en collaboration entre le PCS et le CPAS.

Services présents : CPAS, ONE, Instam, MireWapi, AMO Graines, Service éducatif Tremo, Planning familial ... Pas de citoyen présent.

Idée de développer des projets, participer à la réflexion des besoins de l'entité, ayant amené un travail avec Rhéseau autour des psychologues de 1^{ère} ligne : freins, besoin de la population.

- ***Rencontre InterSAC Wapi***

Rencontre entre les services d'accompagnement 16-25 et adultes de Tournai, Mouscron et Ath (L'Essentiel, SAC Provincial, L'Echelle, Impac'T, Infor Action, Asbl Madras)

Reprise après plusieurs années de latence avec pour objectif d'échanger des constats sur des situations problématiques et réfléchir à des solutions communes et transversales. Réflexion autour de la création d'un folder commun que chaque service aurait à sa disposition, tant pour les réorientations liées à des indisponibilités que des réorientations après attente des objectifs fixés par le service, ainsi qu'éventuellement un travail de collaboration sur certaines situations.

- ***Participation au « Cercle droit » de l'institution***

Collaboration avec les autres membres de l'institution autour des besoins, travail de réflexion sur les ressources/le réseau qui pourrait nous soutenir face à certaines problématiques.

- ***Journée d'information organisée par le service***

Organisation de la journée d'information de Mouscron à destination des jeunes de l'enseignement spécialisé des Formes 1, 2 et 3.

Nombre de participants total : 61, comprenant des jeunes, des familles et des professionnels.

Journée organisée en collaboration avec la ville de Mouscron et les différents services partenaires habituels : AVIQ – Forem – SPF – HandiContact de la ville – Asbl Madras – SAJA – SRA – ETA – SAC

- ***Mise en place d'un « atelier papote »*** pour certaines mamans de bénéficiaires du Passeur
- ***Contact et présentation de notre service d'accompagnement*** auprès de différentes maisons de repos afin d'envisager un **projet intergénérationnel** dans la région de Péruwelz, Tournai et Mouscron
- ***Organisation avec l'ensemble de l'équipe de notre repas annuel*** proposé à l'ensemble de nos familles et les jeunes ainsi que certains jeunes sortis en 2023 (participation de 40 personnes)
- ***Présentation du service*** au centre PMS spécialisé de Mons

- **Participation à la conférence organisée par la plateforme de la lutte contre le cyber-harcèlement**
- **Participation et présentation du service** à la soirée d'informations destinée aux parents et élèves de l'école des Colibris à Kain
- **Participation à la journée d'information « Je deviens adulte en route vers mon avenir... »** sur la ville de Tournai mise en place par Lyse et Hélène

Hors Axe

AUTRES	Amarrage (TEVA)	Passeur (JAS)
Tâches diverses	37,13	210,41
Réunions organisationnelles	112,22	635,91
Formation du personnel	32,86	186,22
Entretien d'admission	0,50	19,92
TOTAL	182,71	1052,46

Sont reprises ici (en nombre d'heures allouées), pour les deux types de mission, les prestations « hors axe ».

Elles concernent :

- Agenda/Prévisions horaire (les prévisions horaires, la gestion de l'agenda, la réservation de véhicules,...) ;
- Encodage des prestations (le temps d'encodage du relevé des prestations) ;
- Données rapport activités (le temps consacré à remplir le tableau des données sur les bénéficiaires liées au rapport d'activités) ;
- Administration entrées/sorties (les temps liés à l'administration et à l'envoi des FID, des demandes de prolongation,...) ;
- Réunions organisationnelles (les temps de réunion technique, les réunions générales, les groupes de travail internes au Foyer, les cercles de réflexion et d'amélioration des pratiques, les RV direction avec chef de service,...) ;
- Formation du personnel (les formations collectives ou individuelles suivies par le personnel) ;
- Entretien d'admission (le premier contact avec les bénéficiaires).

5.21. Cumuls

SRJ-SAFAE « Le Cabestan » / SAC « Le Passeur-L'Amarrage »³⁶

Sept jeunes relevant du département du Nord (ASE 59) et un Belge (AViQ) ont fait l'objet, durant au moins une partie de l'année 2024, d'un **cumul interne** possible entre deux services :

- sept entre le SAFAE « Le Cabestan » (en semaine) et le dispositif « Les Glumelles » du SRJ (accueil séquentiel un week-end sur trois et durant la moitié des vacances scolaires) ;
- un entre le SAC « Le Passeur-L'Amarrage » et le dispositif « Les Glumelles ». Ce dernier a été repris dans le document Excel du rapport d'activités SAC sous le statut « Service résidentiel pour jeunes », puisque les présences du dispositif d'accueil séquentiel « Les Glumelles » sont reprises sur l'agrément SRJ.

5.22. Collaboration - réseau

SRJ & SAFAE « Le Cabestan »

De nombreuses collaborations avec le réseau externe ont cours au niveau du SRJ et du SAFAE « Le Cabestan », dont notamment, et de manière majorée par rapport à ce qui avait cours par le passé (de par les caractéristiques de plus en plus multifactorielles/complexes des jeunes accueillis), avec le secteur de la psychiatrie (sous forme de time-out, entre autres).

Il est difficile de faire un état des lieux exhaustif de l'ensemble des partenaires de l'institution, car on peut considérer qu'un réseau spécifique se construit au départ de chaque jeune accueilli. Pour autant, on peut identifier un certain nombre de partenaires privilégiés de l'institution, tant au niveau du monde scolaire (écoles d'enseignement ordinaire et spécialisé, primaire et secondaire, reprises dans le présent rapport d'activités), que de la psychiatrie (collaboration, par exemple, avec le service « Les Kiwis » du CRP les Marronniers à Tournai) et de la santé mentale (comme c'est le cas avec le Vert à soi à Tournai, qui accueille un certain nombre de bénéficiaires en consultation externe).

Différents acteurs locaux s'inscrivent également dans des collaborations avec l'institution, permettant, notamment, aux jeunes fréquentant le dispositif « La Transition » (destiné aux 16 ans et plus qui ne pourront souvent pas compter sur leur environnement proche à l'âge adulte) de s'essayer à la vie adulte, notamment sur le plan professionnel, ou encore à l'accueil de jour « La Rose des vents » d'articuler ses pratiques avec son environnement, dans une logique citoyenne et écoresponsable. Un état des lieux précis et mis à jour de tous ces acteurs transversaux sera fait lors de la prochaine révision du projet de service de notre institution au niveau de la cartographie des parties prenantes.

³⁶ Cf. Onglet : Cumuls du rapport d'activités SAC

Il est également à noter, sur le plan interne, qu'un partenariat systémique/systematique a été mis en place en interne entre l'accueil séquentiel « Les Glumelles » (dispositif spécifique du SRJ) et l'accueil de jour « La Rose des vents » (les jeunes accueillis en week-end dans la première structure y participent à des ateliers le vendredi après-midi et le lundi matin).

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »³⁷

Dans le tableau ci-dessous, sont repris le nombre de bénéficiaires et le pourcentage y associé, pour lesquels certains types de partenariats ont été développés en 2024.

Type de partenaire	Effectif	%
Enseignement	55	82
Santé mentale	43	64
Clubs sportifs ou de loisirs	39	58
Associations de Personnes Handicapées	36	54
AVIQ Branche Handicap - Administration	35	52
Paramédical	35	52
AVIQ Branche Handicap - Services agréés	34	51
Médical	32	48
Services de logement	23	34
Partenaires culturels	21	31
PMS	20	30
Services financiers	16	24
Aide à la jeunesse	15	22
Services Sociaux	14	21
Hommes de loi	11	16
Services Publics Fédéraux	11	16
Associations à buts caritatifs /humanitaires	10	15
Employeur	9	13
Opérateurs emploi & formation	7	10
Services de transport	7	10
Administrations Communales	6	9
Fournisseurs divers	6	9
Mutuelles	6	9
Administration Régionale	2	3
Aide & soins à domicile	1	1
ONAFTS	1	1
Syndicats & Caisses d'allocations de chômage	1	1

³⁷ Cf. Onglet : Collaboration-réseau du rapport d'activités SAC

6. Expériences particulières

En dehors de ce qui relève de la formation, qui a déjà été traité dans la section 4, et de la rencontre des objectifs établis dans le cadre du contrat d'objectifs 2022-2027, qui sera plus précisément abordée dans la section 8, il nous semble intéressant, comme en 2023, de mettre, ici, en exergue certaines réalisations qui ont jalonné l'année 2024 et qui apportent une plus-value significative à l'évolution et au rayonnement de notre institution. Cette année, l'accent a tout particulièrement été mis sur l'organisation d'activités citoyennes et responsables (**aspect qui relève, par ailleurs, de l'objectif 6 du Contrat d'objectifs**), impliquant, au-delà des différentes composantes de notre organisation, différents types de partenaires externes, dans une recherche majorée d'ancrage sociétal / inclusif des jeunes que nous accueillons, tout particulièrement à l'échelle locale.

2024 : une année d'ancrage, de sens et de réinvention

Au fil de l'année 2024, l'organisation s'est engagée dans une dynamique riche, inclusive et profondément ancrée dans les valeurs de **citoyenneté active**, de **solidarité**, de **reconstruction personnelle** et de **cohésion sociale**. À travers six grands champs d'action, les jeunes ont été invités à sortir des rôles qui leur sont trop souvent assignés — celui du jeune « placé », « malade » ou « en difficulté » — pour devenir **acteurs de leurs parcours, contributeurs à la vie collective** et porteurs de sens pour leur communauté.

1. Engagement local, solidarité et partenariats

Le lien avec le territoire a été renforcé, notamment via un **partenariat inspirant avec le GAL Plaine de l'Escaut** : agriculture sociale, circuits courts, et implication des jeunes dans le **Petit Magasin**, qui leur offre une véritable mission citoyenne.

Mais l'engagement ne s'est pas arrêté là : **bénévolat dans des courses locales**, présence active dans les **événements communautaires** comme les *Roucourtoisies* ou *Baugnies Réveil*, et même la **création d'un espace enfants aux Filoupious**. Ces actions réaffirment la place des jeunes dans la société : celle de personnes utiles, investies et reconnues.

2. Nature, écologie et responsabilisation

En lien avec la **réserve naturelle des Plaines de l'Escaut**, les jeunes ont pris part à des **projets écologiques concrets** : plantation de haies à Brasménil, entretien d'animaux, gestion de poulaillers, culture de potagers...

Chaque geste, aussi modeste soit-il, devient une **expérience de responsabilisation**. S'occuper des boucs à Filoupiou, cultiver le potager à Grain de Sel ou nourrir les animaux à la ferme Payelle : ces activités ouvrent à une relation plus douce à soi et au monde vivant.

3. Création artistique, image de soi et reconstruction identitaire

Dans un monde qui juge vite, l'art devient un **refuge et un levier de transformation**. Les fresques murales collectives, co-construites avec un bénévole porteur de handicap, permettent aux jeunes d'**inscrire leur présence** dans leur environnement. Chaque motif choisi devient un morceau de soi affirmé.

D'autres projets comme **la Vesti-Boutik** ou l'espace esthétique invitent à **reprendre possession de son image**, avec douceur et bienveillance. Ce travail s'inscrit dans un processus plus large de **reconstruction narcissique**, essentielle pour des jeunes souvent meurtris dans leur rapport au corps et à la reconnaissance sociale.

4. Participation sociale et valorisation

Des lieux comme **le Petit Magasin** ou **Coffee Dog!** ne sont pas de simples ateliers. Ce sont **des espaces de reconnaissance mutuelle**, où les jeunes expérimentent la confiance, la coopération et le plaisir d'être utiles.

En s'impliquant dans ces dynamiques sociales concrètes, ils découvrent le **pouvoir d'agir** et la valeur de leur contribution dans un collectif.

5. Ouverture de l'organisation et échanges communautaires

L'année 2024 a aussi été marquée par une ouverture accrue à l'extérieur. **Concerts, animations, participation à des marchés de Noël, et mise à disposition de locaux** ont permis de **tisser des liens** entre l'institution et la société environnante.

Ce travail contribue à **briser les frontières invisibles** entre « dedans » et « dehors », et à inscrire l'accompagnement des jeunes dans une **logique d'appartenance et de partage**.

6. Sport, santé et structuration personnelle

Enfin, les **activités sportives régulières** — natation, football, athlétisme — visent à favoriser la **cohésion de groupe**, le **bien-être physique**, mais aussi une meilleure **structuration personnelle**. Le sport, ici, devient un **cadre rassurant**, un espace d'effort et de dépassement, mais aussi de jeu, d'entraide et de plaisir.

Conclusion : Un projet collectif de transformation

Tout ceci met en évidence une année dense, généreuse, marquée par des projets qui **remettent le jeune au centre**, non pas comme objet d'intervention, mais comme **acteur d'un parcours singulier et digne, dans une démarche d'inclusion dans la société**.

2024 est ainsi une étape forte dans un chemin qui relie soin, citoyenneté, création et responsabilité — et dans lequel chaque initiative vise une chose essentielle : **donner aux jeunes les moyens d'être vus autrement... et de se voir autrement eux-mêmes**.

7. Recherches

Comme nous l'avons souligné l'année dernière, dans le cadre de l'élan sociétal actuel pour l'accueil de jeunes à situations complexes, notre institution avait été contactée par l'AViQ afin d'inclure un représentant (en l'occurrence le Directeur Qualité) dans un groupe de travail initié par le COMSMEA (instance chargée de fournir des recommandations au gouvernement fédéral), en vue de faire des propositions en matière de modification de l'offre destinée à l'accueil de jeunes à situation complexe, au carrefour du monde du handicap (repris sous le vocable « Disabilities ») et de la santé mentale. Le groupe de travail a démarré durant l'année 2024 et s'est subdivisé en deux sous-groupes : un premier centré sur l'identification de l'offre de soins existante et un second qui a pour objectif d'aller recueillir la littérature Evidence Based Practiced, afin de faire des propositions qui s'inscrivent dans la littérature existante, autour d'actions qui ont déjà porté des fruits à travers le monde et d'évaluer de manière rigoureuse celles-ci dans une démarche méthodologique en vue de juger de leur efficacité.

Le Directeur Qualité de notre institution s'est proposé de réaliser une revue systématique de la littérature autour de l'impact des traumatismes générés par l'organisation du travail, parfois dysfonctionnelle, des intervenants qui gravitent autour des jeunes, qui majorent les troubles du jeune et/ou, parfois, les génèrent. Cette problématique est particulièrement patente au sein de la Cour carrée (notamment) et on peut penser qu'elle est à l'origine d'un certain nombre de « ratés » dans la prise en charge de jeunes à situation complexe et qu'elle catalyse souvent les raisons de l'entrée de ces jeunes au sein de cette structure. Agir sur ces facteurs exogènes pourrait, on peut l'espérer, à terme, réduire le nombre de jeunes laissés « sur le carreau », sans solution d'hébergement/d'accompagnement pérenne.

C'est le contenu de ce rapport et les tentatives de solutions qu'il permet d'entrevoir à l'échelle internationale qui est présenté ici. Nous espérons que ses conclusions pourront servir dans le cadre, notamment, du projet INTERREG STEPS (en cours de validation à l'heure d'écrire ces lignes), dont notre organisation constitue un opérateur très actif, qui a pour objectif de tenter d'améliorer les logiques de partenariat belgo-françaises dans l'accueil de jeunes en difficulté, à travers l'identification de l'offre actuelle en matière de services et de parcours de soins à

une échelle « méta » (et ses ratés), de la création d'une commission transfrontalière de coopération autour des jeunes à situations complexes et de partage d'expertise, sous forme de formations croisées, pour les acteurs du secteur de part et d'autre de la frontière franco-belge.

Une synthèse de ce travail de recherche, volontairement inscrite dans une démarche narrative et, pour une bonne part, de plaidoyer, est exposée ci-après.

Au croisement de la rupture et de l'espoir : quand soin rime avec attention

Il y a des jeunes dont le parcours semble fait d'interruptions, de silences institutionnels et de portes qui se ferment trop tôt. Adolescents en rupture totale, au carrefour de **la santé mentale** et du **handicap**, ces jeunes-là échappent aux cadres classiques. On les qualifie parfois — maladroitement — d'« **incasables** ». Mais que se passerait-il si l'on cessait de les faire entrer dans des cases et que l'on écoutait vraiment ce que disent leurs histoires, leurs besoins, leurs blessures ?

C'est précisément ce à quoi s'attelle le projet « **La Cour carrée** », mené depuis l'Institut Le Foyer de Roucourt et présenté au **groupe de travail "Santé mentale et handicaps"** en mai 2024.

Constats de terrain : l'évidence d'un vide

La demande est claire, du côté de la Belgique francophone comme du Nord de la France : il faut **des lieux d'accueil pour ces jeunes** dont le parcours est souvent brisé par des traumatismes successifs. L'expérience de Roucourt, avec un accueil en **parcours de soins pluriel** (résidentiel, de jour, alternatif, accompagnement), a montré qu'un cinquième type manquait : le **court-séjour**. Un temps suspendu, pour faire le point, poser les valises, souffler — dans un cadre qui sécurise.

Un projet qui prend ses racines dans la clinique et la recherche

Inspiré par des travaux tels que ceux de **Delion** et **Winnicott**, et fortement appuyé sur l'étude de **Barreyre et al. (2008)** sur les jeunes « incasables », le projet pose une hypothèse simple : **les ruptures, les traumatismes, les non-dits institutionnels laissent des traces profondes**. Il ne suffit pas de repositionner un jeune dans un nouveau service ; il faut d'abord **reconnaître sa souffrance**. Car cette souffrance, si elle est ignorée, se transforme en comportements déroutants, souvent interprétés à tort comme de la violence ou de l'opposition.

Et si l'on changeait notre regard ?

C'est ici qu'émerge une **question de recherche**, formulée selon la méthode **PESICO** : comment des pratiques qui prennent en compte les ruptures et traumatismes vécus peuvent-elles **améliorer la qualité de vie** de ces jeunes et **stabiliser leur parcours** ?

Et surtout : sous quelles conditions ? À quels niveaux ? Est-ce généralisable ?

Une exploration méthodique dans la littérature scientifique

L'équipe s'est lancée dans une **revue exploratoire de la littérature**, via PubMed, à la recherche des meilleures preuves (EBP). Et très vite, un terme a commencé à faire écho : **TIC – Trauma-Informed Care**, ou « soins informés par les traumatismes ».

Ce concept, né aux États-Unis au début des années 2000, repose sur une conviction puissante : **toute personne accompagnée, comme tout professionnel, porte potentiellement en elle les marques d'un traumatisme**. Et si ces traces ne sont pas reconnues, elles peuvent freiner voire compromettre tout accompagnement.

Les TIC : une autre manière d'accompagner

Les TIC ne sont pas une méthode rigide. C'est une **philosophie du soin**. Elle repose sur 6 piliers (Harris & Fallot, 2001) : sécurité, transparence, entraide, collaboration, autonomisation, et attention aux dimensions culturelles et de genre.

On ne parle pas seulement ici de thérapie, mais d'**organisations entières** qui s'alignent sur ces principes : de la gouvernance jusqu'à l'aménagement des espaces physiques, en passant par la formation continue des équipes. On évite ainsi la **retraumatisation**, cette blessure supplémentaire infligée par un système mal préparé.

Et sur le terrain, ça donne quoi ?

Les résultats recensés dans **plusieurs dizaines d'études internationales** (Australie, Danemark, USA, Royaume-Uni, etc.) sont parlants :

- **Moins de contention, moins d'isolement**
- **Plus de confiance**, tant du côté des jeunes que des professionnels
- Des équipes **mieux préparées, moins épuisées**
- Et, fait non négligeable : des **coûts réduits à moyen terme** grâce à la prévention

Mais surtout, les jeunes parlent d'un **sentiment de sécurité retrouvé**, d'une **place reconnue**, d'une écoute réelle.

Vers une culture du soin plus humaine

Ce que nous dit ce travail, c'est que l'accueil et l'accompagnement de ces jeunes en grande détresse ne peuvent reposer uniquement sur des outils. Il faut un **changement culturel**

profond. Un soin qui soigne **aussi les institutions**, qui donne à chacun — jeune, professionnel, parent — une **voix et un rôle**.

Le projet de la **Cour carrée** s'inscrit dans cette dynamique. Il cherche à ne pas être juste un îlot d'innovation, mais un **laboratoire de transformation** du soin et de l'accueil. Un espace où l'on s'autorise à s'arrêter, à observer, à comprendre... et à réparer.

8. Etat de réalisation des objectifs fixés pour l'année écoulée

L'année 2024 marque la consolidation progressive de plusieurs processus enclenchés dès 2022 dans le cadre du Contrat d'objectifs 2022–2027. Dans la continuité de l'année 2023, cette nouvelle étape poursuit la structuration d'une approche plus individualisée, transversale et réflexive de l'accompagnement des jeunes, tout en intégrant les impératifs réglementaires et évaluatifs (Audit AViQ, évaluation externe française – HAS).

Objectif 1 – Prise en compte des droits des jeunes

Les efforts pour mieux intégrer les droits des jeunes dans la pratique quotidienne se concrétisent par :

- La **presque finalisation de l'enquête de satisfaction**,
- Le **lancement d'un dispositif formel de gestion des réclamations**, entamé depuis les vacances de Toussaint 2023, en cours d'implémentation dans toutes les structures,
- La volonté de concevoir différentes versions du **livret d'accueil en fonction des spécificités de chaque dispositif d'accueil**, afin de mieux contextualiser les entrées selon les structures.

La dynamique institutionnelle prend ici un tournant plus opérationnel, en traduisant les intentions éthiques en outils concrets et adaptables.

Objectif 2 – Ressources humaines et prévention de la maltraitance

La mise en œuvre des cercles de réflexion et d'autres dispositifs continue à représenter une force structurante du changement. On observe notamment :

- Le **cercle sur la mutation des métiers**, qui suit un programme bien défini sur deux ans, ce qui ancre la réflexion dans le temps ;
- La **formalisation des notes d'incident**, qui se poursuit avec régularité (rapports mensuels, rapport annuel). Une deuxième **synthèse annuelle aura cours** en janvier 2025 ;

- L'obtention du **label "Insertion durable"**, ainsi que la **création d'une bibliothèque** confirment notre volonté de promouvoir un cadre de bienveillance global.

Ce travail en profondeur témoigne de notre volonté de pérenniser les pratiques réflexives.

Objectif 3 – Politique de formation (déjà développé précédemment dans le présent rapport d'activités)

La sécurisation des pratiques reste au cœur des formations, avec des formats plus étendus et plus intégrés :

- Poursuite en 2024 des formations **CAMP** (10 sessions planifiées) ;
- Intégration du **personnel support (économat, maintenance)** dans les formations Krav-Maga ;
- Accent mis sur la formation **EVRAS**, au départ de laquelle naîtra en 2025 un nouveau cercle de réflexion et d'amélioration des pratiques, ainsi que sur l'usage croissant des retours des entretiens de fonctionnement.

L'élargissement des publics formés démontre une conception de plus en plus transversale de la bienveillance et de la posture professionnelle.

Objectif 4 – Participation accrue des jeunes et familles

Les dynamiques participatives sont en voie de stabilisation :

- Le **conseil des usagers** est désormais étendu à toutes les structures, avec une première réunion "nouvelle formule" en janvier 2024 ;
- Les **enquêtes de satisfaction** sont finalisées en interne et sur le point d'être lancées vers l'extérieur ;
- Le **processus de gestion des réclamations** est désormais pleinement structuré.

La démarche d'implication des jeunes et de leur entourage se professionnalise et s'institutionnalise.

Objectif 5 – Dispositifs de communication

La digitalisation des outils progresse significativement :

- Finalisation de fiches de fonction, canevas, tutoriels, etc.

- **Migration des dossiers papier vers le serveur** bien entamée, renforcée par la **construction d'une base de données unique** pour une lecture intégrée du parcours des jeunes ;
- Développement de **l'Intranet**, de la **charte graphique** et de la page Facebook institutionnelle).

Ce chantier technique reflète l'importance donnée à la lisibilité des parcours, en lien avec la future évaluation HAS.

Objectif 6 – Préparer l'après-institution

On note une clarification des logiques de transition :

- Les **groupes de vie** jouent, plus souvent que par le passé, un rôle central dans la préparation des sorties, parfois sans passage par le dispositif "Transition" ;
- Des **projets de citoyenneté** et de **responsabilité sociétale** se développent davantage (cf. section précédente) ;
- Les travaux des cercles renforcent l'idée d'un accompagnement jusqu'au bout du parcours.

Le virage "citoyen" et post-institutionnel est entamé avec plus d'intentionnalité.

Objectif 7 – Approche parcours de soins

Les dispositifs structurants se stabilisent :

- Les **Glumelles** et la **Cour carrée** sont consolidés (ajustements, partages d'enseignements, reconnaissance externe – article, l'année dernière, revue L'Observatoire, ...),
- La **Rose des vents** affine ses processus cliniques et organisationnels (travail avec intervenants externes),
- Meilleure **coordination inter-services et soins**, incluant des professionnels de santé supplémentaires.

Cela témoigne de notre volonté d'unifier l'ensemble des actions dans une logique cohérente de parcours de soins.

Objectif 8 – Infrastructures

L'optimisation des lieux suit une logique budgétairement responsable mais proactive, via une modification de la planification du projet infrastructurel en fonction de diverses priorisations. Cet aspect sera davantage évoqué dans le prochain rapport d'activités.

Par ailleurs, de nouveaux locaux d'activités ont été aménagés au rez-de-chaussée du siège de l'institution et les bureaux de la direction et des acteurs des pôles supports, administratifs et financiers ont été transférés au premier étage. Cela participe au cadre de bienveillance en adaptant les lieux aux besoins concrets des jeunes et des professionnels.

Conclusion générale

Notre institution entre dans une phase de consolidation de ses dispositifs. L'effort de transversalisation, de traçabilité et de rationalisation des pratiques est manifeste. L'année 2023 a posé des jalons essentiels, 2024 vise désormais à structurer, avant d'aller plus avant les années suivantes (projet infrastructurel comportant de nombreuses étapes pour répondre aux obligations SAFAE). L'approche qualité, la gouvernance participative et les logiques de parcours intégrés trouvent ici leur pleine expression, avec en ligne de mire l'évaluation HAS, point d'orgue d'un cycle quinquennal.

9. Pistes de réflexion, propositions, perspectives

L'année 2024 s'est achevée, tout d'abord, avec la mise en place du nouvel organigramme suite au départ à la retraite du directeur précédent. Un nouveau bureau de direction a donc été constitué, il est composé de trois directeurs déjà en place avec deux nouvelles directrices adjointes issues de l'équipe des chefs de service. Cette adaptation de l'organigramme s'est également accompagnée d'une redéfinition des missions des différents directeurs et directrices adjointes ainsi que des fonctions des

pôles financiers avec l'engagement d'un contrôleur de gestion qui est une nouvelle fonction au sein de notre organisation.

En parallèle à cette modification d'organigramme, l'année 2024 s'est également ponctuée par un audit qualité de l'AVIQ prévu dans le cadre du renouvellement de nos agréments ainsi que des contrôles inopinés de l'inspection des lois sociales et de l'ONEM.

En ce qui concerne l'audit qualité de l'AVIQ, les conclusions de l'auditrice sont positives mais nous invitent néanmoins à entreprendre une mise en conformité de nos bâtiments via l'opérationnalisation de notre plan infrastructure ainsi qu'une mise à jour des dossiers du personnel en termes de diplômes.

Au niveau des lois sociales, il a été demandé de revoir la partie consacrée aux horaires de notre règlement de travail afin de la rendre plus lisible, correspondant à la réalité des horaires pratiqués et bien évidemment en adéquation avec la législation sociale.

Les interpellations de l'ONEM visaient le volontariat avec une attente en termes de clarification des périodes de volontariats prises en compte et une visibilité en relation avec la réalité dans les conventions signées à cet effet.

L'ensemble de ces inspections nécessitera une série de chantiers et d'adaptations durant l'année 2025.

Tout d'abord, nous allons profiter de la demande de l'inspection des lois sociales pour revisiter l'ensemble de l'organisation des horaires au sein de l'institution tout en gardant les principes de bases en vigueur depuis les 5 dernières années. En parallèle à ce travail autour de la législation sociale et de l'organisation du travail, l'aspect lié aux transports des jeunes sera également revu. Cet aspect étant régulièrement en lien direct avec l'organisation, les horaires de travail et représentant un budget considérable annuellement.

Les conventions de volontariat seront également revues avec une implication plus importante du pôle chargé de l'administration du personnel et du directeur qui en a la gestion.

Au niveau infrastructurel, la construction des nouvelles structures sur le site de Brasménil débutera normalement en mai 2025 avec une fin des travaux estimée à septembre 2028. Cette échéance apparaît trop lointaine au regard de certains aspects soulignés dans l'audit de l'AVIQ, particulièrement en ce qui concerne les appartements du service de transition. Une réflexion sera entreprise sur cet aspect et des adaptations infrastructurelles seront envisagées pour le mois de septembre 2025 en limitant les coûts et investissements qui y sont liés.

D'un point de vue financier ce projet aura tout d'abord un impact au niveau de la trésorerie puisque la première partie des travaux sera réalisée hors du crédit hypothécaire afin de limiter les risques de frais supplémentaires liés aux commissions de réservation.

Le lancement de ce projet aura un impact sur les résultats de l'année 2025 et des suivantes, étant donné son importance. Cela invite donc toujours à la prudence en matière de gestion financière tout en sachant que le contexte géopolitique international reste toujours teinté de zones d'incertitudes majeures. Ces zones d'incertitudes n'ont plus l'impact sur les taux d'inflation de ces dernières années grâce à l'abaissement des taux d'intérêt décidé par les différentes Banques Nationales dans le monde.

Néanmoins l'impact de ces récentes années d'inflation galopante a eu des conséquences au niveau de l'augmentation des salaires liée à l'indexation et des prix des biens ainsi que des services. Les financements des pouvoirs publics, particulièrement les Français, n'ont pas suivi à hauteur égale ces différentes augmentations.

L'année 2025 sera également une année de renouvellement de nos conventionnements et d'évaluation externe par un organisme français accrédité par la HAS. Dans ce cadre, nous allons envisager en 2025 avec nos pouvoirs subsidiaires français et particulièrement avec l'aide sociale à l'enfance du département du Nord, un ajustement de nos financements et plus précisément de la Cour Carrée dont le subside n'a jamais été revu depuis sa création en 2022.

En parallèle, des propositions d'étayage de nos dispositifs d'accompagnement seront proposées afin de compléter à moindres coûts l'offre de service du Foyer de Roucourt.

Ces différents enjeux sur le plan financier ont motivé l'engagement d'un contrôleur de gestion fin de l'année 2024. En 2025, afin de faciliter le monitoring financier à venir, il entreprendra un travail autour des liaisons entre les différents pôles supports avec les pôles financiers principalement (mais pas exclusivement) en ce qui concerne la masse salariale et les impacts liés aux investissements.